le franco-albertain

Organe officiel de l'Association Canadienne - française de l'Alberta

10¢

EDMONTON, Alberta — VOL. 1 — No 39 — Mercredi le 21 août 1968



Le moins que l'on puisse dire de la dernière encyclique de Paul VI, "Humanae Vitae", c'est qu'elle a fait choc partout dans le monde. Nous en publions cette semaine la version française intégrale en pages 7, 8 et 9. Egalement, quelques-uns des nombreux commentaires que le document a suscités.

Indépendemment du Pape...
le Conseil de la Vie française préconise que:

Le peuple canadien-français survivra par la seule natalité

QUEBEC - C'est par la seule natalité que le peuple canadien-français survivra en terre d'Amérique et avant de songer à y installer des immigrants au Québec, il conviendrait d'abord de franciser certaines villes comme Montréal.

C'est l'opinion qu'exprime le Conseil de la Vie française en Amérique, dans un mémoire de 40 pages intitulé: "La crise de la natalité au Québec", qu'il vient de faire parvenir au ministère québécois de la Famille et du Bien-être social, M. Jean-Paul Cloutier.

"Comme premier remède à la crise de la natalité au Québec, le Conseil de la Vie française recommande avec instance l'instauration par le gouvernement du Québec d'une politique familiale d'ensemble", note-t-on dans le document.

Le Conseil, dévoué aux intérêts et à l'avenir de la culture et de la langue française en Amérique, et dont la fondation remonte à 1937, invite les autorités gouvernementales du Québec à s'inspirer de l'expérience française dans ce domaine et espère qu'une délégation du Québec sera envoyée en France au cours de 1969 afin d'amorcer une collaboration "sur ce terrain entre le gouvernement de la France et celui du Québec".

Prônant l'adoption d'une véritable législation familiale québécoise, il fait au gouvernement les suggestions suivantes qui peuvent selon lui, aider à l'élaboration de cette législation:

1. Colliger et coder toutes les lois de la sécurité sociale, de la famille, de la santé publique et de l'aide sociale;
2. Etablir des bureaux régionaux de consultation gratuite concernant des lois;
3. Instaurer le carnet personnel de santé et le certificat médical prénuptial;
4. Favoriser la création de logements à la taille des familles;
5. Restreindre la publicité concernant l'alcool, la bière et le tabac et, au moyen des ondes sonores, en faire connaître les dangers;
6. Accorder une allocation d'au moins $100 à l'occasion de la naissance d'un troisième enfant et des subséquents;
7. Assurer aux parents qui gagnent moins de $4,000 par années les services gratuits de dentisterie et de lunetterie, en attendant la mise en oeuvre de l'assurance-santé universelle;
8. Accorder des primes aux 5e, 10e, etc. anniversaire de mariage indissolu, variant selon le nombre des enfants à charge.

(suite à la page 4)

12 millions de femmes utilisent "la pilule"

PARIS - Utilisée, selon certaines estimations, par 12 millions de femmes dans le monde, la "pilule" vient d'être condamnée par l'encyclique Humanae Vitae.

La pilule est un contraceptif hormonal, administré par voie buccale, dont le principe d'action est de bloquer le système central qui dirige et contrôle le cycle ovarien et hormonal de la femme, en l'inhibant. Ce contraceptif s'administre le plus souvent à la dose d'un comprimé par jour du 5ème au 25ème jour du cycle.

C'est aux Etats-Unis, en 1960, que la pilule a été pour la première fois mise en vente. A l'heure actuelle, près de 80 contraceptifs hormonaux ont été lancés sur le marché mondial.

À NOS ABONNÉS

Les numéros du Franco-albertain des 24 juillet et 7 août qui devaient être distribués à ces dates n'ayant pu, en raison des événements que l'on sait, être adressés à nos abonnés, nous désirons informer ces derniers que leur abonnement est, d'office, prolongé d'un mois entier. Ce qui veut dire que chacun y gagnera deux semaines additionnelles plutôt que d'y perdre.

Lorsque vous renouvellerez votre abonnement, la date d'échéance indiquée sur la bande jaune de livraison (voir ci-dessous) sera prolongée d'un mois. A titre d'exemple: si, après renouvellement, la bande jaune devait indiquer octobre '69 elle portera de fait, la date de novembre '69.

Le Ministre des Postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Autre document pontifical sur le mariage, la famille et les moeurs?

CITE DU VATICAN - Un nouveau document pontifical pourrait paraître ultérieurement sur les questions du mariage, de la famille et des moeurs. C'est ce que laisse prévoir un passage d'un discours prononcé par le Pape.

Paul VI, après avoir parlé de l'encyclique Humanae Vitae sur la régulation des naissances, a dit en effet:

"Ce document ne traite pas de façon complète de tout ce qui concerne l'être humain dans le domaine du mariage, de la famille, de l'honnêté des moeurs, un domaine immense dans lequel le magistère de l'Eglise pourra et devra sans doute intervenir de façon plus vaste".

On rappelle à ce sujet que la question de la régulation des naissances n'était qu'un aspect des problèmes plus vastes, concernant la famille et les moeurs, dont le Pape avait confié l'étude à la commission spéciale composée d'abord de savants, de sociologues, de théologiens, de pères et mères de familles, puis de cardinaux et évêques.

Nos ventes de blé beaucoup moins bonnes cette année

OTTAWA - Les exportations de blé et de farine du Canada au cours des neuf premiers mois de la présente année-récolte sont en retard de 45 pour cent sur la précédente.

Le Bureau fédéral de la statistique a fait savoir que les exportations d'août 1967 à avril 1968 ont porté sur 205,400,000 boisseaux. Ce chiffre se compare à 369,400,000 boisseaux pour la période correspondante de l'année-récolte précédente, et est de 25 pour cent plus bas que la moyenne de 270,700,000 boisseaux des dix dernières années.

Les chiffres représentent les boisseaux de blé et, pour la farine, leur équivalence en blé.

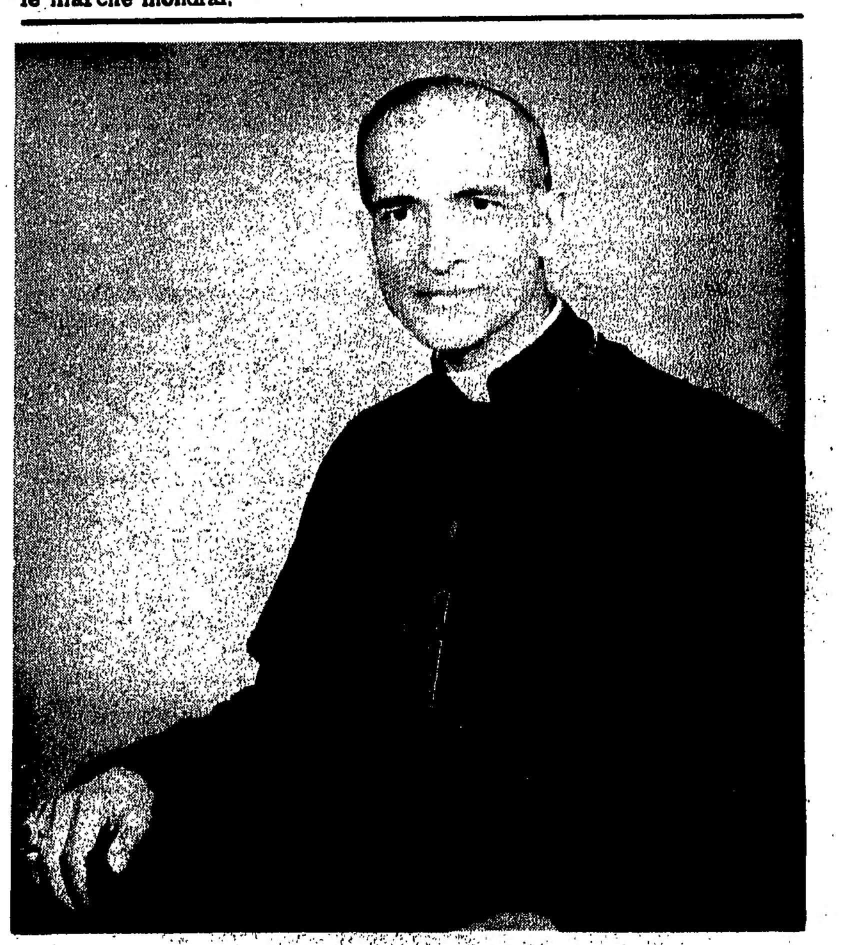
Des ventes en baisse à la Russie et à la Chine communiste sont responsables de plus de la moitié de la diminution des ventes outre-mer.

Les exportations sur la Russie au cours des neuf mois considérés totalisent 27,060,361 boisseaux, comparés à 71,691,933 boisseaux l'année précédente.

Pour la Chine communiste les chiffres sont de 26,785,418 boisseaux contre 75,556,623 précédemment.

Il y eut également baisse sensible dans les envois de blé sous forme d'aide alimentaire à l'Inde, et une réduction des ventes au Pakistan, Japon, Cuba, Vénézuela, Afrique du sud, Albanie, Pologne, Suisse, Belgique et Luxembourg.

Parmi les autres producteurs mondiaux importants, les Etats-Unis et l'Australie ont accru leurs exportations pendant les neuf mois alors que l'Argentine voyait ses exportations de blé diminuer.



L'EVEQUE DE SAINT-PAUL, MGR PHILIPPE LUSSIER A OFFERT, POUR RAISON DE SANTE, SA DEMISSION AU PAPE PAUL VI. LA DELEGATION APOSTOLIQUE A ANNONCE EN FIN DE SEMAINE QUE CETTE DEMISSION AVAIT ETE ACCEPTEE.

A LA DEMANDE DE MGR J.-AURELE PLOURDE, ARCHEVEQUE D'OTTAWA, MGR LUSSIER PRENDRA CHARGE, DES SEPTEMBRE PROCHAIN, DE L'OFFICE DE RECTEUR DU GRAND SEMINAIRE D'OTTAWA.

MGR LUSSIER EST NE A WEEDON, LE 3 OCTOBRE 1911. IL ETAIT EVEQUE DE SAINT-PAUL DEPUIS LE 16 JUIN 1952.

TRIBUNE LIBRE

Fantaisie sur le Canada de l'an 1985

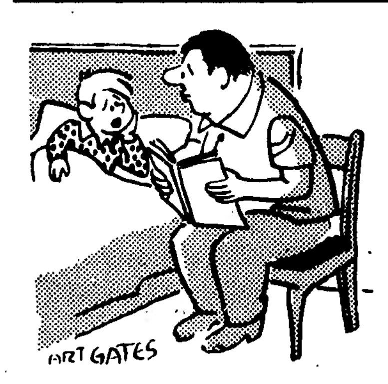
Monsieur le Rédacteur,

Voici la traduction française d'un article d'un journal qui pourrait être publié en langue ukrainienne à Ottawa dans le numéro du 25 juin "1985". C'est intitulé: "Le gouvernement fédéral va agir". L'article se lit come suit: "le premier ministre a annoncé un projet de loi par lequel le gouvernement entend faire cesser le malaise qui règne dans le Québec entre la majorité italienne et les minorités grecques et ukrainiennes. Les immigrants devront à l'avenir, comme avant la période Trudeauiste, choisir d'être des Ukrainiens ou Italiens ou ils seront refusés au Canada. A la surprise de plusieurs, le premier ministre a cité en exemple le seul pays au monde qui reste où les gens semblent heureux; il s'agit de la partie inhabitée autrefois de l'Australie où trois groupes, qui ont quitté anciennement le Canada, se sont bâti une nouvelle patrie. Il s'agit de six millions de francophones, de cinq millions d'anglophones et d'un million d'Israélites anciennement canadiens. Ils ont confié à un groupe de 3 personnes le soin de diriger les rares questions où ils ont intérêt à agir ensemble. Ils se sont entendus pour se ficher respectivement la paix et parlent leur langue chez eux, dans leur partie du pays et jouissent de leurs coutumes à eux, sans se faire imposer quoi que ce soit ou quelque culture que ce soit. Les Italo-Canadiens ont cependant protesté contre l'envahissement des Grecs à "Monte Reale" et ont accusé la majorité ukrainienne du reste du Canada de les ostraciser dans les services fédéraux à Ottawa où ils ne comptent, ô scandale, que 5 pour cent du personnel.

"Le premier ministre a rétorqué que le Québec est une province comme les autres et que les Ukrainiens, Japonais, les Russes, les Allemands, les Chinois, les Basques, les Turcs et les Malis, qui forment des îlots dans le Canada ukrainien, devront dans leurs écoles ajouter une cinquième ou sixième langue, à part l'ukrainien, c'est-à-dire la langue italienne, de façon à ce que les Québécois se sentent chez eux partout au Canada. Après tout,... le pays entier leur appartient et s'ils n'obéissent pas... ils vont se faire faire mal.

"Notre correspondant de Sparte (anciennement Westmount) nous avise que les Gréco-Québécois de "Monte Reale" ont décidé de s'opposer à toute immigration nouvelle au Canada des Italo-New-Yorkais à cause de leur accent porto-ricain et de leur refus de fréquenter leurs écoles unilingues. Quant aux vrais Québécois, c'est-à-dire les Italo-Canadiens, ils refusent de traduire en ukrainien le programme tant suivi dans l'ouest et qui s'appelle: "Un homme et son péché".

L'envers de la pièce



Petit Chaperon Rouge... quelle idée idiote pour des parents d'appeler ainsi leur enfant!

Le français au Nouveau-Brunswick, pas de solution avant l'automne

FREDERICTON - La question de l'usage du français dans les cours du Nouveau-Brunswick pourrait bien ne pas être tranchée avant la session d'automne de l'Assemblée législative.

L'affaire a atteint son point culminant le 3 juillet alors que la Cour suprême du Nouveau-Brunswick a décidé que l'anglais était la seule langue officielle de la justice dans la province.

Le premier ministre M. Louis J. Robichaud, le premier ministre d'ascendance acadienne dans une province où environ 40 pour cent de la population sont francophones, n'a "aucun commentaire pour le moment" touchant la décision du juge Charles J. A. Hughes.

Le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick M. Bernard Jean a déclaré que les autorités provinciales "étaient en train d'étudier la décision et le problème dans son intégrité".

Il a refusé de faire d'autres commentaires pour le moment "étant donné que l'affaire est toujours devant les tribunaux et qu'il est possible que le procureur de la défense en appelle à la Cour suprême du Canada".

Il a aussi noté que, officiellement, l'assemblée législative était en session, n'ayant été qu'ajournée à une date indéterminée à l'automne.

Motion

Le printemps dernier, une motion du gouvernement, préparant la reconnaissance officielle du français et de l'anglais comme langues officielles dans la province, a été adoptée par la Chambre dont les membres ont voté suivant leur affiliation politique.

Le premier ministre Robichaud a déclaré que le reste de la loi serait présenté à l'Assemblée législative à l'automne.

Les détails du prochain projet de loi n'ont pas été annoncés. Le leader de l'opposition en Chambre, M. Richard Hatfield, a clairement indiqué que son parti appuyait la motion en principe et qu'il ne s'objectait qu'aux manques de détails sur le bill.

Le premier ministre Robichaud a déclaré qu'il était impossible d'être spécifique pour le moment. La motion faisait état, sans les expliquer, de certaines mesures à prendre relativement au système judiciaire.

La décision de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick a été prise en rapport avec la demande de faite par deux étudiants de la province de Québec que leur cause soit entendue en français.

Augmentation de 11 p.c. des recettes fiscales au pays

OTTAWA - Le total des recettes fiscales de tous les gouvernements du Canada - fédéral, provincial et municipal - a atteint le chiffre de $5,656 millions au cours du premier trimestre de l'année 1968, soit 11 p.c. de plus que pour la période correspondante de l'année dernière.

Le Bureau fédéral de la statistique: qui rapporte ces chiffres, ajoute qu'à ce taux, le total des recettes fiscales et autres devrait atteindre cette année $23,008 millions contre $21,326 millions l'an dernier, soit une augmentation de près de 8 p.c.

Les recettes combinées de tous les gouvernements représentent plus de 35 p.c. de tous les services et marchandises produits dans le pays. Au cours du premier trimestre 1968, le produit national brut était estimé par le BFS comme devant atteindre le taux annuel de $64,828 millions.

Les recettes du premier trimestre de cette année représentent une moyenne de $1,115.27 par tête d'habitant, homme, femme et enfant, ayant un travail productif ou pas, soit $62.24 de plus que l'année dernière, par personne.

En prenant pour base les recettes des trois premiers mois, le gouvernement fédéral aura reçu, au terme de l'année, un total de $9,136 millions, après déduction des versements du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et municipaux.

A quatre contre trois

Avec ces versements, les recettes annuelles des provinces et des municipalités totalisent $12,932 millions. Ce qui revient à dire que les provinces et les municipalités dépensent ou investissent $4 pour chaque $3 dont dispose le gouvernement fédéral. C'est là un facteur important pour les efforts que le gouvernement fédéral déploie en vue d'équilibrer l'économie.

En plus des recettes de ces trois niveaux de gouvernement, le rapport du BFS signale que le Plan de pension du Canada reçoit $700 millions par année et le Plan de pension du Québec $240 millions.

Egalité pour les Canadiens français

Ouvrant à Fredericton le congrès de la fédération canadienne des enseignants, son président, le père J. Harold Conway, principal d'école à London, a recommandé à l'assemblée l'adoption de trois motions "pour des raisons de simple justice".

Il suggère, au nom du conseil de direction de la fédération:

1- que soient reconnues les aspirations légitimes des Canadiens français concernant un statut égalitaire au Canada.

2- que le droit des parents canadiens de faire éduquer leurs enfants dans la langue officielle de leur choix soit reconnu par les systèmes d'éducation.

3- que soient admis officiellement au congrès plusieurs délégués de langue française.

On sait que la corporation des enseignants du Québec, seul organisme professionnel d'enseignants francophones au pays n'est pas membre de la Fédération canadienne des enseignants; depuis plusieurs années son affiliation, donne lieu, au cours des congrès à de vigoureux débats, la pierre d'achoppement à une entente demeurant le statut de l'organisme québécois au sein de l'organisation pancanadienne.

A propos des incidents de Saint-Léonard, il a déclaré: "Rendons-nous à l'évidence, les contribuables de cette municipalité ne refuseraient pas d'instruire les enfants d'immigrants italiens en langue anglaise, si l'on n'avait pas refusé dans le passé aux Canadiens français de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta ou de la Colombie-britannique d'instruire leurs enfants dans leur langue".

CARTES PROFESSIONNELLES

Petite mise au point ---

N.D.L.R. - Plusieurs lecteurs nous ont écrit ou téléphoné pour nous demander POURQUOI nous n'avions pas publié le document rédigé par Mgr Routhier et publié dans "La Voix de Grouard", juin 1968, traitant de la contraception... comme l'avait fait un autre journal. La réponse que nous avons alors donnée a toujours été la même, et la voici:

"Autant que nous sachions, "La Voix" est l'organe écrit officiel de l'archidiocèse de Grouard-McLennan; nous ne savons pas - et n'avons jamais cherché à savoir - si sa distribution était réservée au seul clergé local ou à tout l'ensemble des fidèles. Toutefois, à tort ou à raison, il nous a toujours semblé que son contenu était d'abord destiné au clergé séculier ou régulier de l'archidiocèse. Le fait que nous le recevions régulièrement nous paraissait une attention de l'évêque ou d'une autre personne responsable de sa publication, pour nous aider à demeurer plus et mieux informé de la situation globale en Alberta et non pas comme source d'information à publier.

D'autre part, chaque livraison est généralement divisée en deux parties, l'une officielle (traitant spécifiquement de questions relatives à l'archidiocèse, directives de l'évêque, etc.) et une autre composée plus ou moins de nouvelles générales.

Le document dont il est question faisait partie de la section officielle de la livraison de juin et nous n'avons jamais pensé un seul instant devoir nous en servir comme "communiqué de presse".

Le même document étant toutefois devenu public, nous croyons que nos lecteurs ont eux aussi droit d'en prendre connaissance et c'est pourquoi nous nous conformons aujourd'hui au désir de ceux qui ont exprimé leur espoir de le voir publié en français dans nos pages.

La "pilule" au confessionnal...

1- Devant la diminution alarmante des naissances au pays, causée par l'usage de la "pilule" qui se répand chez l'ensemble des citoyens et presque autant chez nos catholiques, il importe qu'au confessionnal nos prêtres renseignent leurs pénitentes sur ce qu'autorise le Droit divin. Le Concile dans sa Constitution pastorale "Gaudium et Spes", en parlant de la fécondité du mariage, déclare ce qui suit: "Dans le devoir qui leur incombe de transmettre la vie et d'être des éducateurs (ce qu'il faut considérer comme leur mission propre), les époux savent qu'ils sont les coopérateurs de l'amour du Dieu Créateur et comme ses interprètes. Ils s'acquitteront donc de leur charge en toute responsabilité humaine et chrétienne, et, dans un respect plein de docilité à l'égard de Dieu, d'un commun accord et d'un commun effort, ils se formeront un jugement droit: ils prendront en considération à la fois et leur bien et celui des enfants déjà nés ou à naître; ils discerneront les conditions aussi bien matérielles que spirituelles de leur époque et de leur situation; ils tiendront compte enfin du bien de la communauté familiale, des besoins de la société temporelle et de l'Eglise elle-même. Ce jugement, ce sont en dernier ressort les époux eux-mêmes qui doivent l'arrêter devant Dieu. Dans leur manière d'agir, que les époux chrétiens sachent bien qu'ils ne peuvent pas se conduire à leur guise, mais qu'ils ont l'obligation de toujours suivre leur conscience, une conscience qui doit se conformer à la loi divine; et qu'ils demeurent dociles au magistère de l'Eglise, interprète autorisé de cette loi à la lumière de l'Evangile. Cette loi divine manifeste la pleine signification de l'amour conjugal, elle le protège et le conduit à son achèvement vraiment humain" (No 50)

Les parents ont le droit de déterminer le nombre des enfants qu'ils auront mais en tenant compte des éléments que souligne la Constitution ci-dessus indiquée.

2- Quand, d'un commun accord, ils ont décidé qu'ils en ont assez, ils ont deux moyens naturels connus à date (donc, mis par Dieu pour servir, au besoin) pour avoir des relations normales mais inféconsdes: la méthode Ogino-Knauss (les temps inféconds), la méthode thermique (l'indication par la température).

3- "L'irrégularité" de l'épouse est une maladie, susceptible d'être guérie par une "pilule" et qui en même temps empêche la famille. L'épouse "irrégulière" a le droit de consulter un médecin, qui peut lui prescrire légitimement la pilule qui guérit (volontaire direct), même si elle empêche la famille (volontaire indirect). Dans ce cas légitime, plusieurs médecins n'osent prescrire la "pilule" pour plus de six mois à cause des graves conséquences possibles.

4- Une épouse "régulière" ne peut utiliser cette "pilule", car ce serait la prendre "pour empêcher la famille" (volontaire direct), même s'il doit en découler une conséquence bonne, comme protéger la vie même de la maman (mauvais moyen pour une bonne fin. La fin ne justifie pas les moyens).

5- En dehors des deux moyens naturels connus, et mentionnés au No 2, il n'est jamais permis "d'empêcher la famille" artificiellement, par des médicaments directs, par des instruments quels qu'ils soient, ou par une manière de faire contre nature (acte, en dehors).

6- Certaines épouses se plaignent que leur mari ne désire les relations que dans les "temps dangereux". Elles doivent savoir que cela dépend d'elles-mêmes. L'homme est attiré par la femme, même si elle n'en est pas consciente. Elle doit, par charité pour son mari s'étudier à transférer ses "attitudes" des temps féconds aux temps inféconds.

7- Remarque pastorale. En général, les prêtres ont été trop sévères pour les péchés conjugaux. Au guichet de droite, il y a un célibataire qui s'accuse d'avoir fait du "mal seul" deux fois par semaine pendant un mois, on l'encourage à se corriger, on l'invite à se confesser souvent et à communier pour renforcir son âme. Au guichet de gauche, il y a un mari qui s'accuse d'avoir "empêché la famille" deux fois dans le mois, on le traite plus sévèrement, au point qu'il préfère abandonner la confession, puis la religion. Pourtant, il est dans une occasion nécessaire; il a droit à des marques d'affection avec son épouse, c'est parfois un devoir sérieux pour l'amour mutuel. Conduite à tenir - Sans nier le péché, il faut faire appel à sa bonne volonté surnaturelle, puis lui dire que s'il a des faiblesses qu'il s'accuse humblement et qu'il communie le plus souvent possible.

Nous avons l'intention de préparer une Pastorale prochainement sur ce problème de la famille qui nous semble si sérieux. Si nous avons tardé à le faire plus tôt, c'est parce que d'un mois à l'autre, nous attendions que Sa Sainteté ferait avant aujourd'hui ses déclarations sur la famille.

...l'opinion d'un laïc français sur ce document

En toute justice pour l'auteur de l'article qui suit, nous devons dire qu'il l'avait écrit avant la parution de l'encyclique "Humanae Vitae", le 29 juillet dernier, et quelques heures avant son départ d'Edmonton pour retourner en Europe.

Sociologue religieux de passage à Edmonton, je me pose certaines questions devant les prises de position de Son Excellence Mgr l'archevêque Henri Routhier telles que je les vois reproduites. Ces questions je les propose, car il me semble qu'elles sont confusément ressenties par un bon nombre de chrétiens. Poser des questions n'équivaut pas à y répondre, mais la hiérarchie ne peut ignorer les questions qui s'imposent à la conscience d'un bon nombre de chrétiens. Puisse-t-elle nous aider selon sa fonction à éclairer notre conscience d'homme et de chrétien.

Tout d'abord, pourquoi l'archevêque a-t-il comme point de départ de son inquiétude de pasteur, une baisse alarmante de la natalité? On comprend qu'un état puisse avoir des réactions à cet égard, à cause des implications économiques ou politiques. Mais en plus du fait qu'un pasteur n'est pas spécialement préparé à porter des jugements de cet ordre, est-ce dans sa mission? Est-ce une exigence fondamentale de l'Evangile de maintenir un haut niveau de natalité? C'est d'autant plus étonnant que la décision des parents utilisant les moyens reconnus comme naturels, pourrait très bien avoir cette conséquence; à moins que ces moyens "dits naturels", soient spécialement inefficaces ou inappropriés dans leur usage pour une bonne partie de la population.

Un autre point qui pose question à pas mal de chrétiens, c'est l'utilisation du terme "naturel" pour éliminer certains moyens. Ici on peut donner l'appui d'analyses psycho-sociologiques qui nous montrent combien on a tendance à considérer comme naturel ce à quoi on est habitué dans une société.

Le contenu du "naturel" évolue normalement avec l'époque. Il fut un temps où l'Eglise s'est opposée à la chirurgie - car qu'y avait-il de plus anti-naturel que d'aller découper à l'intérieur du corps des gens? Aujourd'hui, une telle affirmation nous fait sourire... Il en fut de même lorsque certains théologiens s'opposèrent au XVIIIe siècle à l'utilisation du paratonnerre. Car c'était vouloir domestiquer un signe de la colère divine. Aujourd'hui, le sens du naturel continue d'évoluer et se confond moins que jadis à une soumission au travail de la nature à l'état brut, comme c'était le cas dans les deux exemples que nous venons de donner.

Dans cette conception, toute intervention de l'homme risquait de paraître "artificielle". Aujourd'hui, on ne peut plus croire ce qu'on disait, il n'y a pas si longtemps: "avoir tous les enfants que le bon Dieu veut bien nous envoyer". Se soumettre à un déterminisme physiologique n'équivaut plus à un abandon à la Providence. Dans ce domaine comme dans les autres, la connaissance des lois de la nature nous permet de la maîtriser, pour l'orienter selon des buts que l'on se donne. Utiliser tout moyen non contraire à la santé et à la vie psychologique du couple est ressenti comme naturel par beaucoup, et comme un progrès qui permet d'utiliser la nature d'où se dégage un sens plus humain pour notre existence. Nous voudrions connaître l'avis de Monseigneur devant cette réaction que nous retrouvons dans plusieurs domaines de notre vie et d'où découle le sens que nous donnons à une attitude scientifique et technique. Cela nous préoccupe spécialement au moment où on nous parle de la révision du procès de Galilée où l'Eglise a condamné pour des motifs théologiques son observation sur la rotation de la terre.

La conception du naturel dont s'inspire le texte ne correspond-elle pas à une sensibilité d'une autre époque?

Nous sommes mal à l'aise quand on nous dit: "avec les deux méthodes préconisées vous agissez selon la nature puisque vous n'empêchez aucune conséquence physiologique. Mais si vous ne voulez plus d'enfants, ayez bien soin de poser l'acte uniquement lorsqu'il n'y aura pas de conséquences". Ainsi a-t-on respecté les lois de la physiologie à l'état brut, ce qui semble être l'exigence morale fondamentale. Tout cela n'est-il pas ressenti comme bien étrange et même comme une attitude manquant d'une droiture morale élémentaire? Ne sommes-nous pas étonnés qu'il soit plus question de physiologie que d'épanouissement du couple qui s'invente progressivement à travers la vie conjugale?

Cela nous amène à un autre point qui met encore davantage, mal à l'aise notre conscience morale: l'utilisation de la théorie des actes à doubles effets qui est employée explicitement à propos de l'usage de la pilule. Cette théorie fut à l'origine des subtilités de la casuistique. Si les laïcs la connaissaient mieux, ils pourraient peut-être apprendre par là à justifier beaucoup de choses. Mais serait-ce vraiment une éducation morale, ou cela éduquerait-il davantage à la duplicité?

Il y a quelques années, des religieuses ayant été violées par des Noirs après l'indépendance de l'ancien Congo belge, sous le conseil de certains, on les a soumises à un curetage invoquant la théorie des actes à doubles effets. Le but directement invoqué étant de les garantir contre une maladie éventuelle, la conséquence du point de vue avortement devenait indirecte. Peu importe dans cette conception de la morale que la vraie motivation de l'acte ait été d'éviter que les religieuses n'aient des enfants: la subtilité intellectuelle suffisait à apaiser la conscience.

Peut-être faudrait-il que des laïcs se posent comme première question comment faire pour que la femme ait un cycle irrégulier? Alors elle pourrait utiliser la pilule. Car il est bien clair que les femmes qui veulent régulariser leur cycle le font uniquement pour ne pas avoir d'enfant. Mais elles sont dans une situation privilégiée par rapport aux autres puisqu'elles seules pourront légitimement utiliser la pilule. Ne s'éloigne-t-on pas des préoccupations morales par des subtilités qui semblent nous rapprocher de la théorie des rationalisations des psychologues où l'on explique comment on a les idées de ses besoins. Ainsi une religieuse nous racontait comment une croyance s'était répandue dans la communauté: "la fumée de cigarette était le meilleur moyen de tuer les pucerons envahissant les plantes de la maison". De ce fait en utilisant implicitement, la théorie des actes doubles effets, on pouvait fumer en se donnant bonne conscience puisque le but premier était de tuer les pucerons! Nous donnons cet exemple à titre humoristique, mais que de fois la théorie des actes à doubles effets a été utilisée dans des choses plus graves. Nous sommes très mal à l'aise devant cette conception abstraite et formaliste de la vie morale.

Le point où nous avons été le plus mal à l'aise, c'est le moment où l'archevêque demande aux épouses, par charité pour leurs maris, d'être moins attrayantes pendant leur période de fécondité. C'est le seul point où il y a quelque chose de neuf dans le texte, par rapport au reste que l'on a entendu des dizaines de fois. Cette charité, nous paraît vraiment "anti-naturelle". Les exigences de la physiologie doivent-elles être des critères plus fondamentaux pour le choix des comportement que certaines orientations psychologiques qui caractérisent la femme dans la vie du couple? La priorité donnée à la physiologie n'est-elle pas pour nous le signe d'une soumission à la matière? Pourquoi faire de cette soumission à des déterminismes physiologiques, presque la condition primordiale de l'éducation à l'amour?

Serait-ce le seul domaine ou la connaissance des lois de la nature ne pourrait être utilisée pour des fins humaines? Ou a-t-on peur que les conquêtes de la science nous mettent dans la situation d'autonomie qui comporte des risques? Admettre que le physiologique à l'état brut n'est pas le guide premier de la morale est très compatible avec le fait de croire utile qu'un médecin nous indique les moyens comportant des risques pour la santé, ou qu'un psychologue nous explique comment un certain espacement des relations permet d'accroître l'attraction réciproque dans le couple. Mais ce choix pourrait bien aboutir pour certains couples à ce que la période privilégiée de relation soit la période de fécondité parce qu'à ce moment certaines femmes sont davantage attirées par leur mari.

Voilà selon nous, des réactions spontanées de personnes sensibilisées à un monde qui veut donner

(suite à la page 5)

EDITORIAL

"Humanae Vitae"

La dernière encyclique de Paul VI a déjà suscité un grand nombre de commentaires, favorables ou adverses, fait couler beaucoup d'encre et encore maintenant, un mois après sa publication, le sujet est de brûlante actualité.

Certes le problème est de taille et mérite l'attention mondiale et le fait que l'Eglise ait tardé à se prononcer officiellement aura sans doute aussi contribué largement au remous que l'on traverse présentement, plusieurs ayant personnellement résolu le problème selon qu'il leur plaisait de le faire.

C'est avec courage - et cela personne ne le conteste - que Paul VI a rendu sa décision. Il a voulu faire ce que son devoir de Pontife lui dictait, tracer la voie aux 500 millions de catholiques dont il est le chef, et il l'a fait selon sa conscience, sans aucune concession aux pressions exercées sur lui ou au climat de tolérance qui sévissait jusqu'alors. Et la décision, c'est luimême qui l'affirme, a été "douloureuse". La doctrine de l'Eglise étant partiellement fondée sur les principes de la Loi naturelle et, selon le jugement auquel en était arrivé le Pape, la régulation des naissances par des moyens "artificiels" allant à l'encontre de ces principes, il n'avait d'autre choix que d'en condamner l'usage. Reste que la question en est une de discipline morale et non pas, comme certaines interprétations pourraient le laisser supposer, un article majeur du Credo catholique romain.

Le Pape s'est enfin prononcé - Rome a parlé - et il nous incombe de faire tout en notre possible pour nous "placer sur la même longueur d'ondes", nous mettre en état d'écoute attentive et de compréhension, nous faire réceptifs, même si... "la pilule paraît terriblement difficile à avaler"! (sic). Et si l'on est de ceux qui acceptent d'emblée la décision de Rome, il faut aussi savoir demeurer charitables et pleins de compréhension à l'endroit de ceux qui ne partagent pas entièrement ces même vues. Les prises de position véhémentes, de part et d'autre, ne sont guère de nature à régler quoi que ce soit et la modération a toujours sa place.

Toutefois, ce n'est certainement pas un sophisme que d'affirmer qu' "Humanae Vitae" a réglé un problème en soulevant bien des interrogations, sinon d'autres problèmes. Il semble bien que l'on soit à la veille de la remise en question de plusieurs notions, devenues pourtant traditionnelles. Les plus importantes sont sans doute l'obéissance au Pape lorsqu'il ne parle pas "ex cathedra", l'importance qu'il faut attacher à la conscience personnelle en ce qui touche les questions de morale conjugale, ce qui est et n'est pas "naturel", ce qui est et n'est pas "artificiel". Ce partage d'opinions - il serait idiot de parler de schisme ou de révolte - existe tout autant au sein du clergé que du laïcat et l'on peut s'attendre à des éclaircissements.

L'on parle d'ailleurs déjà d'un prochain document que Paul VI rédigerait touchant les questions du mariage, de la famille et des moeurs. Cette situation, il nous semble, n'est pas un mal pour l'Eglise; les éclaircissements apportés permettront ultimement à tous ses membres de vivre une religion plus et mieux réfléchie, meilleure.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur "Humanae Vitae". Rappelons en terminant, comme le soulignait récemment le cardinal Roy, qu'il est toutefois un aspect très positif de l'encyclique qui ne semble pas avoir été suffisamment mis en lumière et qui mérite pourtant l'attention. C'est l'invitation du Pape aux savants de "poursuivre les recherches en vue de découvrir une méthode de régularisation qui ne soit pas en conflit avec la morale sociale". Ce pourrait être, par exemple, une méthode nouvelle - plus simple et plus pratique que ce que l'on connaît déjà - d'établir avec précision la période de fécondité chez la femme.

Ce serait un grand pas en avant puisque conforme au principe "naturel".

Jean-Maurice OLIVIER

••••••••••

Conseil de la Vie française...

(suite de la page 1)

Soutenant qu'il est faux de prétendre qu'une politique d'immigration québécoise est plus urgente et plus importante qu'une politique familiale, le Conseil note qu'il n'est pas opposé à l'immigration mais qu'avant d'y engager la province, d'y investir des montants considérables, "il conviendrait de se poser certaines questions"

La plupart des milliers d'immigrés entrés au Québec depuis un siècle, soutient le Conseil, "ont filé vers l'Ontario ou les Etats-Unis après un stage d'adaptation dans le Québec; la plupart de ceux qui sont demeurés avec nous se sont fixés à Montréal et se sont anglicisés".

Poursuivant, l'organisme note qu'à moins d'un revirement économique absolument imprévisible, ce sera la métropole qui abordera au moins temporairement les immigrés. "Il faudrait d'abord franciser Montréal avant d'y installer des immigrés".

"On nous dira peut-être que ces immigrés seront des Français qui viendront automatiquement renforcer notre groupe ethnique. Tout d'abord le Français est l'Européen qui a le moins de raisons d'émigrer... Secundo l'expérience nous apprend que la majorité des immigrés français au Québec n'y sont pas demeurés jusqu'ici ou se sont empressés de faire apprendre l'anglais à leurs enfants", écrit le Conseil de la Vie française.

"La natalité, plus que l'immigration, conclut l'organisme, a fait la Nouvelle-France. La seule natalité a permis au Canada français de durer. Si le peuple canadien-français ne veut plus se perpétuer, qu'il n'aille pas mendier sa survie à l'étranger".

Courbe de natalité

La première partie du mémoire de l'organisme traite du problème démographique au Canada français de 1608 à 1968, sous le régime français ainsi que les régimes britanniques et canadien.

En résumé, conclut l'organisme, grâce à sa seule natalité, le peuple canadien-français a maintenu son pourcentage de population et dans le Québec et dans le Canada depuis le début de la Confédération, "en dépit de l'immigration étrangère et de l'annexion de territoires, en dépit aussi de l'émigration des nôtres aux Etats-Unis."

"De façon globale, selon le document, la chute de la natalité au Québec s'établit ainsi: sommet de 65 naissances par mille personnes au début du régime anglais en 1770; sommet de 37.6 naissances par mille en 1921 depuis la Confédération; chute de 13.5 pour cent en 1967.

"Chose plus grave, poursuit l'organisme, le déclin dans le nombre des naissances au Québec, commencé en 1960, va sans cesse s'accélérant".

Ce déclin aurait varié entre 0.5 pour cent et 3.2 pour cent par année de 1960 à 1965. Il aurait atteint 7.8 pour cent en 1965 et même et près de 10 pour cent en 1966. En chiffres absolus, selon le Conseil de la Vie française, le Québec aurait connu une cime en 1959 avec 142,000 naissances, ce total serait tombé à 120,000 en 1965 et à moins de 100,000 en 1967, en dépit d'une population accrue.

Le Conseil fait la mise en garde suivante: "Si le déclin de la natalité devait se continuer au rythme actuel, l'accroissement naturel aurait atteint un point mort vers 1975 et la population fléchirait ensuite rapidement. Il faudrait même envisager une diminution catastrophique du groupe francophone au Québec vers l'an deux mille, l'assimilation se combiant avec le déclin démographique."

On peut se procurer le texte de ce mémoire, pour la modique somme de 50 sous, en faisant sa demande aux Editions Ferland, 75 rue d'Auteuil, Québec, P.Q.

La TV française... en Louisiane!

BATON ROUGE, Louisiane - Le projet d'établissement d'une station de télévision de langue française en Louisiane a été approuvé par le Sénat de l'Etat: c'est à l'unanimité que la Chambre a sanctionné le projet qui consistera à diffuser, en collaboration avec l'université du sud-ouest de la Louisiane, à Lafayette, des émissions à travers toute la portion francophone de la Louisiane.

L'adoption du projet de loi s'inscrit dans un plan global de préservation de la langue et de la culture françaises en Louisiane. Les autres mesures qui ont été prises en ce sens sont les suivantes: développement sur une grande échelle de l'enseignement du français à l'école primaire, renforcement des liens entre la Louisiane et le Canada français et ainsi que l'instauration du bilinguisme pour toutes les publications officielles de l'Etat.

Bonne raison

-Combien ce perroquet? demande un Américain à un oiseleur.

-Trois cents dollars.

-C'est bien cher.

-Oui, mais il vient de manger deux canaris de grande valeur.

Le Franco-albertain
AUTREFOIS "LA SURVIVANCE" - (1928 - 1967)

Journal hebdomadaire publié tous les mercredis à:
10010 - 109e rue — Edmonton, Alberta
Tels.: Rédaction: 422-0388 — Imprimerie: 422-4702

Le Franco-albertain est un journal indépendant en politique et entièrement consacré à la cause religieuse et nationale.

Il est l'organe officiel de l'Association Canadienne-française de l'Alberta

Les éditoriaux contenus dans ses pages ne réflètent pas nécessairement l'opinion de l'A.C.F.A.

Rédacteur: Jean-Maurice Olivier

PRIX DE L'ABONNEMENT:
1 an: $3.50 — 2 ans: $6.00
Etats-Unis, Europe et autre pays étrangers: $6.00 par an

reflexions

par le Père EMILE LEGAULT c.s.c.

Toute la ville en parle!

Le moins qu'on puisse dire des réaction populaires, devant l'encyclique "Humanae Vitae", c'est qu'elles ne sont pas de l'espèce tranquille: elles vont depuis la consternation sinon la révolte, jusqu'à l'acceptation inconditionnelle et sans nuances. On risque, ainsi, de passer légèrement sur un texte qui ne manque ni de hauteur ni de densité. Et qui n'a pas fini de préoccuper les théologiens, les pasteurs, voire les chrétiens de tous les jours qui s'appliquent, en patience recommencée, à concilier, dans leur vie conjugale, les exigences du Christ, maître de l'amour, et les aléas d'un cheminement précaire.

Je suis, personnellement, très heureux de voir Paul VI insister sur la nécessaire maîtrise de soi, pour un dialogue conjugal réussi, et sur le respect de la vie: admettons-le sans ambage, bon nombre de gens confondaient, en pratique, une saine planification de la famille avec l'émancipation de toute contrainte. Au fond, plusieurs chrétiens n'étaient pas assez mûrs moralement pour assumer, dans la gravité, la responsabilité que le récent Concile mettait sur leur conscience: celle d'une collaboration, prudente et généreuse tout ensemble, avec le Dieu gratuit de la Révélation.

Si je puis me permettre une suggestion, j'inviterais tous les chrétiens à lire, à tête reposée, à méditer longuement, cette encyclique qui mérite mieux qu'une fin de non-recevoir, inspirée par une déception à courte vue. Le pape Paul VI a choisi de trancher seul une question brûlante: on peut déplorer qu'il ait en bonne partie ignoré le grand principe de la collégialité mis de l'avant au Concile; on doit admettre avec un Cardinal Alfrink, que "les encycliques ne sont jamais infaillibles, à moins que le pape ne le souligne spécialement"... Il n'en reste pas moins que, dans son ensemble, l'encyclique récente est le fruit d'une longue réflexion chez un homme qui s'efforce de mettre ses pas dans les pas de Pierre, chargé par le Christ de "confirmer ses frères dans la foi".

Il m'apparaît que les deux meilleurs commentaires de l'encyclique, à date, sont ceux de Claude Ryan dans ses éditoriaux du Devoir, mardi et mercredi de la semaine dernière. Ils mériteraient d'être proposés, en appendice, dans les éditions nombreuses qui seront faites de l'encyclique. Précisément parce qu'ils viennent d'un chrétien adulte, qui possède un sens aigu de l'Eglise, d'une Eglise qui, opportunément, a été définie par Vatican II dans son entièreté.

Claude Ryan écrit ceci, en particulier: "Le catholique qui lit un document pontifical doit, certes, se mettre en état d'accueil. Il n'entre pas, pour cela, en état d'extase. Il demeure, même au plus profond de sa méditation, homme de son temps et de son milieu, esprit doué de sens critique et chargé d'une expérience qui lui interdit les aveuglements faciles. Cet homme fut longtemps formé à une discrétion excessive devant les directives de l'autorité. Il a appris, ces dernières années, à s'exprimer librement, à réagir avec naturel et franchise".

"Le catholique ordinaire, chaque fois qu'il parle avec sincérité, est aussi, à sa manière, un témoin de la foi dans l'Eglise. Le pape est le témoin par excellence de la foi; il n'en est pas le propriétaire. Celle-ci est partagée par tous les membres de l'Eglise. La plupart des grands dogmes, proclamés au cours de l'histoire, le furent à la suite de longues et patientes pulsations de la conscience chrétienne; ils vinrent donner, pour ainsi dire, une forme solennelle à ce que le "sensus fidelium" avait perçu, dès l'origine avec une remarquable intuition. Les plus grands moment de l'histoire du catholicisme furent ceux où il y eut parfaite communion entre la foi enseignée par les chefs ecclésiastiques et la foi professée et vécue par le peuple. Les moments les plus sombres, ceux qui durent être suivis plus tard de révisions pénibles, furent ceux où il y eut césure entre l'action des pasteurs et la vie quotidienne du peuple".

"Devant un document comme "Humanae Vitae", nous déplorions, de la communauté chrétienne et la nature de la décision. Nous osons espérer qu'au lieu de s'employer exclusivement à une mise en application littérale de la décision pontificale, les pasteurs voudront se mettre à l'écoute des réactions du peuple chrétien, afin d'établir entre celles-ci et le magistère le lien qui s'impose. Certains souhaitent que l'encyclique mette fin, une fois pour toutes, à un débat qui a déjà trop duré à leurs yeux. Nous souhaitons, au contraire, que l'encyclique suscite un nouveau débat: ce débat sera salutaire pour l'Eglise et il pourra en sortir, sous la motion de l'Esprit, des suites étonnantes."

L'important est de ne pas céder à la panique ou à la révolte: il y a telle chose que l'affirmation d'une vérité idéale, qu'on aurait mauvaise grâce à désavouer globalement sans examen, et la pastoration quotidienne d'hommes et de femmes, en chair et en os, qui sont en cheminement, comme tout le monde, sur des sentiers rocailleux.

La Presse, 10-8-68

HORAIRE DE MESSES

Au service des Canadiens français à Edmonton

IMMACULEE-CONCEPTION: 108A ave et 96e rue —
9h.00 — 10h.30 — 12h.00
SAINT-JOACHIM: 99e avenue et 110e rue —
6h.30 — 8h. — 9h.30 — 11h. — 12h.30 — 5h.00 p.m.
SAINT-THOMAS: 8520 - 91e rue —
8h.00 — 9h.30 — 11h.00
SAINTE-ANNE: Chapelle du Centre régional des Soeurs Grises — 9810 - 165e rue
9h.00 — 10h.30 — 12h.00

SAINT-PAUL

Naissance du Sénat diocésain et nominations

SAINT-PAUL, Alberta - Selon les désirs du deuxième Concile du Vatican, le clergé du diocèse de Saint-Paul a récemment élu neuf de ses membres pour constituer pour la première fois son Sénat de prêtres. Les élus ont été choisis ainsi: un de chacun des cinq doyennés du diocèse et un de chacun des quatre groupes d'années d'ordination établis.

Selon les groupes d'ordination, les élus sont:
l'abbé C.W. Poirier, 59 ans, curé de Barrhead, avec 33 ans d'ordination; l'abbé Jules Laberge, 47 ans, curé de Lac La Biche, 19 ans d'ordination; l'abbé Roger Guérin, 36 ans, curé de Dapp, 10 ans d'ordination; l'abbé André Piquette, 29 ans, vicaire et professeur à St-Paul, 3 ans d'ordination.

Selon les cinq doyennés, on a comme élus:
Doyenné de Bonnyville: le R.P. Gérard Lassonde, o.m.i., 48 ans curé de Bonnyville, 22 ans d'ordination;
Doyenné de Lac La Biche: l'abbé Jean-Marie Martineau, 43 ans, curé de Legal, 13 ans d'ordination;

Doyenné de St-Paul: l'abbé Albert Noël, 44 ans, curé de St-Vincent, 16 ans d'ordination;
Doyenné de Smoky Lake: l'abbé Joseph Kachan, 54 ans, curé de Vilna et de Flat Lake, 30 ans d'ordination;
Doyenné de Westlock: l'abbé Adolph Terre, 36 ans, 8 ans d'ordination.

Le Sénat a pour rôle d'aider l'Evêque dans la gouverne du diocèse, d'entreprendre des consultations avec lui sur les problèmes et besoins pastoraux et pour le bien général de la Communauté diocésaine et de ses activités et pour le bien des prêtres du diocèse.

La première réunion du Sénat eut lieu à Radway le 13 juin 1968; tous les sénateurs étaient présents avec Mgr Philippe Lussier, évêque du diocèse. Les termes d'office ont été établis à trois ans; mais pour permettre une élection de trois membres chaque année, les termes ont été raccourcis pour les deux-tiers du Sénat pour les deux premières années; le hasard a décidé des termes expirant comme suit:
en 1971: R.P. G. Lassonde, o.m.i., l'abbé A. Terre, l'abbé R. Guérin.
en 1970: l'abbé J.M. Martineau, l'abbé J. Kochan, l'abbé A. Noël.
en 1969: l'abbé C.W. Poirier, l'abbé J. Laberge, l'abbé A. Piquette.

L'exécutif du Sénat a été élu à une réunion préliminaire tenue à St-Albert à la retraite annuelle: l'abbé J. Laberge, président; l'abbé A. Terre, vice-président; l'abbé A. Piquette, secrétaire-trésorier.

Les comités établis par le Sénat sont les suivants:
- Comité de Formation des Prêtres: l'abbé J. Laberge, président.

- Comité de Nomination du Clergé: l'abbé C.W. Poirier, l'abbé J. Laberge, l'abbé A. Piquette.

- Comité d'Etude de la Constitution du Sénat: le R.P. G. Lassonde, o.m.i., l'abbé Louis Viel (de Grand Centre), l'abbé H. Bois (de Thorhild).

- Comité des Finances: l'abbé C. W. Poirier, l'abbé J.M. Martineau, l'abbé Lucien Morisette (de Swan Hills-Barrhead), l'abbé H. Bois.

- Comité des Relations Extérieures: l'abbé H. Bois, l'abbé R. Guérin, l'abbé A. Piquette.

La dernière réunion du Sénat a eu lieu à Morinville le 26 juillet.

NOMINATIONS

ST-PAUL, Alberta - Après avoir consulté le sénat des prêtres du diocèse, Mgr Philippe Lussier a annoncé les nominations suivantes:
l'abbé Armand Beaupré, vicaire à Morinville, devient curé de Whitecourt;
l'abbé Henri Boisvert, curé de Cold Lake, a demandé et obtenu une année de repos;
l'abbé Fernando Bourassa, professeur à St-Paul et curé de St. Brides, devient vicaire et professeur à Morinville;
l'abbé Emile Champagne, curé à Mallaig, a été dégagé du ministère sacerdotal pour régler les obligations financières qu'il a contractées et s'en dégager complètement d'ici un an; plus tôt si possible;
l'abbé Fernand Croteau, curé à la cathédrale St-Paul, devient curé de Cold Lake;
l'abbé Joseph Feeley, nouveau prêtre, est nommé directeur spirituel au Séminaire de St-Paul et en même temps desservant de St. Brides;
l'abbé Rosaire Morin, vicaire à Legal, devient vicaire-coadjuteur à la cathédrale de St-Paul;
l'abbé Jean-Marie Martineau, curé à Plamondon, devient curé de Legal;
l'abbé William O'Farrell, curé d'Athabasca, devient aussi aumônier diocésain de la Catholic Women's League, succédant à Mgr E. Rooney;
l'abbé Georges-H. Primeau, curé de Morinville, devient aussi aumônier diocésain du Mouvement des Femmes Chrétiennes;
l'abbé Alcidas Ricard, curé à Legal, devient Vicaire Général du diocèse et curé de Lafond;
l'abbé Rosario Simard, vicaire à St-Paul, desservira en plus St-Edouard;
l'abbé Hervé Tanguay, de curé à Lafond, s'en va curé à Mallaig;
l'abbé Adolph Terre, quitte sa cure de Whitecourt pour prendre une année d'études spécialisées.

OPINION...

(suite de la page 3)

un sens humain à notre effort scientifique, dans tous les domaines. Etant membre du peuple de Dieu, nous croyons de notre devoir de faire connaître ces réflexes à nos pasteurs. Voilà, comment se posent les problèmes, à pas mal de nos contemporains. Force nous est bien de constater que les prises de position qu'on nous présente indiquent une non-perception de cette sensibilité contemporaine, qui pourrait être une chance d'approfondir notre foi. A bien d'entre nous, ces prises de position - et nous le disons avec angoisse - sont incapables d'orienter notre foi. Que faire? Faut-il étouffer ces problèmes? Si, oui, nous laissons à d'autres, en dehors de l'Eglise, le soin de répondre. Quant à nous, nous nous contenterions de leur surimposer les formules abstraites que l'on nous donne, et d'essayer de nous convaincre que les problèmes sont résolus par là. Est-ce là la signification de l'acte de foi?

Dans ce domaine qui engage tellement la vie personnelle, a-t-on assez souci de consulter des laïcs engagés dans leur foi? Que signifie les appels à la collaboration et à l'engagement, si un échange ne pouvait légitimement se développer dans ce domaine?

Cela nous aiderait grandement, si dans un dialogue franc, nos pasteurs pouvaient répondre à de telles questions.

JEAN REMY
sociologue.

Nouveau nom pour la collecte annuelle des évêques

La collecte annuelle des évêques prend, cette année, un nouveau nom: "Collecte pour l'Eglise Canadienne et les Oeuvres du Pape. (L'année dernière, cette collecte - appelée Charités Papales et Oeuvres de l'Episcopat - a rapporté un peu plus de 830 mille dollars; ce qui fait une moyenne d'environ .08 cents par catholique canadien). Récemment, les évêques du Canada ont décidé que la partage du résultat global serait désormais du 3/5 pour les tâches pastorales du pays et du 2/5 pour les oeuvres du Pape.

Les besoins d'ordre pastoral se multiplient et commandent une plus grande urgence. Les diocèses ne peuvent plus agir chacun pour leur compte. Lorsqu'il faut préparer des mémoires pour le gouvernement, organiser des études et des consultations sur des questions sociales, familiales, d'éducation religieuse, d'oecuménisme, etc., les évêques doivent agir collégialement. Ils le font par leur association (la Conférence Catholique Canadienne).

De plus, les évêques considèrent comme essentiel pour l'Eglise canadienne de participer aux oeuvres du Pape.

Un des moyens, nécessaires et efficaces, pour le catholique, de participer à ces travaux et projets est de contribuer financièrement. La Collecte pour l'Eglise canadienne et les Oeuvres du Pape aura lieu, dans toutes les Eglises du Canda, le 15 septembre prochain.

SLOGAN POUR '68

A l'occasion de leur collecte annuelle, les évêques du Canada lancent le slogan: "L'EGLISE est un SERVICE; êtes-vous de la partie?" Etre chrétien, en 1968, constitue un défi; époux, célibataire, prêtres, évêques doivent prendre position devant les hommes.

Les évêques, groupés en association (la Conférence Catholique Canadienne), doivent répondre le mieux possible aux exigences actuelles de la pastorale: oecuménisme, pastorale familiale, catéchèse, action sociale, liturgie, communications sociales, etc. Une équipe de près de 130 personnes (laïcs, religieux et prêtres) travaille, à plein temps, aux projets de l'épiscopat.

De plus, les évêques doivent voir à ce que l'Eglise du Canada collabore aux oeuvres que le Pape organise pour subvenir, au nom des catholiques du monde, aux besoins urgents des pays pauvres et des victimes de sinistres.

Faire que l'EGLISE devienne un SERVICE exige que tous se mettent de la partie. Contribuer financièrement constitue une forme nécessaire de participation.

VOTRE HOROSCOPE

BELIER du 21 mars au 20 avril
Quelques problèmes sentimentaux. Avec le temps, les choses reprendront leur place normale. Vos supérieurs exigent beaucoup de vous. Essayez de les satisfaire.

TAUREAU du 21 avril au 20 mai
Des projets de longue date prendront corps. Allez de l'avant sans plus d'hésitations. Ne vous occupez pas trop des affaires des autres.

GEMEAUX du 21 mai au 21 juin
Soyez moins avare de tendresse envers l'être aimé. Votre bon état de santé se maintiendra à condition de dormir davantage.

CANCER du 22 juin au 22 juillet
Soyez moins hautain avec vos compagnons de travail. Vous n'êtes pas plus haut placé qu'eux. Sur le plan sentimental, faites très attention à vos paroles; elles pourraient être mal interprétées.

LION du 23 juillet au 23 août
Saisissez l'occasion de vous mettre en valeur aux yeux de l'être aimé. Si vous avez perdu des gains récemment, vous aurez bientôt l'occasion de les récupérer.

VIERGE du 24 août au 22 sept.
Vous avez des problèmes à résoudre sur le plan des affaires. Côté sentimental plus stable. Surveillez votre santé.

BALANCE du 23 sept. au 23 oct.
Une personne amie vous préoccupe. Soyez plus expansif. Une affaire aura une conclusion satisfaisante. Vos mérites sont reconnus.

SCORPION du 24 oct. au 22 nov.
Vous pourrez redresser votre situation financière bientôt. Une affaire de coeur réussit bien.

SAGITTAIRE du 23 nov. au 21 déc.
Vous avez à faire face à des rivalités surtout dans le domaine sentimental. Reposez-vous; vos nerfs vont flancher si vous continuez ainsi.

CAPRICORNE du 22 déc. au 20 janv.
Relations tendues avec une personne incompréhensive. Mauvaise semaine sur le plan social.

VERSEAU du 21 janv. au 19 fév.
Une aide vous viendra pour réaliser des projets d'ordre privé. Une rencontre marquera un point décisif sur le plan sentimental.

POISSONS du 20 fév. au 20 mars
Vous n'avez pas besoin de faire de grands efforts pour obtenir ce que vous désirez. Les soirées sont propices à l'amour.

Sécurité Familiale
Bonne Fête

VENDREDI, 23 août
M. Réal Beaudoin, Slave Lake
M. Joseph R. Bilodeau, Vimy
M. Emmanuel Joseph Gallant, Edmonton
M. Almanzor Michaud, Donnelly
M. Magella Pelchat, St-Edouard
M. Robert Tremblay, Edmonton

SAMEDI, 24 août
M. Julien Dargis, Grand Centre
M. Jos. Dubuc, Vegreville
M. Laurent Ph. Guindon, Falher
M. Charles Leroux, St-Paul
M. Alphonse Malo, Lafond
M. Josslyn Royer, Edmonton
M. Paul J. Savoy, Beaumont

DIMANCHE, 25 août
M. Lucien Guindon, Falher
M. Laurent Leduc, Morinville
Mlle Rose-Marie Ouellette, Banff
M. Louis Rivey, St-Paul
M. René J.J. Robinson, Duvernay

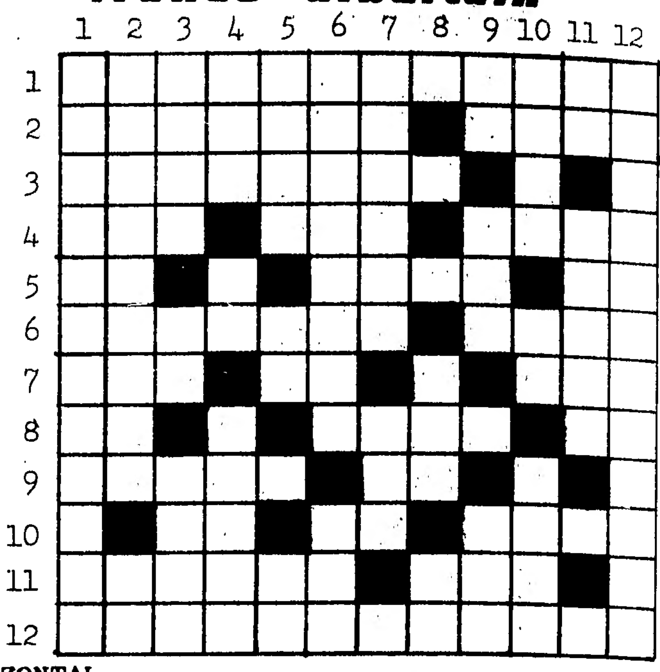
LUNDI, 26 août
M. Maurice Allard, St-Isidore
M. Magella Boucher, Jean Côté
M. René De Moissac, St-Paul
M. Raoul Lambert, Guy
M. Léon R. Lavoie, St-Isidore

MARDI, 27 août
M. Hector Coutu, Brosseau
M. Berthin Dubé, Joussard
M. Jean Ménard, Plamondon
M. Jacques B. Moquin, Bonnyville
M. Charles J. Ouellette, St-Paul

MERCREDI, 28 août
M. André Beaunoyer, Grand Centre
M. Alexandre Bérubé, Beaumont
M. Laurent Joly, St-Paul
M. Clément Laforce, Grand Centre

JEUDI, 29 août
Rév. Père Georges Chevrier, o.m.i., Edmonton
M. J.-Paul Albert Mercier, Guy

Les Mots croisés du franco-albertain



HORIZONTAL
1 - Torero qui plante les banderilles.
2 - Assembler des chiens courants pour la chasse * Fils de Loth.
3 - Vif regret d'avoir fait ou de n'avoir pas fait une chose.
4 - Ber, lettre mélangées * Planche de bois * Courroie fixée aux mors du cheval.
5 - Pron. neutre anglais * Prénom masculin * Term. d'inf.
6 - Qui fabrique ou vend des tuiles * Roi de Norvège de 995 à 1000.
7 - Fleuve de Suède * Note de musique * Recueil de bons mots.
8 - Note de musique * Etoile de cinéma * Consonnes doubles.
9 - Chamois des Pyrénées * Pron. ind.
10 - Deux, en chiffres romains * Note de musique * Devenu pâle.
11 - Autre nom du Nouveau-Québec * Triage.
12 - Instrument pour mesurer les températures d'ébulition.

VERTICAL
1 - Se dit d'un radical chimique qui est à la base de nombreux hypnotiques et sédatifs du système nerveux.
2 - Saveurs amères * Nota Bene.
3 - Insecte des eaux stagnantes * Id Est * Terminé en pointu, acéré.
4 - Du verbe devoir * Pron. pers. * Chanteur français, né à Avignon (1736-1795)
5 - Volcan de Sicile * Term. d'inf. * Se suivent dans vlan.
6 - Peu fréquentées * Mois de l'année.
7 - Donner les couleurs de l'arc-en-ciel * Pron. pers.
8 - Ecorce du chêne * Symb. chimique du thulium
9 - Se suivent dans Alma * Rivière, en espagnol * Petite prairie.
10 - Dieu du Vent * Note de musique * Substance produite par les femelles des mammifères.
11 - Coup de baguette * Rien, ce qui n'existe point.
12 - Action de se conformer à ce qui est prescrit.

solution à la page 11

HORAIRE DES EMISSIONS

DU LUNDI AU VENDREDI

6.50 - Ouverture
6.55 - Nouvelles
7.00 - Radio-Matin
7.30 - Nouvelles
7.32 - Radio-Matin
8.00 - Nouvelles
8.05 - Sports
8.10 - Prière
8.15 - Radio-Matin
8.30 - Les Joyeux Troubadours
9.00 - Radio-Journal
9.02 - Avec Simone
9.05 - Présent
9.30 - Au gré du vent
10.00 - Nouvelle
10.02 - Fernand Gignac
11.00 - Radio-Journal
11.15 - Du St-Laurent aux Sources Françaises
11.30 - Coquelicot
12.00 - Douze à la une
1.00 - Kiosque à musique
1.30 - Politique
1.35 - Kiosque à musique
2.00 - Selon le jour
2.30 - Présent
3.00 - Ranch 680
4.00 - Autour d'une Chanson
4.15 -
4.45 - Radio-Bambino
5.00 - Radio-Journal
5.20 - Politique
5.25 - Sports
5.30 - Mini-Concert
6.00 - Nouvelle
6.05 - Mini-Concert
6.30 - Chapelet
6.45 - Salut les Copains
8.00 - Trente minutes d'informations
8.30 - Selon le jour
10.00 - Programme ukrainien
10.30 - Selon le jour
11.00 - Selon le jour

CHANGEMENTS QUOTIDIENS

LUNDI:

2.00 - Airs de Gitan
8.30 - Sérénade
9.30 - Programme allemand
10.30 - Homme de notre Temps
11.00 - Radio-Journal
11.03 - Sous l'Abat-jour
12.00 - Nouvelles
12.05 - Fermeture

MARDI:

2.00 - Claude et ses invités
8.30 - Politique
8.45 - Musique sud-américaine
9.00 - Au fil de la Nuit
10.30 - Au temps du 78
11.00 - Concert symphonique
12.00 - Nouvelles
12.05 - Fermeture

MERCREDI:
2.00 - Au chant de l'alouette
8.30 - Sérénade
9.00 - Au fil de la Nuit
10.30 - Les mercredis de la musique
12.30 - Nouvelles
12.35 - Fermeture

JEUDI:
2.00 - Claude et ses invités

CHFA
680 KC 5000 W.

8.30 - Au temps du 78
9.00 - Au fil de la Nuit
10.30 - Le Monde est mon Pays
11.30 - Sous l'Abat-jour
12.00 - Nouvelles
12.05 - Fermeture

VENDREDI:
2.00 - Fiesta mexicaine
10.30 - Le repos du Guerrier
11.00 - Radio-Journal
11.03 - Jazz en Liberté
12.00 - Nouvelles
12.05 - Fermeture

LE SAMEDI:
6.50 - Ouverture
6.55 - Nouvelles
7.00 - Musique en tête
7.30 - Nouvelles
7.33 - Musique en tête
8.00 - Nouvelles
8.05 - Sports
8.10 - Prière
8.15 - Musique en tête
8.30 - Nouvelles
8.32 - Musique en tête
9.00 - Nouvelles
9.02 - Musique en tête
10.00 - Radio-Journal
10.15 - Chansonnettes
10.30 - Terre des hommes
11.00 - Nouvelles
11.05 - Par un beau samedi matin
12.00 - Actualités Ouest
12.15 - Nouvelles
12.25 - Sports
12.30 - Samedi-jeunesse
4.00 - Programme italien
5.00 - Radio-Journal
5.15 - Les Chansonniers sont là
6.00 - Magazine sportif
6.30 - Chapelet
6.45 - Disc-O-Pop
8.00 - Radio-Journal et revue de la semaine
8.30 - Disc-O-Pop
10.00 - Programme ukrainien
10.30 - D'un chansonnier à l'autre
11.00 - Nouvelles locales
11.02 - J'ai tant dansé
12.00 - Nouvelles
12.05 - Fermeture

LE DIMANCHE:

6.50 - Ouverture
6.55 - Nouvelles, Sports, Météo
7.00 - Les héros de mon enfance
7.30 - Récital
7.45 - Ici Radio-Canada
9.00 - Programme en Cri
9.30 - Programme italien
10.30 - Présent dimanche
11.00 - Messe dominicale
12.00 - Musique en dînant
12.15 - Radio-Journal
12.25 - Sports
12.30 - Programme allemand
1.00 - Programme italien
2.00 - Programme hollandais
3.00 - Opéra du dimanche
5.30 - Cabaret du Soir qui penche
7.00 - Radio-Journal
7.15 - Cabaret du Soir qui penche
8.30 - Programme polonais
9.00 - Programme italien
10.00 - Programme ukrainien
10.30 - L'autre rive
11.00 - Banc d'essai
11.30 - Sous l'Abat-jour

Il fait confiance à ses concitoyens

RIVIERE-LA-PAIX - M. E. R. Whitmey, maire de Peace River fait toute confiance au genre humain.

C'est pourquoi, dans deux semaines, sa ville aura des parcomètres sans dispositif de minutage. La police n'inspectera pas ces parcomètres. Si, donc, un automobiliste vient chercher sa voiture et s'aperçoit qu'il a quelques minutes de retard, sa conscience seul devra lui dicter d'insérer une autre pièce de dix cents dans la fente.

"Tout automobiliste a son honneur", de dire le maire Whitmey, et il importe davantage de faire confiance au public que de se le mettre à dos. Nous savons que les citoyens et les visiteurs, à Peace River sont suffisamment honnêtes pour que nous n'ayons pas à prendre d'autres dispositions".

Si M. Whitmey fait personnellement confiance à autrui, il ne croit pas pour autant que ce soit le cas de tout le monde.

"Je pense, dit-il, que certains citoyens remplaceront efficacement la police. Il est probable que des hommes d'affaires se surveilleront mutuellement, s'assurant que leur voisin paye sa pièce de dix cents".

DONNELLY

C'est à regret que nous devons annoncer le départ de notre curé, M. l'abbé M. Baril, qui devient aumônier de l'Hôpital de McLennan ainsi que du Foyer d'Accueil N.-D. du Lac. Depuis cinq ans qu'il était à Donnelly, et malgré une santé plutôt chancelante, M. l'abbé Baril s'était rendu disponible à chacun et nous avons tous pu en bénéficier. Nous le remercions de son dévouement et lui souhaitons tout le bonheur possible dans son nouveau champ d'action. M. l'abbé W. Dubé sera à Donnelly chaque soir pour la messe de 7:30 ainsi que pour le ministère dominical jusqu'à ce que nous ayons un nouveau curé résidant.

*****

Récents mariages: Lucille, fille de M. et Mme Alonzo Mercier à Walter, fils de M. et Mme J. H. Sherris de High Prairie. Aussi Jeannette, fille de M. et Mme Lucien Caux à Gérald, fils de M. et Mme Adélard Durand. Meilleurs voeux de bonheur à ces deux jeunes couples.

*****

Récemment baptisés:

ALINE, première fille de M. et Mme René Garant; parrain et marraine, M. et Mme Maurice Boucher.

DUANA, enfant de M. et Mme Julien Guérin; parrain et marraine, M. et Mme Albert Guérin.

CHRISTINE, première fille de M. et Mme Frank Gruber; parrain et marraine, M. et Mme Edouard Requier.

Nos plus sincères félicitations à tous ces heureux parents.

*****

Nous déplorons le décès de Mme Joseph Fillion survenu à l'hôpital de McLennan après une longue maladie. La défunte, née à Danville, Qué., était âgée de 72 ans. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son époux M. Joseph Fillion, deux fils: le R.P. Elphège, o.m.i., curé de Fox Lake et Gérard et quatre filles: Aline (Mme Clément Bouchard) de Grande Prairie, Régine (*Mme Lévis Cloutier*) de Donnelly, Gilberte (Mme Jean-Louis Dallaire) de St-Jean, Qué. et Denise (Mme Elphège Boulet) de Donnelly. Elle laisse également 27 petits-enfants, *trois frères:* Adrien, Conrad et Zoël Côté et deux soeurs la R.S. Régine Côté, c.s.c. et Mme Arthur Piché, toutes deux d'Edmonton.

*****

Nombreux ont été les visiteurs à Donnelly cet été, à la grande joie de leurs parents et amis. Nous espérons qu'ils ont joui de leur séjour parmi nous. Bien qu'il soit impossible de les énumérer tous, nous donnerons quelques noms dans un proche avenir. Incidemment, nous rappelons à toute personne qui désirerait faire paraître une nouvelle dans notre courrier qu'elle n'a qu'à sinaler 925-3824.

Pas de cinéma le dimanche

EDMONTON - Le cabinet provincial de l'Alberta a rejeté une requête de l'Association des propriétaires de salles de cinéma de l'Alberta à l'effet que les salles de cinéma puissent ouvrir leurs portes le dimanche.

Dans un mémoire présenté le 12 juillet dernier, l'association demandait que la loi de l'amusement soit amendée pour permettre la projection de films dans les salles publiques le dimanche.

Le mémoire soulignait en particulier que la loi en question pouvait être amendée par arrêté ministériel.

L'Alberta, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile-du-Prince-Edouard sont les seules provinces du pays à interdire l'ouverture des salles de cinéma le dimanche.

VIMY

Le 9 août dernier, M. le curé A. Desjardins bénissait le mariage de Mlle Gloria Oko, fille de M. et Mme Franko Oko de Twatina à M. Clément Fagnan, fils de M. et Mme Lucien Fagnan.

La mariée était charmante dans sa robe longue de crêpe de soie blanc à manches longues; son voile bouffant était retenu en place par une couronne de pierres du Rhin et elle tenait en mains un bouquet de roses. Ses filles d'honneur étaient: Mlles Paulette Sabourin et Deby Patri et toutes deux portaient des robes de satin rose identiques avec accessoires blancs. Elles étaient accompagnées de MM. Rolond Fagnan et Doug Oko.

Un grand nombre de parents et amis prirent part au banquet, à la réception et à la danse qui eurent lieu à la Salle communautaire de Clyde. Nos meilleurs voeux de bonheur accompagnent les jeunes époux qui demeureront maintenant à Onaway.

*****

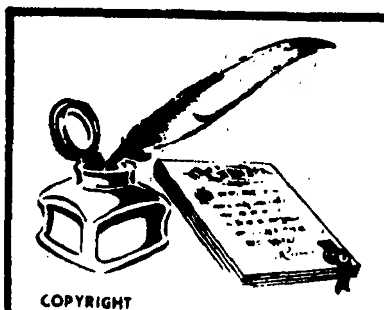
Plusieurs parents et amis assistaient le 10 août dernier à la réception donnée en l'honneur de M. et Mme Alphonse Huot à l'occasion de leur 60e anniversaire de mariage. Leurs cinq enfants étaient présents; 4 de leurs petits-enfants représentaient la 4e génération (ils ont 36 petits-enfants et arrière-petits-enfants). De nombreux télégrammes furent reçus et lus à l'assistance. Il y eut chant, discours et danse pour compléter cette soirée mémorable.

*****

Prompt rétablissement à M. Wilfrid Seguin qui est présentement à l'hôpital Immaculata de Westlock.

*****

M. et Mme Ulric Landry et leur famille font présentement un voyage à Portland, Oregon. M. et Mme Karl Hanes de Los Angeles visitaient récemment M. et Mme Edmond Sabourin ainsi que Mme Corinne Sabourin.



C'EST LA LOI!

PAR THÉMIS

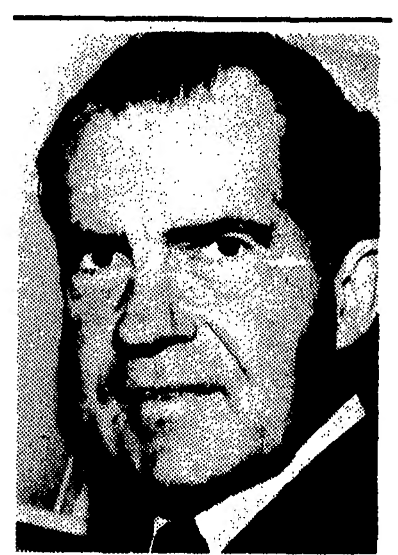
Les "ententes intérimaires"

Plusieurs lecteurs nous ont posé diverses questions au sujet de la vente d'une maison d'habitation et la signature d'une "entente intérimaire" préparée par l'agent d'immeuble.

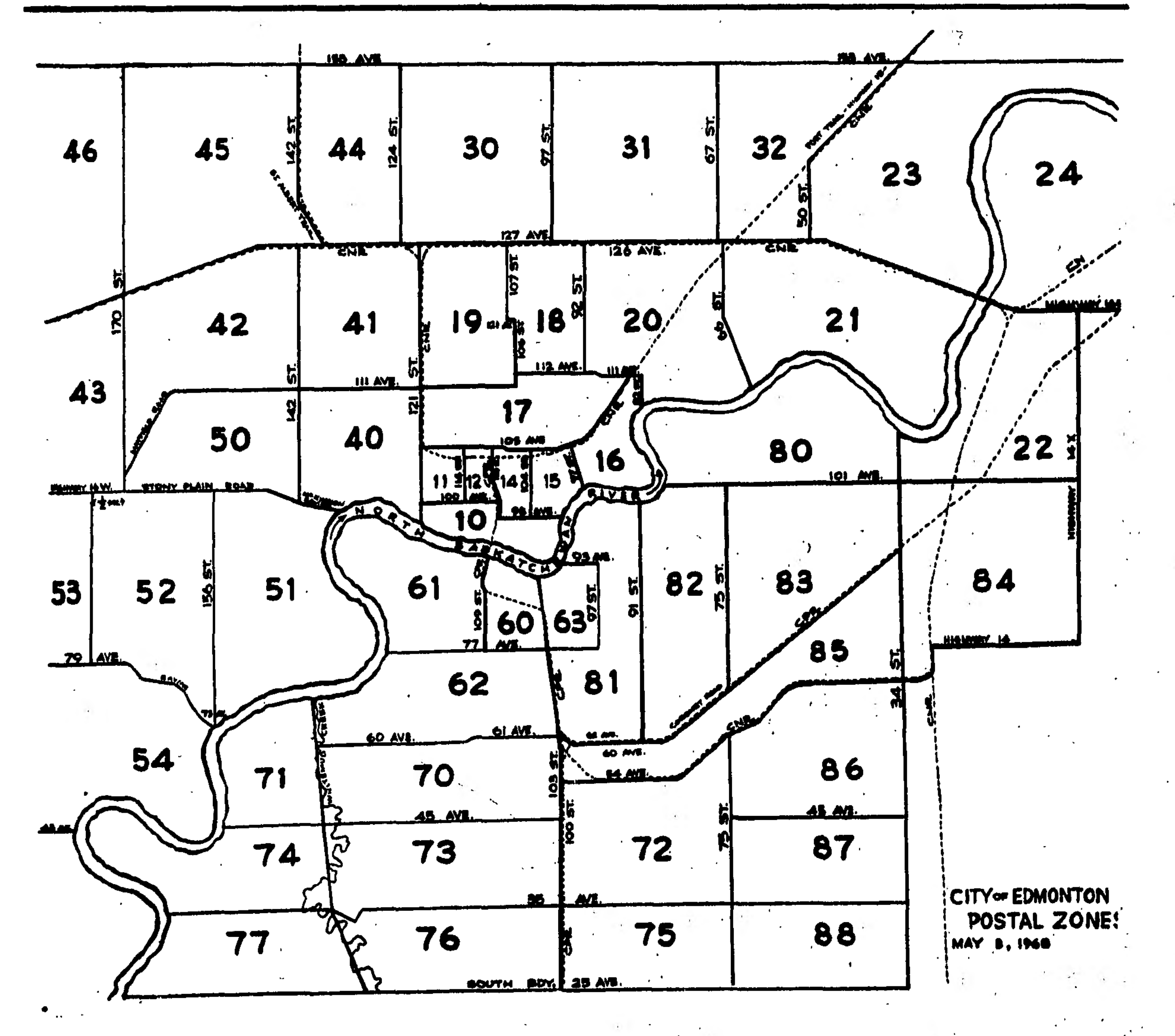
Disons tout d'abord qu'aux termes de notre loi il n'existe pas comme tel d'entente intérimaire. Ou bien il y a un contrat, ou bien il n'y en a pas - mais il n'y a pas de demi-mesure transitoire entre les deux. Deuxièmement, il est fortement recommandé de ne jamais signer un document important - et la vente d'un terrain ou d'une maison est certainement importante - sans au préalable avoir reçu les conseils d'une personne compétente en la matière, un avocat. Qui mieux est, si vous êtes êtes l'acheteur voyez à ce que les documents soient préparés par votre propre avocat. Il fera les recherches nécessaires, s'assurera de vos titres de propriété et vous avisera de toutes clauses existantes, droit de passage pour la pose d'électricité, égoût ou encore le droit de la municipalité de retrancher une portion de votre terrain pour en faire une ruelle, etc.

Si vous décidez d'utiliser les services d'un avocat à l'emploi de la compagnie d'immeuble avec laquelle vous traitez, soyez bien certain que ce soit vous qui êtes le client et non pas la compagnie.

Règle générale, c'est l'acheteur qui paie les frais d'avocat et de recherche pour les titres alors que le vendeur, lui, défraie la commission de l'agent d'immeubles. Un vendeur sage consultera son propre avocat. Et l'on peut aussi dire qu'il y a très peu à faire - de façon générale - pour l'avocat du vendeur; il vérifiera simplement les documents préparés par l'avocat de l'acheteur et les honoraires qu'il demandera sont minimes.



C'est sans trop de difficulté que l'ancien vice-président Richard Nixon a remporté la nomination républicaine aux élections présidentielles du 5 novembre prochain. L'une des promesses importantes de M. Nixon est qu'il cherchera à mettre fin aux hostilités au Vietnam, s'il est élu à la présidence.



ZONES POSTALES A EDMONTON - En raison de la croissance continue et importante d'Edmonton, le Ministère des Postes a décidé de doter la capitale albertaine du système de zones postales à compter du 1er octobre prochain. Le nouveau système permettra un tri plus facile - et plus rapide - de tout le courrier acheminé vers la ville, même si le volume s'en accroît continuellement. Une campagne de publicité sera entreprise sous peu, invitant la population de la ville à utiliser la nouvelle méthode et permettant à chacun de se familiariser avec sa propre zone postale.

DEVINEZ QUI...



CHERCHE TOUJOURS A ARGUMENTER...

Lettre des médecins catholiques du Manitoba à leurs évêques

WINNIPEG - La Guilde des médecins catholiques du Manitoba a envoyé à trois archevêques un mémoire déplorant l'encyclique papale sur le contrôle des naissances.

Ce sont le président du groupe, le Dr Michael Grace, et le Dr Paul Adams, président du comité de planification familiale, qui ont soumis le mémoire aux archevêques Maurice Baudoux, George B. Flahiff et Maxim Hermaniuk.

Le mémoire qualifiait l'encyclique de "lettre très malheureuse" et les médecins déclaraient: "Nous n'y avons pas trouvé la solution à nos doutes et à nos difficultés".

L'encyclique du pape Paul VI a interdit l'usage des moyens artificiels de contraception aux catholiques.

"Nous en sommes venus à la conclusion que le contrôle des naissances n'était pas intrinsèquement mauvais, qu'il devrait être approuvé et qu'il devrait se faire ouvertement, ajoutait le mémoire. En tenant compte de ceci, nous suggérons respectueusement aux trois archevêques du Manitoba de faire de fortes représentations à Rome concernant la lettre encyclique".

De plus, le mémoire demandait aux archevêques de déclarer aux laïques que malgré le poids de l'encyclique, "là où il y a de sérieux motifs à la régulation des naissances, chacun devrait suivre sa conscience en prenant sa désicion individuelle et personnelle."

L'encyclique suscite la gratitude du Brésil

RIO DE JANEIRO - Le président Arthur Costa e Silva a adressé au pape Paul VI un message qui est publié à Rio et dans lequel il lui exprime "au nom du peuple et du gouvernement du Brésil, la satisfaction et la gratitude suscitées par l'encyclique Humanae Vitae".

Par cette encyclique, souligne le message," la voix suprême de l'Eglise exprime les justes paroles de condamnation des méthodes anti-chrétiennes de contrôle de la natalité."

"Nous n'approuvons pas seulement ce document comme expression de notre foi inébranlable dans les commandements chrétiens, conclut le message, mais nous le faisons en vertu des bases stratégiques et morales de la politique suivie par le Brésil, qui a pour objectif le progrès matériel et spirituel de son peuple, élément de contribution à la paix et à l'harmonie entre les nations."

L'Osservatore Romano interroge ses lecteurs

CITE DU VATICAN - "Voulliez-vous avoir l'avis du Pape ou bien vouliez-vous que le Pape approuve votre avis?" écrit l'Osservatore Romano en répondant à ceux qui, dit-il, "contestent au Saint-Père, le droit d'enseigner, en maître de la foi et de la morale", comme il l'a fait avec l'encyclique "Humanae Vitae".

"On polémique avec le Pape, poursuit le journal, au nom d'une prétendue évolution post-conciliaire de la morale de l'Eglise, au nom d'un engagement oecuménique auquel il aurait fermé la porte, au nom d'une promotion des chrétiens conscients d'une personnalité plus accomplie et autonome à la base de laquelle il semble y avoir pourtant la présomption et le subjectivisme moral".

Soulignant la difficulté qu'il y avait à donner une réponse sur la question de la régulation des naissances, l'Osservatore Romano affirme:

"La loi divine ne peut pas être décidée par le jeu de la majorité et de la minorité."

Rappelant enfin que l'encyclique est dans la ligne de l'enseignement des derniers papes, Pie XI, Pie XII et Jean XXIII, le journal conclut:

"Humanae Vitae" ne signifie donc pas un retour à des "doctrines du Moyen-Age" ou aux origines de l'Eglise, comme certains l'ont écrit, mais à l'enseignement précis et sévère 'ex cathedra' face aux problèmes du monde contemporain".

Conférence de Lambeth ---

L'épiscopat anglican se dit incapable d'accepter la conclusion de Paul VI

LONDRES - Les 460 évêques anglicans des quatre coins du monde qui sont réunis à la conférence de Lambeth, ont rejeté la conclusion de Paul VI selon laquelle toute méthode de régularisation des naissances autre que la continence partielle était contraire à la loi de Dieu.

Les prélats anglicans ont réaffirmé la position adoptée par la conférence de Lambeth de 1958, à savoir que les parents ont la responsabilité de décider en conscience du nombre et de la fréquence des naissances.

La résolution adoptée en était à sa troisième version. La version originale, présentée par le Rév. Edmund Sherrill, du Brésil, contestait l'affirmation par Paul VI que la contraception mène à la dégradation morale. Ce passage a été enlevé de la résolution finale.

Cela reflète le sentiment de la plupart des évêques anglicans qui estiment qu'ils n'ont pas à juger l'encyclique mais qu'une certaine réplique est tout de même nécessaire, Paul VI s'étant adressé non seulement aux catholiques mais à tous les hommes.

Le primat canadien de l'Eglise anglicane, le Rév. Howard Clark, a précisé dans une interview que la conférence ne voulait pas se lancer dans la critique de l'encyclique de Paul VI, et que la résolution adoptée était pondérée. Il a dit que d'ici à ce que ses confrères et lui aient étudié à fond l'encyclique, ils ne veulent pas la critiquer, mais tiennent simplement à réaffirmer leur position.

"Nous ne croyons pas, a-t-il ajouté, que la contraception en elle-même mène à l'irresponsabilité et à l'égoïsme."

Il est évident que dans les séances à huis clos la discussion a été chaude. Lors du débat en séance plénière, certains prélats du tiers monde ont dit qu'ils ne trouvaient pas suffisante la résolution. En plus de la réaffirmation de la position adoptée en 1958, ils auraient voulu qu'on affirme positivement la valeur des contraceptifs comme moyen de faire face à l'explosion démographique.

La résolution commence par affirmer son estime pour les préoccupations qui motivent le Pape.

"Néanmoins, poursuit le document, la conférence s'est trouvée incapable d'accepter la conclusion du Pape selon laquelle toutes les méthodes de contrôle de la conception, autres que de s'abstenir de relations sexuelles ou de les limiter aux périodes inféconde, sont contraires à l'ordre établi par Dieu.

Appui de l'épiscopat français

PARIS - L'épiscopat français a fait connaître son total appui à l'encyclique papale Humanae Vitae dans un communiqué remis à la presse par le cardinal Lefebvre, président de la Conférence épiscopale de France.

"Nous voulons inviter, déclare le communiqué, tous les fidèles à accueillir la parole du Pape avec l'absolu respect et la pleine confiance qu'inspire le véritable esprit de foi et à dépasser s'il le fallait des impressions ou des désirs trop personnels."

"La commission de la famille de notre Conférence épiscopale, poursuit le communiqué, prépare une note pastorale qui présentera aux prêtres et aux fidèles le document pontifical et les aidera à en mieux percevoir le caractère aussi profondément humain qu'il est authentiquement chrétien.

La messe le samedi ou le dimanche?

QUEBEC - Même si l'Eglise catholique canadienne s'est opposée à l'idée de laisser les fidèles s'acquitter de leurs devoirs religieux le dimanche ou une autre journée de la semaine, pendant les assises du concile oecuménique Vatican II, il n'en reste pas moins que le projet n'est pas resté lettre morte.

En effet, l'assemblée des évêques du Canada se penchera probablement sur certains nouveaux aspects de la question durant la réunion de septembre prochain.

C'est ce qu'a déclaré l'archevêque de Québec et primat de l'Eglise canadienne, le cardinal Maurice Roy, alors qu'il était interrogé par un journaliste.

Il a rappelé qu'une telle pratique existe, notamment à Rome, capitale de la chrétienté, où les fidèles peuvent assister à la messe soit le samedi ou le dimanche et satisfaire ainsi aux préceptes de l'Eglise.

Le cardinal Roy a ajouté que plusieurs théologiens et prêtres canadiens ne sont pas d'accord sur cette nouvelle conception de la pratique des devoirs religieux parce que c'est un domaine où il faut la restreindre plutôt que de l'élargir.

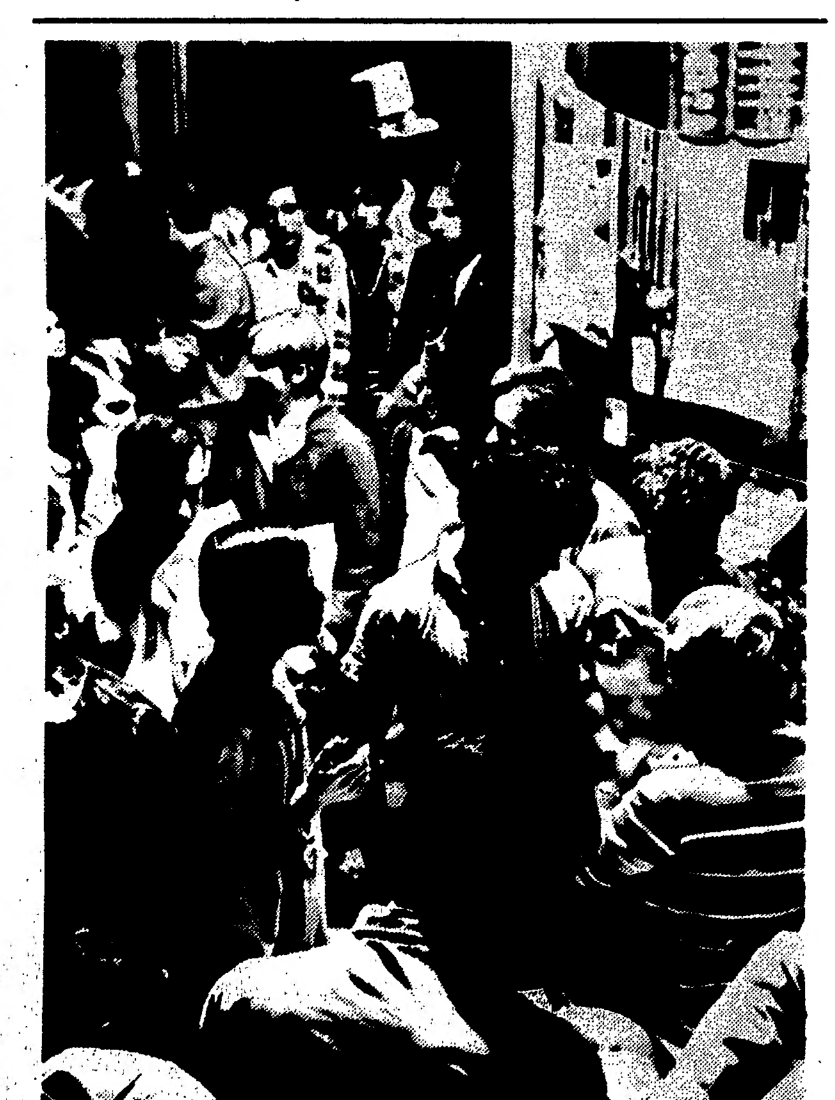
Le primat est d'avis que la permission d'assister à la messe le samedi ou le dimanche provoquerait de la confusion parmi les fidèles canadiens.

"Nous continuons cependant d'étudier cette possibilité, mais la loi de l'Eglise précise bien que le jour consacré au Seigneur est le dimanche où les fidèles se réunissent pour prier et rendre hommage à Dieu", a dit le cardinal.

Ce dernier a précisé que l'opposition vient aussi en grande partie des jeunes prêtres.

Dans un autre ordre d'idées, le primat de l'Eglise canadienne ne croit pas que les prêtres catholiques obtiennent le choix de se marier ou de demeurer célibataires, du moins dans un avenir prochain.

Il a ajouté qu'un tel droit est accordé dans l'Eglise orientale mais il est en conformité avec les coutumes du lieu.



Au pays des "hippies" - Le quartier de Yorkville, à Toronto, est reconnu comme le secteur hippie par excellence de la Ville-Reine et depuis que l'on y a découvert ce qui semble être un début d'épidémie d'hépatite (36 cas déjà, dont 22 à l'hôpital), c'est par centaines que les "spécimens aux cheveux longs" se pressent à la porte des cliniques médicales pour des prises de sang.



CE N'EST PAS UN JEU! - Ce n'est pas non plus une scène extraite d'un film... C'est plutôt la réalité brutale des émeutes qui surgissent ici et là aux Etats-Unis. Le jeune noir couché aux pieds du policier gît, sans vie.

Texte de l'encyclique "Humanae Vitae"

Vénérables Frères et chers Fils

La transmission de la vie

1. Le très grave devoir de transmettre la vie humaine, qui fait des époux les libres et responsables collaborateurs du Créateur, a toujours été pour ceux-ci source de grandes joies, accompagnées cependant parfois de bien des difficultés et des peines.

En tout temps, l'accomplissement de ce devoir a posé à la conscience des époux de sérieux problèmes; mais l'évolution récente de la société a entraîné des mutations telles, que de nouvelles questions se sont posées: questions que l'Eglise ne pouvait ignorer, en un domaine qui touche de si près à la vie et au bonheur des hommes.

I : Aspects nouveaux du problème et compétence du Magistère

Nouvelles données du problème

2. Les changements survenus sont effectivement notables et de plusieurs sortes. Il s'agit tout d'abord du rapide développement démographique. Beaucoup manifestent la crainte que la population mondiale n'augmente plus vite que les ressources à sa disposition; il s'ensuit une inquiétude croissante, pour bien des familles et pour des peuples en voie de développement, et grande est la tentation pour les Autorités d'opposer à ce péril des mesures radicales. En outre, les conditions de travail et de logement, comme aussi les exigences accrues, dans le domaine économique et dans celui de l'éducation, rendent souvent difficile aujourd'hui la tâche d'élever convenablement un grand nombre d'enfants.

On assiste aussi à un changement, tant dans la façon de considérer la personne de la femme et sa place dans la société, que dans la valeur à attribuer à l'amour conjugal dans le mariage, comme aussi dans la manière d'apprécier la signification des actes conjugaux par rapport à cet amour.

Enfin et surtout, l'homme a accompli d'étonnants progrès dans la maîtrise et l'organisation rationnelle des forces de la nature, au point qu'il tend à étendre cette maîtrise à son être lui-même pris dans son ensemble, au corps, à la vie physique, à la vie sociale et jusqu'aux lois qui règlent la transmission de la vie.

3. Un tel état de choses fait naître de nouvelles questions. Etant données les conditions de la vie moderne, étant donnée la signification des relations conjugales pour l'harmonie entre les époux et pour leur fidélité mutuelle, n'y aurait-il pas lieu de réviser les règles morales jusqu'ici en vigueur, surtout si l'on considère qu'elles ne peuvent être observées sans des sacrifices parfois héroïques?

Etendant à ce domaine l'application du principe dit "de totalité", ne pourrait-on admettre que l'intention d'une fécondité moins abondante, mais plus rationalisée, transforme l'intervention matériellement stérilisante en un licite et sage contrôle des naissances? Ne pourrait-on admettre, en d'autres termes, que la finalité de procréation concerne l'ensemble de la vie conjugale, plutôt que chacun de ses actes?

On demande encore si, étant donné le sens accru de responsabilité de l'homme moderne, le moment n'est pas venu pour lui de confier à sa raison et à sa volonté, plutôt qu'aux rythmes biologiques de son organisme, le soin de régler la natalité.

Compétence du Magistère

4. De telles questions exigeaient du Magistère de l'Eglise une réflexion nouvelle et approfondie sur les principes de la doctrine morale du mariage : doctrine fondée sur la loi naturelle, éclairée et enrichie pour la Révélation divine.

Aucun fidèle ne voudra nier qu'il appartient au Magistère de l'Eglise d'interpréter aussi la loi morale naturelle. Il est incontestable, en effet, comme l'ont plusieurs fois déclaré Nos Prédécesseurs (1), que Jésus-Christ, en communiquant à Pierre et aux Apôtres sa divine autorité, et en les envoyant enseigner ses commandements à toutes les nations (2), les constituait gardiens et interprètes authentiques de toute la loi morale : non seulement de la loi évangélique, mais encore de la loi naturelle, expression elle aussi de la volonté de Dieu, et dont l'observation fidèle est également nécessaire au salut (3).

Conformément à cette mission qui est la sienne, l'Eglise a toujours donné — et avec plus d'ampleur à l'époque récente — un enseignement cohérent, tant sur la nature du mariage que sur le juste usage des droits conjugaux et sur les devoirs des époux (4).

Etudes spéciales

5. La conscience de cette même mission Nous amena à confirmer et à élargir la Commission d'étude que Notre Prédécesseur Jean XXIII, de vénérée mémoire, avait instituée en mars 1963. Cette commission, qui comprenait, outre plusieurs spécialistes des différentes disciplines concernées, également des couples, avait pour but de recueillir des avis sur les nouvelles questions relatives à la vie conjugale, et en particulier celle de la régulation de la natalité, et de fournir d'opportuns éléments d'information, pour que le Magistère pût donner, à l'attente non seulement des fidèles, mais de l'opinion publique mondiale, une réponse adéquate (5).

Les travaux de ces experts, complétés par les jugements et conseils que Nous fournirent, soit sur demande expresse, bon nombre de Nos Frères dans l'Episcopat, Nous ont permis de mieux mesurer tous les aspects de cette question complexe. Aussi exprimons-Nous à tous de grand coeur Notre vive gratitude.

La réponse du Magistère

6. Les conclusions auxquelles était parvenue la Commission ne pouvaient toutefois être considérées par Nous comme définitives, ni Nous dispenser d'examiner personnellement ce grave problème, entre autres parce que le plein accord n'avait pas été réalisé au sein de la Commission sur les règles morales à proposer; et surtout parce qu'étaient apparus certains critères de solutions qui s'écartaient de la doctrine morale sur le mariage proposée avec une constante fermeté par le Magistère de l'Eglise.

C'est pourquoi, ayant attentivement examiné la documentation qui Nous a été soumise, après des mûres réflexions et des prières assidues, Nous allons maintenant, en vertu du mandat que le Christ Nous a confié, donner Notre réponse à ces graves questions.

II : Principes doctrinaux

Une vision globale de l'homme

7. Comme tout autre problème concernant la vie humaine, le problème de la natalité doit être considéré, au-delà des perspectives partielles — qu'elles soient d'ordre biologique ou psychologique, démographique ou sociologique — dans la lumière d'une vision intégrale de l'homme et de sa vocation, non seulement naturelle et terrestre, mais aussi surnaturelle et éternelle. Et puisque, dans leur tentative de justifier les méthodes artificielles de contrôle des naissances, beaucoup ont fait appel aux exigences soit de l'amour conjugal, soit d'une "paternité responsable" il convient de bien préciser la vraie conception de ces deux grandes réalités de la vie matrimoniale, en Nous référant principalement à ce qui a été récemment exposé à ce sujet, d'une manière hautement autorisée, par le Deuxième Concile du Vatican, dans la Constitution pastorale Gaudium et Spes.

L'amour conjugal

8. L'amour conjugal révèle sa vraie nature et sa vraie noblesse quand on le considère dans sa source suprême, Dieu, qui est Amour (6), "le Père de qui toute paternité tire son nom, au Ciel et sur la terre." (7)

Le mariage n'est donc pas l'effet du hasard ou un produit de l'évolution de forces naturelles inconscientes : c'est une sage institution du Créateur pour réaliser dans l'humanité son dessein d'amour. Par le moyen de la donation personnelle réciproque, qui leur est propre et exclusive, les époux tendent à la communion de leurs êtres en vue d'un mutuel perfectionnement personnel, pour collaborer avec Dieu à la génération et à l'éducation de nouvelles vies.

De plus, pour les baptisés, le mariage revêt la dignité de signe sacramentel de la grâce, en tant qu'il représente l'union du Christ et de l'Eglise.

Ses caractéristiques

9. Dans cette lumière apparaissent clairement les notes et les exigences caractéristiques de l'amour conjugal, dont il est souverainement important d'avoir une idée exacte.

C'est avant tout un amour pleinement humain, c'est-à-dire à la fois sensible et spirituel. Ce n'est donc pas un simple transport d'instinct et de sentiment, mais aussi et surtout un acte de la volonté libre, destiné à se maintenir et à grandir à travers les joies et les douleurs de la vie quotidienne, de sorte que les époux deviennent un seul coeur et une seule âme et atteignent ensemble leur perfection humaine.

C'est ensuite un amour total, c'est-à-dire une forme toute spéciale d'amitié personnelle, par laquelle les époux partagent généreusement toutes choses, sans réserves indues ni calculs égoïstes. Qui aime vraiment son conjoint ne l'aime pas seulement pour ce qu'il reçoit de lui, mais pour lui-même, heureux de pouvoir l'enrichir du don de soi.

C'est encore un amour fidèle et exclusif jusqu'à la mort. C'est bien ainsi, en effet, que le conçoivent l'époux et l'épouse le jour où ils assument librement et en pleine conscience l'engagement du lien matrimonial. Fidélité qui peut parfois être difficile, mais qui est toujours possible et toujours noble et méritoire, nul ne peut le nier. L'exemple de tant d'époux à travers les siècles prouve non seulement qu'elle est conforme à la nature du mariage, mais encore qu'elle est source de bonheur profond et durable.

C'est enfin un amour fécond, qui ne s'épuise pas dans la communion entre époux, mais qui est destiné à se continuer en suscitant de nouvelles vies. "Le mariage et l'amour conjugal sont ordonnés par leur nature à la procréation et à l'éducation des enfants. De fait, les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes." (8)

La paternité responsable

10. L'amour conjugal exige donc des époux une conscience de leur mission de "paternité responsable", sur laquelle, à bon droit, on insiste tant aujourd'hui, et qui doit, elle aussi, être exactement comprise. Elle est à considérer sous divers aspects légitimes et liés entre eux.

Par rapport aux processus biologiques, la paternité responsable signifie connaissance et respect de leurs fonctions : l'intelligence découvre, dans le pouvoir de donner la vie, des lois biologiques qui font partie de la personne humaine (9).

Par rapport aux tendances de l'instinct et des passions, la paternité responsable signifie la nécessaire maîtrise que la raison et la volonté doivent exercer sur elles.

Par rapport aux conditions physiques, économiques, psychologiques et sociales, la paternité responsable s'exerce soit par la détermination réfléchie et généreuse de faire grandir une famille nombreuses, soit par la décision, prise pour de graves motifs et dans le respect de la loi morale, d'éviter temporairement ou même pour un temps indéterminé une nouvelle naissance.

La paternité responsable comporte encore et surtout un plus profond rapport avec l'ordre moral objectif, établi par Dieu, et dont la conscience droite est la fidèle interprète. L'exercice responsable de la paternité implique donc que les conjoints reconnaissent pleinement leurs devoirs envers Dieu, envers eux-mêmes, envers la famille et envers la société, dans une juste hiérarchie des valeurs. Dans la tâche de transmettre la vie, ils ne sont par conséquent pas libres de procéder à leur guise, comme s'ils pouvaient déterminer de façon entièrement autonome les voies honnêtes à suivre, mais ils doivent conformer leur conduite à l'intention créatrice de Dieu, exprimée dans la nature même du mariage et de ses actes, et manifestée par l'enseignement constant de l'Eglise (10).

Respecter la nature et les finalités de l'acte matrimonial

11. Ces actes, par lesquels les époux s'unissent dans une chaste intimité, et par le moyen desquels se transmet la vie humaine, sont, comme l'a rappelé le Concile, "honnêtes et dignes" (11), et ils ne cessent pas d'être légitimes si, pour des causes indépendantes de la volonté des conjoints on prévoit qu'ils seront inféconds : ils restent en effet ordonnés à exprimer et à consolider leur union. De fait, comme l'expérience l'atteste, chaque rencontre conjugale n'engendre pas une nouvelle vie. Dieu a sagement fixé des lois et des rythmes naturels de fécondité, qui espacent déjà par eux-mêmes la succession des naissances. Mais l'Eglise, rappelant les hommes à

l'observation de la loi naturelle, interprétée par sa constante doctrine, enseigne que tout acte matrimonial doit rester ouvert à la transmission de la vie (12).

Deux aspects indissociables: union et procréation

12. Cette doctrine, plusieurs fois exposée par le Magistère, est fondée sur le lien indissoluble, que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre de son initiative, entre les deux significations de l'acte conjugal: union et procréation. En effet, par sa structure intime, l'acte conjugal, en même temps qu'il unit profondément les époux, les rend aptes à la génération de nouvelles vies, selon des lois inscrites dans l'être même de l'homme et de la femme. C'est en sauvegardant ces deux aspects essentiels, union et procréation, que l'acte conjugal conserve intégralement le sens de mutuel et véritable amour et son ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité. Nous pensons que les hommes de notre temps sont particulièrement en mesure de comprendre le caractère profondément raisonnable et humain de ce principe fondamental.

Fidélité au dessein de Dieu

13. On remarque justement, en effet, qu'un acte conjugal imposé au conjoint sans égard à ses conditions et à ses légitimes désirs, n'est pas un véritable acte d'amour et contredit par conséquent une exigence de bon ordre moral dans les rapports entre époux. De même, qui réfléchit bien devra reconnaître aussi qu'un acte d'amour mutuel qui porterait atteinte à la disponibilité à transmettre la vie, que le Créateur a attachée à cet acte selon des lois particulières, est en contradiction avec le dessein constitutif du mariage et avec la volonté de l'Auteur de la vie. User de ce don divin en détruisant, fût-ce partiellement, sa signification et sa finalité, c'est contredire à la nature de l'homme comme à celle de la femme et de leur rapport le plus intime, c'est donc contredire aussi au plan de Dieu et à sa volonté. Au contraire, user du don de l'amour conjugal en respectant les lois du processus de la génération, c'est reconnaître que nous ne sommes par les maîtres des sources de la vie humaine, mais plutôt les ministres du dessein établi par le Créateur. De même, en effet, que l'homme n'a pas sur son corps en général un pouvoir illimité, de même il ne l'a pas, pour une raison particulière, sur ses facultés de génération en tant que telles, à cause de leur ordination intrinsèque à susciter la vie, dont Dieu est le principe. "La vie humaine est sacrée, rappelait Jean XXIII; dès son origine, elle engage directement l'action créatrice de Dieu" (13).

Moyens illicites de régulation des naissances

14. En conformité avec ces points fondamentaux de la conception humaine et chrétienne du mariage, **Nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération déjà engagé, et surtout l'avortement directement voulu et procuré, même pour des raisons thérapeutiques (14).**

Est pareillement à exclure, comme le Magistère de l'Eglise l'a plusieurs fois déclaré, la stérilisation directe, qu'elle soit perpétuelle ou temporaire, tant chez l'homme que chez la femme (15).

Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation (16).

Et on ne peut invoquer comme raisons valables, pour justifier des actes conjugaux rendus intentionnellement inféconds, le moindre mal ou le fait que ces actes constitueraient un tout avec les actes féconds qui ont précédé ou qui suivront, et dont ils partageraient l'unique et identique bonté morale. En vérité, s'il est parfois licite de tolérer un moindre mal moral afin d'éviter un mal plus grand ou de promouvoir un bien plus grand, (17) il n'est pas permis, même pour de très graves raisons, de faire le mal afin qu'il en résulte un bien (18), c'est-à-dire de prendre comme objet d'un acte positif de volonté ce qui est intrinsèquement un désordre et par conséquent une chose indigne de la personne humaine, même avec l'intention de sauvegarder ou de promouvoir des viens individuels, familiaux ou sociaux. C'est donc une erreur de penser qu'un acte conjugal rendu volontairement infécond, et par conséquent intrinsèquement déshonnête, puisse être rendu honnête par l'ensemble d'une vie conjugale féconde.

Licéité des moyens thérapeutiques

15. L'Eglise, en revanche, n'estime nullement illicite l'usage des moyens thérapeutiques vraiment nécessaires pour soigner des maladies de l'organisme, même si l'on prévoit qu'il en résultera un empêchement à la procréation, pourvu que cet empêchement ne soit pas, pour quelque motif que ce soit, directement voulu (19).

Licéité du recours aux périodes inféconds

16. A cet enseignement de l'Eglise sur la morale conjugale, on objecte aujourd'hui, comme Nous l'observions plus haut (n. 3), que c'est la prérogative de l'intelligence humaine de maîtriser les énergies offertes par la nature irrationnelle et de les orienter vers un but conforme au bien de l'homme. Or certains se demandent: dans le cas présent, n'est-il pas raisonnable, en bien des circonstances, de recourir au contrôle artificiel des naissances, si on obtient par là l'harmonie et la tranquillité du foyer et de meilleures conditions pour l'éducation des enfants déjà nés ?

A cette question il faut répondre avec clarté: l'Eglise est la première à louer et à recommander l'intervention de l'intelligence dans une oeuvre qui associe de si près la créature raisonnable à son Créateur, mais elle affirme que cela doit se faire dans le respect de l'ordre établi par Dieu.

Si donc il existe, pour espacer les naissances, de sérieux motifs dus soit aux conditions physiques ou psychologiques des conjoints, soit à des circonstances extérieures, l'Eglise enseigne qu'il est alors permis de tenir compte des rythmes naturels, inhérents aux fonctions de la génération, pour user du mariage dans les seules périodes inféconds et régler ainsi la natalité sans porter atteinte aux principes moraux que Nous venons de rappeler (20).

L'Eglise est conséquente avec elle-même quand elle estime licite le recours aux périodes inféconds, alors qu'elle condamne comme toujours illicite l'usage des moyens directement contraires à la fécondation, même inspiré par des raisons qui peuvent paraître honnêtes et sérieuses. En réalité, il existe entre les deux cas une différence essentielle: dans le premier cas, les conjoints usent légitimement d'une disposition naturelle; dans l'autre cas ils empêchent le déroulement des processus naturels. Il est vrai que, dans l'un et l'autre cas, les conjoints s'accordent dans la volonté positive d'éviter l'enfant pour des raisons plausibles, en cherchant à avoir l'assurance qu'il ne viendra pas; mais il est vrai aussi que dans le premier cas seulement ils savent renoncer à l'usage du mariage dans les périodes fécondes quand, pour de justes motifs, la procréation n'est pas désirable, et en user dans les périodes agénésiques, comme manifestation d'affection et sauvegarde de mutuelle fidélité. Ce faisant, ils donnent la preuve d'un amour vraiment et intégralement honnête.

Graves conséquences des méthodes de régulation artificielle de la natalité

17. Les hommes droits pourront encore mieux se convaincre du bien-fondé de la doctrine de l'Eglise en ce domaine, s'ils veulent bien réfléchir aux conséquences des méthodes de régulation artificielle de la natalité.

Qu'ils considèrent d'abord quelle voie large et facile ils ouvriraient ainsi à l'infidélité conjugale et à l'abaissement général de la moralité. Il n'est pas besoin de beaucoup d'expérience pour connaître la faiblesse humaine et pour comprendre que les hommes — les jeunes, en particulier, si vulnérables sur ce point — ont besoin d'encouragement à être fidèles à la loi morale, et qu'il ne faut pas leur offrir quelque moyen facile pour en éluder l'observance. On peut craindre aussi que l'homme, en s'habituant à l'usage des pratiques anticonceptionnelles, ne finisse par perdre le respect de la femme et, sans plus se soucier de l'équilibre physique et psychologique de celle-ci, n'en vienne à la considérer comme un simple instrument de jouissance égoïste, et non plus comme sa compagne respectée et aimée.

Qu'on réfléchisse aussi à l'arme dangereuse que l'on viendrait à mettre ainsi aux mains d'Autorités publiques peu soucieuses des exigences morales. Qui pourra reprocher à un Gouvernement d'appliquer à la solution des problèmes de la collectivité ce qui serait reconnu permis aux conjoints pour la solution d'un problème familial? Qui empêchera les Gouvernants de favoriser et même d'imposer à leurs peuples, s'ils le jugeaient nécessaire, la méthode de contraception estimée par eux la plus efficace ? Et ainsi les hommes, en voulant éviter les difficultés individuelles, familiales ou sociales que l'on rencontre dans l'observation de la loi divine, en arriveraient à laisser à la merci de l'intervention des Autorités publiques le secteur le plus personnel et le plus réservé de l'intimité conjugale.

Si donc on ne veut pas abandonner à l'arbitraire des hommes la mission d'engendrer la vie, il faut nécessairement reconnaître les limites infranchissables au pouvoir de l'homme sur son corps et sur ses fonctions; limites que nul homme, qu'il soit simple particulier ou revêtu d'autorité, n'a le droit d'enfreindre. Et ces limites ne peuvent être déterminées que par le respect qui est dû à l'intégrité de l'organisme humain et de ses fonctions, selon les principes rappelés ci-dessus et selon la juste intelligence du "principe de totalité" exposé par notre Prédécesseur Pie XII (21).

L'Eglise garante des authentiques valeurs humaines

18. On peut prévoir que cet enseignement ne sera peut-être pas facilement accueilli par tout le monde: trop de voix — amplifiées par les moyens modernes de propagande — s'opposent à la voix de l'Eglise. Celle-ci, à vrai dire, ne s'étonne pas d'être, à la ressemblance de son divin Fondateur, un "signe de contradiction" (22) mais elle ne cesse pas pour autant de proclamer, avec une humble fermeté, toute la loi morale, tant naturelle qu'évangélique. Ce n'est pas elle qui a créé cette loi, elle ne saurait donc en être l'arbitre; elle en est seulement la dépositaire et l'interprète, sans pouvoir jamais déclarer licite une chose qui ne l'est pas à cause de son intime et immuable opposition au vrai bien de l'homme.

En défendant la morale conjugale dans son intégralité, l'Eglise sait qu'elle contribue à l'instauration d'une civilisation vraiment humaine; elle engage l'homme à ne pas abdiquer sa responsabilité pour s'en remettre aux moyens techniques; elle défend par-là même la dignité des époux. Fidèle à l'enseignement comme à l'exemple du Sauveur, elle se montre l'amie sincère et désintéressée des hommes, qu'elle veut aider, dès leur cheminement terrestre, "à participer en fils à la vie du Dieu vivant, Père de tous les hommes" (23).

III. Directives pastorales

L'Eglise "Mater et Magistra"

19. Notre parole ne serait pas l'expression adéquate de la pensée et de la sollicitude de l'Eglise, Mère et Maîtresse de toutes les nations, si, après avoir rappelé les hommes à l'observance et au respect de la loi divine au sujet du mariage, elle ne les encourageait pas dans la voie d'une honnête régulation de la natalité, même au milieu des difficiles conditions qui éprouvent aujourd'hui les familles et les peuples. L'Eglise, en effet, ne peut avoir, vis-à-vis des hommes, une conduite différente de celle du Rédempteur: elle connaît leur faiblesse, elle a compassion de la foule, elle accueille les pécheurs; mais elle ne peut renoncer à enseigner la loi, qui est en réalité celle d'une vie humaine rendue à sa vérité originelle et conduite par l'esprit de Dieu (24).

Possibilité de l'observance de la loi divine

20. La doctrine de l'Eglise sur la régulation des naissances, qui promulgue la loi divine, pourra apparaître à beaucoup difficile, pour ne pas dire impossible à mettre en pratique. Et certes, comme toutes les réalités grandes et bienfaisantes, cette loi requiert une sérieuse application et beaucoup d'efforts, individuels, familiaux et sociaux. On peut même dire qu'elle ne serait pas observable sans l'aide de Dieu, qui soutient et fortifie la bonne volonté des hommes. Mais si l'on réfléchit bien, on ne peut pas ne pas voir que ces efforts sont ennoblissants pour l'homme et bienfaisants pour la communauté humaine.

Maîtrise de soi

21. Une pratique honnête de régulation de la natalité exige avant tout des époux qu'ils acquièrent et possèdent de solides convictions sur les vraies valeurs de la vie et de la famille et qu'ils tendent à acquérir une parfaite possession d'eux-mêmes. La maîtrise de l'instinct par la raison et la libre volonté, impose sans nul doute une ascèse, pour que les manifestations affectives de la vie conjugale soient dûment réglées, en particulier pour l'observance de la continence périodique. Mais cette discipline, propre à la pureté des époux, bien loin de nuire à l'amour conjugal, lui confère au contraire une plus haute valeur humaine. Elle exige un effort continuel, mais grâce à son influence bienfaisante, les conjoints développent intégralement leur personnalité, en s'enrichissant de valeurs spirituelles; elle apporte à la vie familiale des fruits de sérénité et de paix, et elle facilite la solution d'autres problèmes; elle favorise l'attention à l'autre conjoint, aide les époux à bannir l'égoïsme, ennemi du véritable amour, et approfondit leur sens de responsabilité. Les parents acquièrent par-là la capacité d'une influence plus profonde et plus efficace pour l'éducation des enfants; l'enfance et la jeunesse grandissent dans la juste estime des valeurs humaines et dans le développement serein et harmonieux de leurs facultés spirituelles et sensibles.

Créer un climat favorable à la chasteté

22. Nous voulons à cette occasion rappeler

ttention des éducateurs et de tous ceux qui ont tâches de responsabilité pour le bien commun de société, sur la nécessité de créer un climat favorable à l'éducation de la chasteté, c'est-à-dire au triomphe de la saine liberté sur la licence par le respect de l'ordre moral.

Tout ce qui, dans les moyens modernes de communication sociale, porte à l'excitation des sens, au dérèglement des moeurs, comme aussi toute forme de pornographie ou de spectacles licencieux, doit provoquer la franche et unanime réaction de toutes les personnes soucieuses du progrès de la civilisation et de la défense des biens suprêmes de l'esprit humain. Et c'est en vain qu'on chercherait à justifier ces dépravations par de prétendues exigences artistiques ou scientifiques, (25) ou à tirer argument de la liberté laissée en ce domaine par les Autorités publiques.

Appel aux pouvoirs publics

23. Aux Gouvernants, qui sont les principaux responsables du bien commun et qui peuvent tant pour la sauvegarde des valeurs morales, nous disons: ne laissez pas se dégrader la moralité de vos peuples; n'acceptez pas que s'introduisent, par voie légale, dans cette cellule fondamentale de la société qu'est la famille, des pratiques contraires à la loi naturelle et divine. Tout autre est la voie par laquelle les Pouvoirs publics peuvent et doivent contribuer à la solution du problème démographique : c'est la voie d'une prévoyante politique familiale d'une sage éducation des peuples, respectueuse de la loi morale et de la liberté des citoyens.

Nous sommes bien conscient des graves difficultés dans lesquelles se trouvent les Pouvoirs publics à cet égard, spécialement dans les pays en voie de développement. A leurs légitimes préoccupations, Nous avons consacré Notre Encyclique Populorum progressio. Mais avec Notre Prédécesseur Jean XXIII Nous répétons : "Ces difficultés ne doivent pas être résolues par le recours à des méthodes et à des moyens qui sont indignes de l'homme, et qui ne trouvent leur explication que dans une conception purement matérialiste de l'homme lui-même et de sa vie. La vraie solution se trouve seulement dans le développement économique et dans le progrès social, qui respectent et promeuvent les vraies valeurs humaines, individuelles et sociales". (26) Et on ne saurait, sans une grave injustice, rendre la divine Providence responsable de ce qui dépendrait au contraire d'un défaut de sagesse de gouvernement, d'un sens insuffisant de la justice sociale, d'un accaparement égoïste, ou encore d'une blâmable indolence à affronter les efforts et les sacrifices nécessaires pour assurer l'élévation du niveau de vie d'un peuple et de tous ses enfants. (27)

Que tous les Pouvoirs responsables — comme certains le font déjà si louablement — renouvellent généreusement leurs efforts. Et que l'entraide ne cesse de s'amplifier entre tous les membres de la grande famille humaine : c'est un champ d'action presque illimité qui s'ouvre là à l'activité des grandes organisations internationales.

Aux hommes de science

24. Nous voulons maintenant exprimer Nos encouragements aux hommes de science, qui "peuvent beaucoup pour la cause du mariage et de la famille et pour la paix des consciences si, par l'apport convergent de leurs études, ils s'appliquent à tirer davantage au clair les diverses conditions favorisant une saine régulation de la procréation humaine". (28) Il est souhaitable, en particulier, que selon le voeu déjà formulé par Pie XII, la science médicale réussisse à donner une base suffisamment sûre à une régulation des naissances fondée sur l'observation des rythmes naturels. (29) Ainsi les hommes de science, et en particulier les chercheurs catholiques, contribueront à démontrer par les faits que, comme l'Eglise l'enseigne, "il ne peut y avoir de véritable contradiction entre les lois divines qui régissent la transmission de la vie et celles qui favorisent un authentique amour conjugal". (30)

Aux époux chrétiens

25. Et maintenant Notre parole s'adresse plus directement à Nos Fils, particulièrement à ceux que Dieu appelle à le servir dans le mariage. L'Eglise, en même temps qu'elle enseigne les exigences imprescriptibles de la loi divine, annonce le salut et ouvre par les sacrements les voies de la grâce, laquelle fait de l'homme une nouvelle créature, capable de répondre dans l'amour et dans la vraie liberté au dessein de son Créateur et Sauveur, et de trouver doux le joug du Christ. (31)

Que les époux chrétiens, dociles à sa voix, se souviennent donc que leur vocation chrétienne, commencée au Baptême, s'est ensuite spécifiée et confirmée par le sacrement du Mariage. Par lui, les époux sont affermis et comme consacrés pour accomplir fidèlement leurs devoirs, pour réaliser leur vocation jusqu'à la perfection et pour rendre chrétiennement le témoignage qui leur est propre en face du monde. (32) C'est à eux que le Seigneur confie la tâche de rendre visibles aux hommes la sainteté et la douceur de la loi qui unit l'amour mutuel des époux à leur coopération à l'amour de Dieu auteur de la vie humaine.

Nous n'entendons aucunement dissimuler les difficultés, parfois graves, qui sont inhérentes à la vie des époux chrétiens : pour eux, comme pour chacun, "étroite est la porte et resserrée est la voie qui conduit à la vie". (33). Mais l'espérance de cette vie doit illuminer leur chemin, tandis qu'ils s'efforcent courageusement de vivre avec sagesse, justice et piété dans le temps présent, (34) sachant que la figure de ce monde passe. (35)

Que les époux affrontent donc les efforts nécessaires, soutenus par la foi et par l'espérance qui "ne trompe pas, car l'amour de Dieu a été répandu dans nos coeurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné"; (36) qu'ils implorent par une persévérante prière l'aide divine; qu'ils puisent surtout dans l'Eucharistie à la source de la grâce et de la charité. Et si le péché avait encore prise sur eux, qu'ils ne se découragent pas, mais qu'ils recourent avec une humble persévérance à la miséricorde de Dieu, qui est accordée dans le sacrement de la Pénitence. Ils pourront de cette façon réaliser la plénitude de la vie conjugale décrite par l'Apôtre : "Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise (. . .). Les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. Aimer sa femme, n'est-ce pas s'aimer soi-même ? Or personne n'a jamais haï sa propre chair; il la nourrit, au contraire, et l'entretient, comme le Christ le fait pour l'Eglise (. . .). Grand est ce mystère, je veux dire par rapport au Christ et à l'Eglise. Mais en ce qui vous concerne, que chacun aime son épouse comme lui-même et que l'épouse respecte son mari". (37)

Apostolat entre foyers

26. Parmi les fruits qui proviennent d'un généreux effort de fidélité à la loi divine, l'un des plus précieux est que les conjoints eux-mêmes éprouvent souvent le désir de communiquer à d'autres leur expérience. Ainsi vient s'insérer dans le vaste cadre de la vocation des laïcs une nouvelle et très remarquable forme de l'apostolat du semblable par le semblable: ce sont les foyers eux-mêmes qui se font apôtres et guides d'autres foyers. C'est là sans conteste, parmi tant de formes d'apostolat, une de celles qui apparaissent aujourd'hui les plus opportunes. (38)

Aux médecins et au personnel sanitaire

27. Nous avons en très haute estime les médecins et les membres du personnel sanitaire, qui, dans l'exercice de leur profession, ont à coeur, plus que tout intérêt humain, les exigences supérieures de leur vocation chrétienne. Qu'ils continuent à promouvoir en toute occasion les solutions inspirées par la foi et par la droite raison, et qu'ils s'efforcent d'en susciter la conviction et le respect dans leur milieu. Qu'ils considèrent aussi comme un devoir professionnel l'acquisition de toute la science nécessaire dans ce domaine délicat, afin de pouvoir donner aux époux qui les consultent les sages conseils et les saines directives que ceux-ci attendent d'eux à bon droit.

Aux prêtres

28. Chers Fils prêtres, qui êtes par vocation les conseillers et les guides spirituels des personnes et des foyers, Nous Nous tournons maintenant vers vous avec confiance. Votre première tâche, spécialement pour ceux qui enseignent la théologie morale, est d'exposer sans ambiguïté l'enseignement de l'Eglise sur le mariage. Soyez les premiers à donner, dans l'exercice de votre ministère, l'exemple d'un assentiment loyal, interne et externe, au Magistère de l'Eglise. Cet assentiment est dû, vous le savez, non pas tant à cause des motifs allégués que plutôt en raison de la lumière de l'Esprit Saint, dont les Pasteurs de l'Eglise bénéficient à un titre particulier pour exposer la vérité. (39) Vous savez aussi qu'il est de souveraine importance, pour la paix des consciences et pour l'unité du peuple chrétien, que dans le domaine de la morale comme dans celui du dogme, tous s'en tiennent au Magistère de l'Eglise et parlent un même langage. Aussi est-ce de toute Notre âme que Nous vous renouvelons l'appel angoissé du grand Apôtre Paul : "Je vous en conjure, Frères, par le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, ayez tous un même sentiment; qu'il n'y ait point parmi vous de divisions, mais soyez tous unis dans le même esprit et dans la même pensée." (40)

29. Ne diminuer en rien la salutaire doctrine du Christ est une forme éminente de charité envers les âmes. Mais cela doit toujours être accompagné de la patience et de la bonté dont le Seigneur lui-même a donné l'exemple en traitant avec les hommes. Venu non pour juger, mais pour sauver (41), il fut certes intransigeant avec le mal, mais miséricordieux envers les personnes. Au milieu de leurs difficultés, que les époux retrouvent toujours, dans la parole et dans le coeur du prêtre, l'écho de la voix et de l'amour du Rédempteur.

Parlez avec confiance, chers Fils, bien convaincus que l'Esprit de Dieu, en même temps qu'il assiste le Magistère dans l'exposition de la doctrine, éclaire intérieurement les coeurs des fidèles, en les invitant à donner leur assentiment. Enseignez aux époux la voie nécessaire de la prière, préparez-les à recourir souvent et avec foi aux sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence, sans jamais se laisser décourager par leur faiblesse.

Aux évêques

30. Chers et Vénérables Frères dans l'Episcopat, avec qui Nous partageons de plus près le souci du bien spirituel du Peuple de Dieu, c'est à vous que va Notre pensée respectueuse et affectueuse au terme de cette Encyclique. A tous Nous adressons une pressante invitation. A la tête des prêtres, vos coopérateurs, et de vos fidèles, travaillez avec ardeur et sans relâche à la sauvegarde et à la sainteté du mariage, pour qu'il soit toujours davantage vécu dans toute sa plénitude humaine et chrétienne. Considérez cette mission comme l'une de vos plus urgentes responsabilités dans le temps présent. Elle comporte, comme vous le savez, une action pastorale concertée dans tous les domaines de l'activité humaine, économique, culturelle et sociale : seule, en effet, l'amélioration simultanée dans ces différents secteurs permettra de rendre non seulement tolérable, mais plus facile et plus joyeuse la vie des parents et des enfants au sein des familles, plus fraternelle et plus pacifique la vie en commun dans la société humaine, dans la fidélité au dessein de Dieu sur le monde.

Appel final

31. Vénérables Frères, chers fils, et vous tous, hommes de bonne volonté, grande est l'oeuvre d'éducation, de progrès et d'amour à laquelle Nous vous appelons, sur le fondement de l'enseignement de l'Eglise, dont le successeur de Pierre est, avec ses Frères dans l'Episcopat, le dépositaire et l'interprète. Grande oeuvre, en vérité, Nous en avons l'intime conviction, pour le monde comme pour l'Eglise, puisque l'homme ne peut trouver le vrai bonheur, auquel il aspire de tout son être, que dans le respect des lois inscrites par Dieu dans sa nature et qu'il doit observer avec intelligence et amour. Sur cette oeuvre Nous invoquons, comme sur vous tous, et de façon spéciale sur les époux, l'abondance des grâces du Dieu de sainteté et de miséricorde, en gage desquelles Nous vous donnons Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de l'Apôtre Saint Jacques, le 25 juillet de l'année 1968, de Notre Pontificat la sixième.

PAULUS PP. VI

---

1. Cfr. Pie IX, Enc. *Qui Pluribus*, 9 nov. 1846, Pii IX P. M. Acta, vol. I, pp. 9-10; S. Pie X, Enc. *Singulari Quadam*, 24 sept. 1912, AAS 4 (1912), p. 658; Pie XI, Enc. *Casti Connubii*, 31 déc. 1930, AAS 22 (1930), pp. 579-581; Pie XII, *Alloc. Magnificate Dominum* à l'Episcopat du monde catholique, 2 nov. 1954, AAS 46 (1954), pp. 671-672; Jean XXIII, Enc. *Mater et Magistra*, 15 mai 1961, AAS 53 (1961), p. 457.
2. Cfr. *Mt.*, 28, 18-19.
3. Cfr. *Mt.*, 7, 21.
4. *Cfr. Catechismus Romanus Concilii Tridentini*, 2ème partie, ch. VIII; Léon XIII, Enc. *Arcanum*, 10 février 1880, *Acta L. XIII*, 2 (1881), pp. 26-29; Pie XI, Enc. *Divini Illius Magistri*, 31 déc. 1929, AAS 22 (1930), pp. 58-61; Enc. *Casti Connubii*, AAS 22 ,1930, pp. 545-546; Pie XII Alloc à l'Union Italienne médicobiologique de Saint-Luc, 12 nov. 1944, Discorsi e Radiomessaggi, VI, pp. 191-192; au Congrès de l'Union Catholique italienne des sages-femmes, 29 oct. 1951, AAS 43 (1951), pp. 853-854; au Congrès du Front de la Famille et de l'Association des Familles nombreuses, 28 nov. 1951, AAS 43 (1951), pp. 857-859; au 7e Congrès de la Société Internationale d'Hématologie, 12 sept. 1958, AAS 50 (1958), pp. 734-735; Jean XXIII, Enc. *Mater et Magistra*, AAS 53 (1961), pp. 446-447; *Codex Iuris Canonici*, can. 1067; 1068 — 1; 1076 — 1-2; Conc. Vatican II, Const pastorale *Gaudium et Spes*, nn. 47-52.

5. Cfr. Allocutions de Paul VI: au Sacré Collège, 23 juin 1964, AAS 56 (1964), p. 588; à la Commission pour l'Etude des Problèmes de la Population, de la Famille et de la Natalité, 27 mars 1965, AAS 57 (1965), p. 388; au Congrès National de la Société Italienne d'Obstétrique et de Gynécologie, 29 oct. 1966, AAS 58 (1966), p. 1168.
6. Cfr. *I Jo.*, 4, 8.
7. Cfr. *Eph.*, 3, 15.
8. Cfr. Conc. Vatican II, Const. Pastorale *Gaudium et Spes*, n. 50.
9. Cfr. S. Thomas, *Sum. Theol.* I-II, q. 94, a. 2.
10. Cfr. Const. pastorale *Gaudium et Spes*, nn. 50 et 51.
11. *Ibid.*, n. 49.
12. Cfr. Pie XI, Enc. *Casti Connubii*, AAS 22 (1930) p. 560; Pie XII, AAS 43 (1951), p. 843.
13. Jean XXIII, Enc. *Mater et Magistra*, AAS 53 (1961), p. 447.
14. Cfr. *Catechismus Romanus Concilii Tridentini*, 2e partie, ch. VIII; Pie XI, Enc. *Casti Connubii*, AAS 22 (1930), pp. 562-564; Pie XII, Enc. Discorsie Radiomessaggi VI (1944), pp. 191-192; AAS 43 (1951), pp. 842-843; pp. 857-859; Jean XXIII, Enc. *Pacem in Terris*, 11 avril 1963; AAS 55 (1963), pp. 259-260; *Gaudium et Spes*, n. 51.
15. Cfr. Pie XI, Enc. *Casti Connubii*, AAS 22 (1930), p. 565; Décret du S. Office, 22 févr. 1940, AAS 32 (1940), p. 73; Pie XII, AAS 43 (1951), pp. 843-844; AAS 50 (1958), pp. 734-735.
16. Cfr. *Catechismus Romanus Concilii Tridentini*, 2e partie, ch. VIII; Pie XI, Enc. *Casti Connubii*, AAS 22 (1930), pp. 559-561; Pie XII, AAS 43 ,1951), p. 843; AAS 50 (1958), pp. 734-735; Jean XXIII, Enc. *Mater et Magistra*, AAS 53 (1961), p. 447.
17. Cfr. Pie XII, Alloc, au Congrès National de l'Union des Juristes Catholiques Italiens, 6 déc. 1963, AAS 45 (1953), pp. 798-799.
18. Cfr. *Rom.*, 3, 8.
19. Cfr. Pie XII, Alloc, au Congrès de l'Assoc. Ital. d'Urologie, 8 oct. 1953, AAS 45 (1953), pp. 674-675; AAS 50 (1958), pp. 734-735.
20. Cfr. Pie XII, AAS 43 (1951), p. 846.
21. Cfr. AAS 45 (1953), pp. 674-675; Alloc. aux Dirigeants et Membres de l'Assoc. Ital. des Donneurs de la Cornée, 8 oct. 1953, AAS 48 (1956), pp. 461-462.
22. Cfr. Luc., 2, 34.
23. Cfr. Paul VI, Enc. Populorum Progressio, 26 mars 1967, n. 21.
24. Cfr. Rom., 8.
25. Cfr. Conc. Vat. II, Décret Inter Mirifica sur les moyens de communication sociale, nn. 6-7.
26. Cfr. Enc. Mater et Magistra, AAS 53 (1961), p. 447.
27. Cfr. Enc. Populorum Progressio, nn. 48-55.
28. Cfr. Const. pastorale audium et Spes, n. 52.
29. Cfr. AAS 43 (1951), p. 859.
30. Cfr. Const. pastorale Gaudium et Spes, n. 51.
31. Cfr. Mt., 11, 30.
32. Cfr. Const. pastorale Gaudium et Spes, n. 48; Conc. Vat. II Const. dogm. Lumen Gentium, n. 35.
33. Mt., 7, 14; cfr. Hebr., 12, 11.
34. Cfr. Tit., 2, 12.
35. Cfr. 1 Cor., 7, 31.
36. Cfr. Rom., 5, 5.
37. Ephes., 5, 25, 28-29, 32-33.
38. Cfr. Const. dogm. Lumen Gentium, nn. 35 et 41; Const. pastorale Gaudium et Spes, nn. 48-49 Conc. Vat. II Décr. Apostolicam Actuositatem, n. 11.
39. Cfr. Const. dogm. Lumen Gentium, n. 25.
40. Cfr. 1 Cor., 1, 10.
41. Cfr. Io., 3, 17.

ST-JOACHIM

Mme Anne Douziech et Mme Dupré ont récemment été hospitalisées; nous leur souhaitons à toutes deux une prompte guér'son et un prompt rétablissement.

*****

M. et Mme Mathieu Lemoine de Ste-Agathe, Man. ainsi que M. et Mme Omer Carrière et leur famille de St-Boniface étaient récemment de passage chez Mme Georges Lemoine et chez Mme Jeannine Hutlett.

*****

Le 13 juillet dernier fut célébré le mariage de Mlle Lorraine Labrie fille de M. et Mme Marcel Labrie, à M. Ronald Breault, fils de M. et Mme Rémi Breault. La cérémonie fut célébrée par le R. P. Chevrier, o.m.i., curé, et la réception suivit au Coral Banquet Room en présence d'un grand nombre de parents et d'amis. Nos voeux les plus sincères de longue vie aux jeunes époux.

*****

Récemment baptisé à St-Joachim: Monique, fille de M. et Mme Normand McGuiness.

BEAUMONT

Sont présentement ou ont récemment été malades: M. Thomas Goudreau qui eut la malchance de tomber d'un camion et qui se brisa un bras et un os du cou; le jeune bébé de M. et Mme Gilbert Hinse qui fut ébouillanté au pied; M. Henri Bilodeau qui demeura sous observation à l'hôpital après un accident de motocyclette; Mmes Wilfrid Vallée et Marie-Louis Bérubé ainsi que M. Jos. St-Jacques.

*****

Sincères félicitations à Hélène Villeneuve, Pauline Maisonneuve et Alice Maltais qui ont passé avec grand succès leurs examens de sténographie et de dactylo; aussi aux membres du Club 4-H dont les boeufs ont été jugés champions, Lorraine Goudreau, Daniel Goudreau, Monique Goudreau et Bert Rivard ainsi que Raymond L'Heureux et Guy Chalifoux.

*****

Le 13 juillet, en l'église St-Vital, fut célébré le mariage de Richard, fils de M. et Mme Alexandre Bérubé à Lily Ann, fille de M. et Mme Emile Letawsky. Le mariage fut béni par le R. P. McMahon, o.m.i. et le R.P. Melny posa une couronne sur la tête des mariés et lut une prière. Le Frère Roméo Poirier, ami du marié, servait; M. Albert Lafrance chanta deux cantiques en français et un en anglais. Il était accompagné à l'orgue par Soeur Ruth Bokenfohr.

La réception qui suivit eut lieu

(suite à la page 16)

VIMY

Notre pique-nique estival a remporté un grand succès. Notre Comité des sports tient à remercier tous ceux qui s'y sont rendus.

*****

Le 2 août dernier, en l'église St-Joachim d'Edmonton, fut célébré le mariage de Mlle Paulette Dusseault, fille de Mme Aurore Dusseault et de feu M. Jos. Dusseault, à M. Henri Régimbald, fils de M. et Mme Antonio Régimbald.

La mariée était charmante dans sa robe longue blanche en crêpe de soie à manches "cloches". Son voile bouffant était retenu en place par une couronne de perles et elle tenait en mains un bouquet de roses. La Dame d'honneur était Mme Denise Zadunayski (accompagnée de son époux, Jim). Les Demoiselles d'honneur étaient Marie Ann Régimbald, et Adèle Krouscopk; elles étaient accompagnée de MM. Léo Seguin et Marcel St Arnaud. La petite Carole Mercier, accompagnée de Guy Fortie agissait comme bouquetière.

Un grand nombre de parents e amis prirent part à la réceptio et au banquet qui suivirent à l salle Norwood Legion et la journé se termina par une danse au même endroit.

Nos meilleurs voeux de bonheu accompagnent le jeune couple qu demeurera maintenant à Westlock

*****

Nous désirons offrir nos plu sincères sympathies à Mme Albert Blanchette à la suite du décès de son père, M. Joseph Bossé, survenu à l'âge de 90 ans

*****

En voyage ou de passage che nous: M. et Mme Henri Pelletie et leur famille à Miette; M. Jos Gilbert chez M. et Mme Etienn Caouette; M. et Mme Maurice Auger et leur fille Françoise de Lotbinière, Qué., qui visitaient Mm

(suite à la page 16)

....TRIBUNE LIBRE....

"Madame Butterfly" et le plaisir de détruire

Il y a des êtres qui ont une notion étrange de leur devoir professionnel et du respect d'autrui: telle est la remarque que pouvait inspirer aux lecteurs l'article de M. Barry Westgate, paru dans "The Edmonton Journal" en date du 31 juillet.

Il s'agissait de la critique que cet auteur a faite de la représentation, par la troupe de l'Ecole des Beaux-Arts de Banff, de l'opéra de Puccini, et nous ne croyons pas qu'il soit trop tard pour y revenir puisqu'aussi bien M. Westgate, usant de flèches acérées, a dû s'attendre à quelques commentaires du public.

On peut être artisan de la plume et posséder une certaine culture; faut-il s'adonner, pour cela, au plaisir de détruire lorsqu'on n'est animé d'aucun scrupule, mais du seul souci de se singulariser?

On pense que l'on fait oeuvre utile en frappant autour de soi, en lacérant, en amenuisant les talents, en recourant enfin, dans ce travail d'anéantissement, à un vocabulaire peu choisi, qui frise l'insulte, et à des observations qui se veulent humoristiques mais ne sont que désobligeantes.

Les esprits qui n'ont même pas la charité de l'intelligence ne s'y tromperont pas.

L'auteur de l'article cité l'avait intitulé "Inept opera opens Banff tour". Il fallait craindre que le premier mot lâché ne donnât un ton tout particulier à ce texte affligeant, mais ce fut, il est vrai, au péril même du critique dont la terminologie vint en fin de compte secouer son propre édifice. En a-t-il eu conscience?

Le silence peut avoir de la grandeur, mais lorsqu'on y recourt par injustice manifeste, ce n'est pas, pour quiconque, un très noble moyen de plaider une cause, une mauvaise cause. Ce que M. Westgate, en effet, ne nous a pas dit, c'est que la pièce représentée a fait l'objet à Edmonton, dans le Jubilee Auditorium, d'une ovation de toute l'assistance. Celle-ci eût-elle témoigné pareil enthousiasme si l'opéra de Puccini et son interprétation n'eussent pas plu, voire même ému?

M. Westgate regrettait en termes vifs que la direction de l'Ecole des Beaux-Arts de Banff, en présentant ce programme, eût perdu de vue le but éducatif que cette institution entend poursuivre. Selon le journaliste, les élèves seuls eussent dû remplir les premiers rôles. On se demande quelle est, en cette présentation, la plus grande part: ou de la mauvaise foi ou de l'ignorance?

Comment peut-on imaginer un seul instant que des jeunes gens d'une vingtaine d'années, répartis en diverses classes de chant, eussent pu, en trois semaines, avec une expérience nulle et un bagage vocal exigeant encore de nombreuses années d'études, avoir l'audace de paraître sous les feux de la rampe dans les rôles de Cho-Cho-San, de Suzuti, de Pinkerton, de Sharpless et de Goro?

Quelle maturité artistique et musicale ne faut-il pas à des émules qui ont encore besoin d'une bien longue patience et d'une pratique de tous les jours pour incarner de tels personnages! Certes le talent n'attend pas le nombre des années, mais la gloire précoce est rarissime, et devant la réalité, au lieu de s'absorber à assassiner les protagonistes, quel dommage que M. Westgate ne soit pas informé du nombre d'élèves, effectivement, que leurs professeurs avaient jugés assez mûrs pour se faire entendre! Ne lui en déplaise, une quarantaine d'étudiants remplirent, dans la troupe, plusieurs rôles de second plan, formèrent le goupe de choristes, tandis que certains autres assumaient diverses charges de techniciens. N'est-il pas normal, en la circonstance, que les professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts de Banff aient encadré ces jeunes candidats à qui ils avaient commencé à enseigner l'art vocal et scénique?

Mais M. Westgate, qui n'a rendu grâce au choeur que pour le traiter d'hésitant - (... and a hesitant group that is as well) - ne s'est pas embarrassé de telles préoccupations; heureusement, le Dr. Vinci, de Toronto, directeur artistique, Mme Constance Fisher, régisseur, et M. W. James Craig, chef d'orchestre, tous deux de Winnipeg, ont eu cette conscience de pédagogues et d'artistes.

M. Westgate eût-il eu raison sur le fond en soutenant que l'Ecole des Beaux-Arts de Banff a manqué son but, était-ce un motif pour déchiqueter et ridiculiser Mlle Savridi (Madame Butterfly) en se moquant de la prestance de la prima donna? En cela encore M. Westgate eût été mieux inspiré s'il s'était souvenu qu'il existe, au théâtre, une convention qui s'établit tacitement entre l'auteur et les interprètes d'une part et les spectateurs, d'autre part.

Qui a vu à la Scala de Milan, au Covent Garden à Londres, à l'Opéra de Paris, à la Monnaie à Bruxelles, ou au Métropolitan Opéra à New York, le rôle de Cho-Cho-San confié à une jouvencelle de quinze ans, l'âge qu'a l'héroïne de Illica et Giacosa, les librettistes de l'oeuvre?

Il n'était pas plus possible au Dr. Vinci d'attribuer ce rôle à une étudiante de trois semaines que ce ne l'était à l'Ecole de découvrir le phénomène que M. Westgate eût souhaité écouter.

Nous avons déjà dit quel traitement notre journaliste a infligé à la cantatrice. Qu'on en juge! Il la désigne comme une marchande de poissons, ou il se moque tout aussi cruellement de ses attitudes, lui seul étant de cet avis, et alors que ce n'est pas là un langage très digne, M. Westgate joue assez légèrement avec la vérité dont ne devrait pas se départir un informateur soucieux de remplir un rôle social utile.

Quant au ténor, (M. John Arab), il est qualifié, lui aussi d'hésitant - (...a hesitant tenor in the lower register) et c'est, aussitôt pour accabler M. James Craig de l'avoir couvert de son orchestre, un orchestre symphonique que M. Westgate assimile péjorativement à une plaisante fanfare de route - (...pleasant but pedestrian orchestra) - alors que, peu avant, l'auteur proclamait que les premiers mouvements de l'action étaient peu soignés, hésitants (encore une fois!) et peu concluants - (sloppy, hesitant and inconclusive). Du début jusqu'à la fin on a ainsi préféré faire de l'esprit à bon marché plutôt que de préciser ses reproches, ses incongruités.

Abandonnons toute fois en ce point M. Westgate, qui est bien à plaindre, pour passer au plan général et rappeler, pour l'intelligence des lecteurs, les qualités dont les critiques doivent faire preuve. Non seulement ils doivent être cultivés, mais il leur faut du discernement et du goût pour juger des capacités et de l'émotion d'acteurs, que ceux-ci soient d'opéra, de tragédie ou de comédie; c'est dire, en d'autres mots, qu'on ne peut occuper une tribune de critique artistique sans une connaissance des choses de l'art, de l'esprit et du coeur. Bref, la critique n'est pas un domaine où l'on puisse se hasarder à improviser, moins encore un moyen de nuire.

Il y a aussi des règles de courtoisie, et passer outre à celles-ci ne peut jamais servir à combler ses propres lacunes s'il en est que l'on veuille cacher. Peut-être y a-t-il parfois, pour certains critiques, un intérêt qui les commande à agir de la sorte, mais alors tout est perdu pour eux, qui ne se respectent pas et ne ménagent pas autrui, et le public perd aussi l'occasion d'être mieux guidé.

S'il nous fallait, pour conclure, donner une définition du critique instruit qui honore son métier et sa missions, nous dirions que cet homme est celui qui peut le mieux analyser une oeuvre et l'interprétation qui en est faite, qui sait aussi découvrir le beau et qui est apte à communiquer ses émotions et à les faire partager.

Mais détruire n'est pas critiquer.

H. Francq
Brandon University



Groupe de voyageurs de la Liaison française photographiés sur la terrasse de l'hôtel Banff Springs lors de leur récent passage à cet endroit. Le groupe, qui était sous la direction de M. G. Pouliot du Canadien Pacifique, était de passage à Edmonton en fin de semaine, sur la voie du retour.



Verra-t-on une augmentation sensible du nombre de naissances dans les hôpitaux canadiens depuis que le Pape s'est prononcé sur le problème de la limitation? Presque tous les hôpitaux du pays - catholiques ou non confessionnels - avaient marqué une baisse très sensible au cours des derniers cinq ans.

L'enseignement du français en Colombie

Le gouvernement de la Colombie-Britannique doit être félicité pour ce qu'on ne peut s'empêcher de qualifier de décision politique historique, celle qui consiste à permettre l'enseignement en français dans les écoles de Coquitlam.

Il s'agit d'une étape modeste, il est vrai, mais on peut juger de son importance par les sept mois de délibérations exténuantes qu'a connus le cabinet, à la suite de la requête de Coquitlam, et par la réaction favorable, quoique réservée, qui ne manquera pas de se faire sentir de la part du Québec. De façon concrète, cette décision démontre que la Colombie-Britannique a choisi comme option l'avenir de la Confédération.

Il est encourageant d'apprendre que le ministère de l'Education étudiera les demandes subséquentes, de la part d'autres districts scolaires, pourvu qu'elles soient justifiables économiquement, et qu'elles concernent un groupe considérable de francophones.

(Vancouver Sun)



Si l'on accorde de bonnes chances aux Stampeders de Calgary de remporter le championnat de la division ouest de la Ligue Canadienne de football, la course semble devoir être beaucoup plus serrée dans l'est, principalement entre Ottawa et Hamilton. La clé du succès pour ce dernier club sera probablement la tenu de son quart-arrière, Joe Zuger.

Un équipage de 24 personnes sur l'avion de Paul VI

BOGOTA - Un équipage de sept navigants, plus un équipage de réserve de quatre pilotes et ingénieurs de vol, cinq stewards et trois hôtesses conduiront le Pape à Bogota, le jeudi 22 août, à bord d'un Boeing-707-320B de la compagnie d'aviation colombienne Avianca.

Le Saint-Père quittera Rome, le jeudi 22 août, à 04 heures locales. Son avion survolera Barcelone, Tolède, Fatima, la Martinique et Caracas avant d'arriver à Bogota à 09 heures locales, après un voyage de 12 heures.

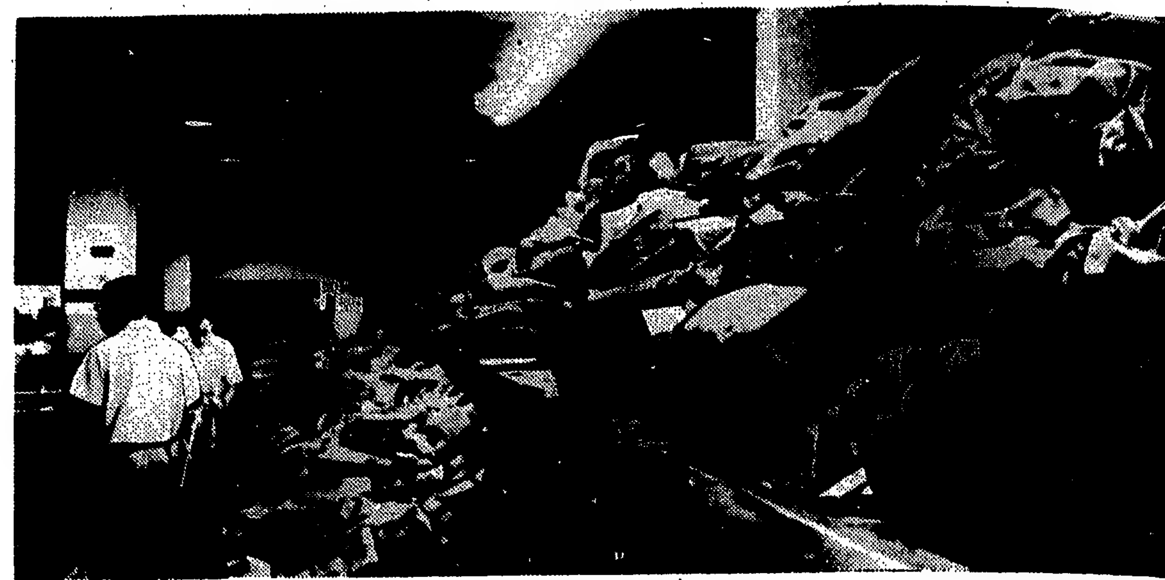
Une vingtaine de membres du Sacré Collège et 72 personnes membres de la suite pontificale, journalistes et personnalités diverses prendront place dans l'appareil baptisé "Sucre" en hommage à la mémoire du libérateur de la Colombie.

Le Boeing, comportera notamment un lit pour le Pape, ainsi que trois installations de douches. Deux bureaux pliants sont prévus dans la suite réservée au Saint-Père, qui pourra y travailler avec ses collaborateurs. L'intérieur de l'avion sera tendu de blanc, couleur de la papauté.

Le billet du Pape porte le numéro 1342 442 201. Tous ceux qui désireront garder ce souvenir du voyage pontifical pourront acquérir des copies de ce billet. Diverses personnalités vaticanes ont fait discrètement plusieurs trajets pour apprécier en toute connaissance de cause la qualité réelle du service.

A l'aller, une équipe de cinéastes filmera les moment les plus importants du voyage.

Le Saint-Père quittera Bogota, le samedi 24 août à 18 heures locales. Une escale technique sera nécessaire car l'aérodrome de Bogota, "Eldorado", est situé à 6,500 pieds d'altitude, qui ne permet pas le décollage à pleine charge de carburant. Son avion se posera sur l'aérodrome de Rome-Fiumicino, à 14 heures 45 locales.



Au retour au travail, après 22 jours de grève, voici ce qui attendait les 24,000 travailleurs du Service des Postes canadien. Les autorités du ministère estiment qu'il faudra un minimum d'un mois avant que la situation ne revienne à la normale.

Mariage Nixon-Eisenhower

WASHINGTON - La fille de l'ex-vice-président américain Richard Nixon a annoncé son mariage pour le mois de janvier.

Au moment de leurs fiançailles l'an dernier, Julie Nixon, 20 ans et David Eisenhower, petit-fils de l'ancien président Dwight Eisenhower, avaient dit qu'ils ne comptaient pas se marier avant la fin de leurs études en 1970.

Julie venait de faire son inscription au Smith College, et David au Amherst College lorsqu'ils annoncèrent leur projet de mariage.

Ce sont des camarades d'enfance dont l'amitié s'est transformée en un sentiment plus tendre.

Des médecins remplacent une vertèbre

VICTORIA - Une équipe de médecins de l'Hôpital Royal Jubilee a remplacé une vertèbre défectueuse dans la colonne vertébrale d'un homme dans la soixantaine par une pièce de métal, première opération du genre au Canada et peut-être la première au monde.

Le Dr A.C. Pickles, directeur exécutif de l'hôpital, a déclaré au cours d'une conférence de presse que le patient se portait très bien.

Les médecins qui ont procédé à l'opération ont expliqué que le patient souffrant d'une dégénération progressive du système, avait le choix entre subir l'opération ou passer le reste de ses jours sur le dos.

Les cinq premières heures de l'opération qui a duré six heures ont servi à enlever la vertèbre malade - le 2e lombaire - dans le bas du dos.

Des porte-parole ont révélé que l'opération en était une très délicate du fait qu'il ne fallait pas endommager la colonne vertébrale.

La pièce de métal utilisée a été fabriquée par un spécialiste à l'emploi de la Keenametal of Canada Ltd., de Victoria.

La pièce consiste en deux demi-cercles séparés par des supports.

Les demi-cercles ont été vissés aux lombaires nos 1 et 3, et les médecins croient que la pièce se stabilisera davantage par la formation du tissu fibreux.

Les médecins ont expliqué en réponse à une question, qu'il serait extrêment compliqué de remplacer deux ou trois vertèbres. Même après en avoir remplacé seulement une, il peut se produire que l'organe soit limité dans son mouvement," ont-ils ajouté.

Le Dr Pickles a fait remarquer que l'opération si elle s'avère un succès, pourrait être utile seulement dans des cas spécifiques de maladies de la colonne vertébrale.

La vie commence à 80 ans

NEW YORK - "La vie commence à 40 ans", semble une formule quelque peu désuète dans le cas de Blanche Yurka, une actrice de longue date apportant la preuve que "la vie commence à 80 ans".

Cette femme apparemment infatigable affirme qu'il n'y a rien de tel que le travail pour animer la vie et rester "jeune de coeur".

Ayant célébré récemment son 81e anniversaire de naissance, elle travaille à la rédaction d'un nouvel ouvrage, cette fois une autobiographie qu'elle intitule "Bohemian Girl".

Blanche Yurka est née à St-Paul, Minnesota, de parents bohémiens. En 1959, elle avait écrit un autre livre sous le titre "Dear audience".

Précaution

Un artiste se présente chez un imprésario de music-hall. Il porte deux lourdes valises.

--Que savez-vous faire, monsieur?

--Eh bien, j'envoie des pierres en l'air et je les rattrape avec la tête. Je commence avec des petits cailloux et je termine avec des pavés. Voilà mon matériel, dit l'artiste, en ouvrant une valise.

--Et qu'avez-vous dans l'autre valise? demande l'imprésario.

--Des tubes de cachets d'aspirine!

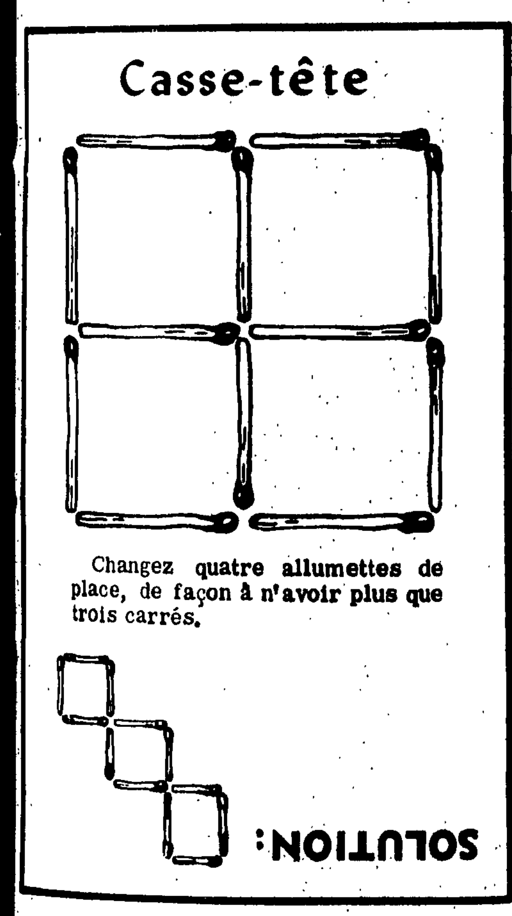
Flairetout...

Deux des fêlures dans la vitre causées par la balle de Mimile s'arrêtent là où passent les fêlures causées par le trou inférieur. Celui-ci avait donc été causé le premier!

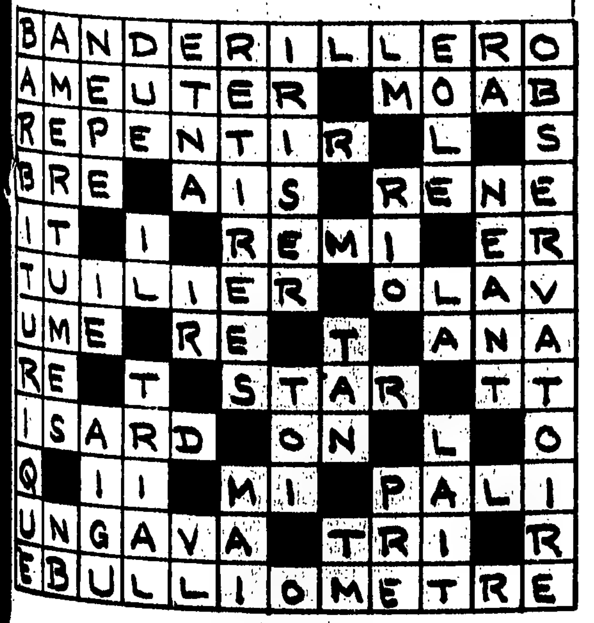
Les 8 erreurs...

1. le tronc de l'arbre au milieu.
2. l'homme au fond a tourné la tête.
3. la jambe droite du garçonnet suspendu à la branche.
4. l'ouverture de la tente à droite est moins grande.
5. la chemise à carreaux du garçon à droite.
6. une fourchette au lieu d'une cuillère.
7. la chaussette de l'homme à gauche a été remontée.
8. la poêle à frire est moins creuse.

Casse-tête



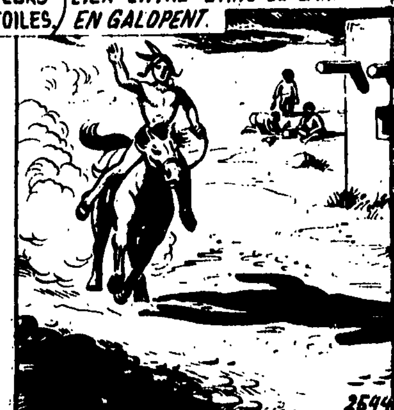
Changez quatre allumettes de place, de façon à n'avoir plus que trois carrés.

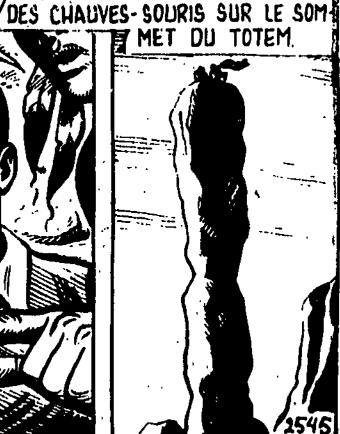


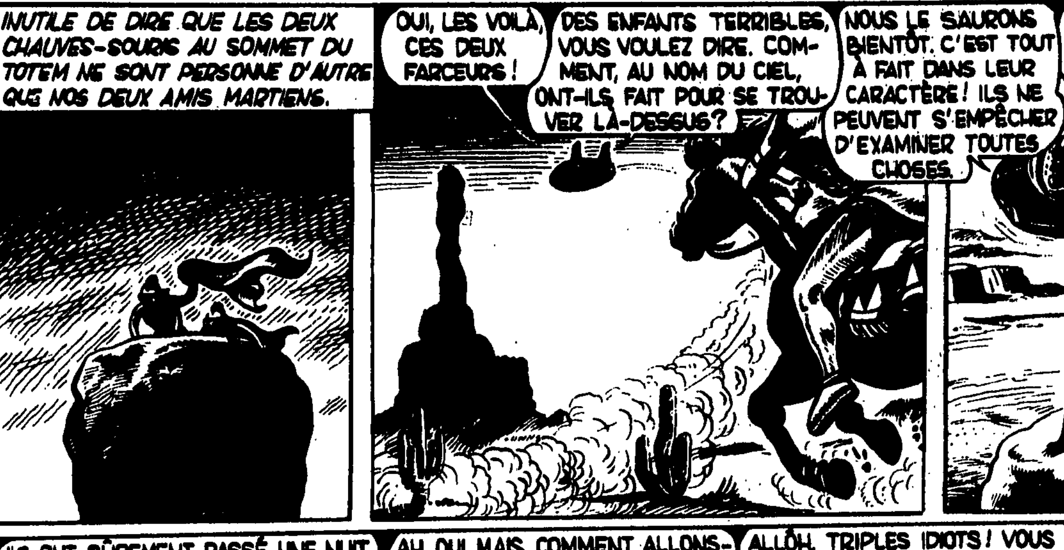
B	A	N	D	E	R	I	L	L	E	R	O
A	M	E	U	T	E	R	■	M	O	A	B
R	E	P	E	N	T	I	R	■	L	■	S
B	R	E	■	A	I	S	■	R	E	N	E
I	T	■	I	■	R	E	M	I	■	E	R
T	U	I	L	I	E	R	■	O	L	A	V
U	M	E	■	R	E	■	T	■	A	N	A
R	E	■	T	■	S	T	A	R	■	T	T
I	S	A	R	D	■	O	N	■	L	■	O
Q	■	I	I	■	M	I	■	P	A	L	I
U	N	G	A	V	A	■	T	R	I	■	R
E	B	U	L	L	I	O	M	E	T	R	E

PILOTE TEMPETE



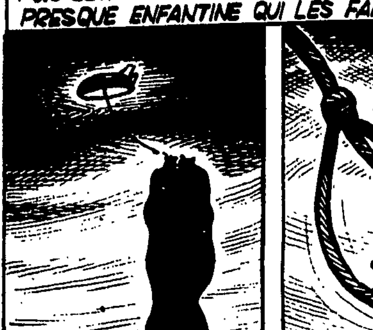









Le passe-temps préféré des mamans

Et une maille à l'endroit et une maille à l'envers; et une maille à l'endroit et une maille à l'envers... Le rythme de la tricoteuse est le même dans toutes les langues. Sur tous les continents se répercute le cliquetis des aiguilles occupées à tricoter, depuis les délicats articles de layette jusqu'aux chandails à long poil pour hommes.

Chaque année, les tricoteurs et tricoteuses du monde entier tricotent à l'endroit et à l'envers jusqu'à plus de 150,000 tonnes de fil à tricoter, principalement de la laine. Et, si on les posait à plat, leurs travaux donneraient une route de largeur normale et de plus de 28 milles de long.

Ceux qui tricotent sont de tous les âges et beaucoup d'entre eux sont des hommes. Ce qu'ils ont tous en commun, c'est un désir de créer quelque chose de leurs mains.

Les origines du tricot se perdent dans la nuit des temps, mais on pense qu'il a commencé, il y a plus de 17 siècles, dans la région appelée maintenant l'Arabie.

L'équipement qu'il faut aujourd'hui ressemble beaucoup à celui qu'il fallait en ces temps reculés des aiguilles et du fil à tricoter. La seule différence est qu'aujourd'hui tous les fils à tricoter ne sont pas en laine. C'est pourquoi la première chose à vérifier quand on achète le fil à tricoter, c'est de quoi il est fait.

Le genre exact de laine qu'il vous faut dépend de ce que vous voulez faire.

La laine brute pour fils à tricoter comprend deux genres; la laine botany ou mérinos et la laine de mouton croisé. La laine botany est fine, douce, légère et extensible. La laine de mouton croisée est plus rêche, plus épaisse et plus résistante.

Naturellement, la laine botany est la laine pour layette, pour articles élégants et la laine crêpe fine; tandis que la laine de mouton croisée est filée pour donner des laines plus épaisses, y compris la laine pour jersey double, qui convient pour les articles qui subissent un usage plus rude. La laine de mouton croisé est plus facile à laver sans rétrécir, mais beaucoup de laines botany d'aujourd'hui subissent des traitements de résistance au rétrécissement.

La douceur de la laine botany représente un avantage pour la personne qui tricote, car environ un demi-mille de filé vient frotter contre son index pendant qu'elle tricote un chandail de taille moyenne. Les filés rêches qui ne sont pas en laine ou certaines laines bon marché et de qualité inférieure peuvent rendre l'index très douloureux.

Le choix des filés de laine est très étendu. Voici quelques-uns des filés les plus utilisés (le chiffre indique le nombre de brins qui ont été réunis pour forme le filé):

Laine botany 2, 3 ou 4 brins (ou laine croisée 3 ou 5 brins): faite pour donner un filé doux et uniforme. La laine 2 brins, si elle est assez fine, peut être utilisée pour les sous-vêtements et les travaux au crochet. Les laines les plus fines sont utilisées pour les articles fins et élégants; deux onces peuvent suffire pour un chandail.

Laine layette

Laine botany 3 ou 4 brins. Cette laine n'est que légèrement tordue, de sorte qu'elle est plus douce et moins dense que le fil ordinaire. Sa douceur peut la rendre rétrécissable, à moins qu'elle n'ai reçu un fini résistant au rétrécissement ou qu'on la lave avec beaucoup de précaution.

Laine crêpe

Laine botany, équivalent à 4 brins. Cette laine très durable a un aspect bien lisse, et chaque maille est bien visible - idéale pour les articles élégants. Elle donne un tissu ferme qui ne peluche pas; en raison de sa stabilité c'est une laine facile à tricoter.

Laine double.

Laine croisée 3 ou 4 brins, ou peut-être laine crêpe. Deux fois plus lourde et deux fois plus rapide à tricoter; plus la laine est épaisse, plus les mailles sont grosses. Très durable.

Laine bouclette.

Elle donne une texture intéressante pour les ensembles et les robes même quand on la tricote dans un point très simple. Faite de brins épais et fins tordus ensemble, le brin fin formant comme des petites boucles autour du brin épais.

L'épaisseur et la fermeté de la laine varient légèrement d'une marque à l'autre; c'est pourquoi il vaut toujours mieux utiliser la marque donnée dans le patron du tricot. Sinon, vous devrez peut-être régler la tension du tricot pour compenser la différence et cette opération nécessite beaucoup d'expérience.

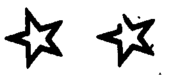
La plupart des laines à tricoter sont maintenant antimites, que ce soit mentionné sur l'étiquette ou non.

Ces conseils se sont avérés efficaces depuis presque deux siècles.

* * *

Le symbole international de la Croix-Rouge, une croix rouge sur fond blanc, est l'inverse du drapeau suisse et honore la mémoire de son fondateur suisse, Henri Dunant.

Le pantacourt en acrilan, vêtement unique porté sur un bas-culot- de même couleur et l'écolière est habillée en moins de temps qu'il e faut pour le dire... Voilà l'avantage de cette tenue sportive pour es petites de l'école maternelle.

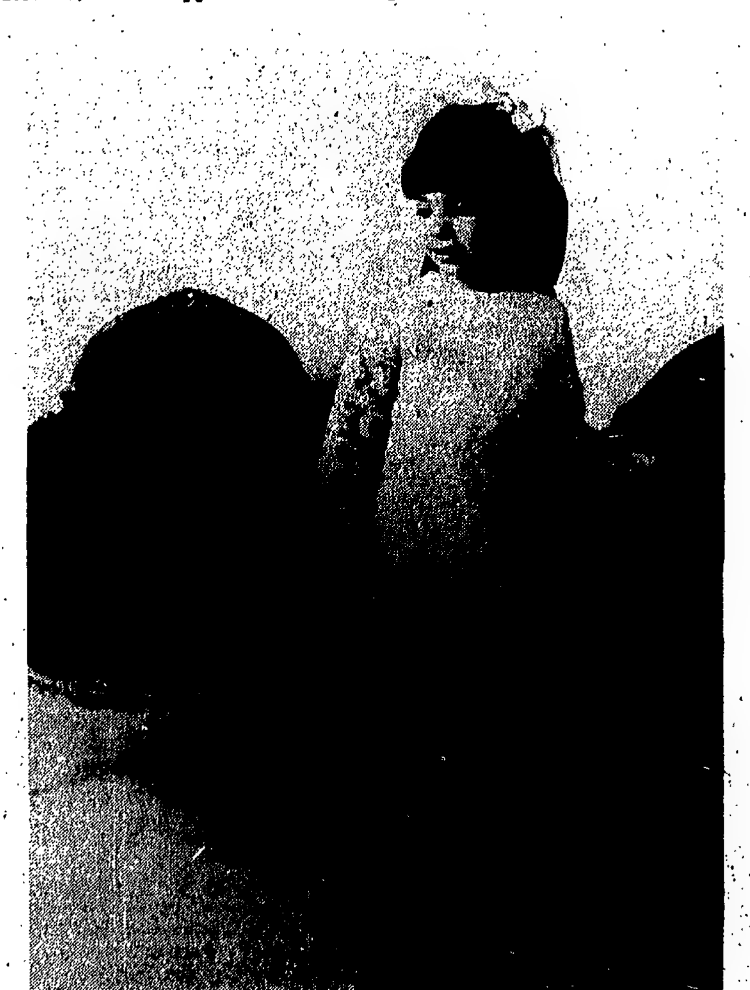




Jolie petite robe de plaid, à l'épeuve des plis, des taches et du froid, idéale pour le retour en classe en septembre prochain. Les boutons d'écaille apportent une note gaie à ce modèle.



Pour le retour à l'école, Katoo de Montréal présente le cardigan lanc quadrillé de marron avec tuque assortie et bas au genou pour a fillette alors que le petit garçon revêt son premier blazer avec ricot à col roulé, blanc, tout comme son papa.



Pour la tenue du dimanche ou des jours de fête, dentelle de coton, manches longues et rubans de soie ainsi que bas de fil blanc.

Des fleurs pour la mariée

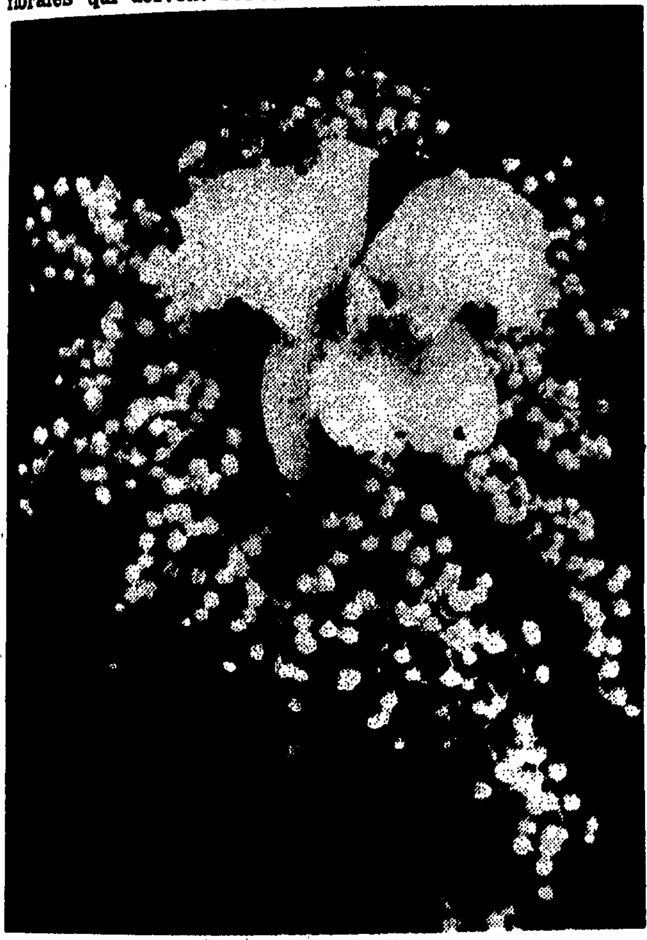
Un groupe d'étudiants en floriculture ont imaginé des décorations florales suspendues dans les airs pour leur projet de l'année pour les mariages de juin. La décoration qu'ils imaginèrent se composait de corbeilles de fleurs suspendues à de gros ballons blancs gonflés à l'hélium. Il y avait à l'arrière-plan de grands cerceaux recouverts de fleurs et de feuillage. Il en résulta un arrangement vraiment original et spectaculaire. Ce genre de décoration ne sera peut-être pas très en vogue, mais il indique une tendance vers une plus grande originalité dans les fleurs pour les mariages.

L'analogie entre la jeune mariée et le printemps devient plus marquée et inspire de nouvelles décorations originales et le côté champêtre occupe une place de plus en plus importante dans les décorations florales qui doivent servir aux mariages d'été. Il y a des changements aussi dans les espèces de fleurs dont on se sert pour les bouquets de mariée qui se portent sur le bras. Jusqu'ici, on a employé surtout des fleurs à tiges relativement courtes. On prévoit qu'on se servira maintenant de fleurs à longues tiges tout comme celles que l'on vient de cueillir dans le jardin.

Ces bouquets à longue tige vont bien avec les chapeaux à larges bords que portent les filles d'honneur. On épingle également des fleurs fraîches sur ces chapeaux qui sont redevenus à la mode depuis quelque temps.

Les fleuristes proposent aussi d'épingler des fleurs au ceinturons des filles d'honneur, sur le bout de leurs souliers ou sur l'encolure de leurs robes longues.

Des roses naturelles remplacent les rosettes de glaçage sur les gâteaux de noces.



Malgré les changements qui s'effectuent dans la vie moderne, les bouquets de la mariée restent traditionnellement légers et délicats. A preuve, cette gerbe de muguet autour d'une orchidée blanche.

Les crevettes en conserve

Qui dit conserve... dit cuit

Les crevettes en conserve sont totalement cuites, tendres et légèrement assaisonnées avec un peu de sel.

On peut les utiliser sans hésitation dans toutes les recettes à base de crevettes cuites.

La boîte de conserve ronde et approximativement une tasse de crevettes. On peut l'employer quand la recette demande une tasse de crevettes cuites.

Elles peuvent être recuites.

Bien que complètement cuites, les crevettes en conserve supportent très bien une deuxième préparation. Il suffit tout simplement de les ajouter au dernier moment lorsque la cuisson du plat est presque terminée juste assez longtemps pour les réchauffer, les remuer pour les mélanger sans les écraser.

Une prime: le liquide.

Chaque boîte de 4 onces et demie contient un tiers d'une tasse d'un très savoureux liquide. On peut l'utiliser avec avantage dans certains plats auxquels il ajoute un riche arôme de crevettes. Employez-le en partie ou en entier au lieu du liquide (et du sel) demandé par votre recette. Il donnera à votre plat un goût très savoureux et délicat.

Poids et quantités

Remarquez que l'étiquette de boîte de crevettes en conserve indique le poids "net égoutté" c'est-à-dire qu'il s'agit uniquement du produit solide et comestible à l'exclusion de tout liquide. Le poids indiqué vous donne exactement le poids de crevettes dont vous disposez sans aucun déchet.

La boîte de 4 onces et demie de crevettes est bien plus avantageuse qu'elle ne paraît. Pour la remplir, on a employé une livre de crevettes crues, non épluchées. La raison? Une crevette vivante perd entre 70 et 75 p. cent de son poids au cours de la mise en conserve et même davantage, quand elles sont préparées à la maison où les crevettes fraîches sont généralement nettoyées trop rapidement et cuites trop longtemps.

La refrigération pour de meilleurs résultats

Quelle que soit la recette, les crevettes réfrigérées seront bien supérieures à celles qui ne le sont pas. Elles retiendront mieux leur forme et leur texture quand elles agrémenteront un plat chaud: rafraîchies, elles sont instantanément prêtes à être servies pour un cocktail ou pour une salade. Réfrigéré dans la boîte rend la chair plus ferme lui garde sa forme en demi-cercle. Toujours rinser les crevettes à l'eau froide avant de les utiliser.

Rinser les crevettes, les couvrir d'eau glacée, en y ajoutant une cuillère à soupe de jus de citron ou de vinaigre. Laisser le tout couvert de 15 à 20 minutes, un peu plus si possible. Ne pas craindre d'employer le plus de glace possible dans l'eau.

Les crevettes de conserve réagissent merveilleursement à l'acidité. La saveur se réveille. Elles prennent du "bouquet" après avoir séjournés une heure ou deux dans une marinade piquante, même une simple sauce de salade favorite ou, tout simplement, une vinaigrette. L'acidité, comme le froid, raffermit la texture de la crevette en conserve. Elle y gagne du craquant et un goût de marée fraîche et agréable. Combiner ces bénéfices, faire mariner au frais.

Présentation

Les acheteurs ont leur choix. Si l'étiquette indique "déveinées" ou "nettoyées", cela veut dire que la veine dorsale a été enlevée avant la mise en conserve. Quelques brins noirs qui restent de la veine peuvent quelquefois rester au dos des crevettes de conserve. La veine en question est inoffensive et n'a aucun effet sur la propreté ou le goût de la crevette.

Pour vous aider à choisir la boîte contenant le nombre de crevettes suffisant, selon leur grosseur, pour le nombre de portions à servir, voici une charte que vous devriez garder à portée de la main:

Nombre de crevettes par boîte de 4 onces et demie: très petites, 83 ou davantages; petites, 45 à 82; moyennes, 25 à 44; grosses, 17 à 24; très grosses, 17 ou moins; géantes, 12 ou moins.

Les crevettes en conserve sont une nourriture idéale pour ceux qui suivent un régime amaigrissant. Il y a environ 150 calories par boîte de 4 onces et demie de crevettes égouttées, c'est-à-dire deux portions raisonnables. Et pourtant, les crevettes en conserve contiennent tous les amido-acides qu'on trouve dans les viandes ou les autres produits de la mer. Elles sont aussi très riches en protéines, indispensables à ceux qui suivent un régime sévère. En plus, elles abondent en vitamines B, sont une source extrêmement riche de sels minéraux y compris l'iode à l'état naturel.

Trenet contre Charlot: quatre mêmes notes

PARIS - Quand l'inspiration de Charlie Chaplin emprunte les mêmes notes que celles de Charles Trenet, tout finit par des chansons devant un tribunal. C'est ainsi que ces jours-ci le président de la 3e Chambre du tribunal civil avait à juger si, comme le prétend le "Fou chantant", les quatre premières notes de la chanson composée par Charlot pour le film "La comtesse de Hong-Kong", en 1961, sont bien les mêmes que celles de l'attaque du refrain de la "Romance de Paris", un des grands succès de Trenet depuis 27 ans, et si la demande de un million de dommages et intérêts réclamée par ce dernier pour contrefaçon, est fondée.

Dans une ambiance cordiale, on a donc entendu des disques et une bande sonore de comparaison, enregistrée par le pianiste du chanteur, et, à plusieurs reprises, le président a fredonné lui-même les deux airs.

Maître Floriot, qui plaidait pour Charles Trenet, a souligné que Charlie Chaplin avait déjà eu des ennuis, notamment avec Orson Welles à propos du film "M. Verdoux". Il a en outre estimé que le célèbre acteur se sentait coupable puisqu'il avait négligé d'attaquer en diffamation le "Fou chantant" qui, dans une interview à un journal parisien, l'avait qualifié de "voleur".

Le tribunal rendra son jugement bientôt à moins qu'il ne décide de nommer un expert.

Petits secrets

*Pour emporter votre nécessaire de couture, à votre chalet d'été, servez-vous d'un plateau qui sert à ranger ordinairement la coutellerie. Tout sera là, à votre portée pour faire des petites réparations rapides.

*Pour conserver la souplesse des chaussures de sport, qui ne serviront pas pour un certain temps, c'est-à-dire pour éviter les craquelures du cuir, frottez-les avec un chiffon doux imbibé de glycérine, puis frottez pour faire briller. Pour rendre les semelles imperméables, passez une couche d'huile de lin.

*Pour enlever, sur vos mains, l'odeur persistante de l'eau de javel, frictionnez-les avec du vinaigre. Si elles sentent l'ail: du marc de café; si elles sentent l'oignon: écrasez, entre les paumes, une branche de persil.

Nouvelles tendances dans la mode vestimentaire

Quel que soit le rôle que la femme canadienne choisisse de jouer en 1968, l'industrie de la mode canadienne sera son complice. En effet, la femme canadienne sera une vedette cet hiver, si on en juge par les tendances indiquées au Gala de la mode canadienne qui a eu lieu à Montréal.

La présentation, organisée par l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, comprenait 150 vêtements. Etiquette syndicale, groupés en plusieurs séries constituant des variations sur un thème, illustré sur la scène de façon dramatique, sur un fond complètement noir brisé par des faisceaux de lumière mettant en relief l'un ou l'autre des modèles. Quelques-uns des thèmes:

Fleurs de neige: Créations pour le ski et l'après-ski en pastels fleuris, accentués de blanc. A noter: broderies et bandes insérées de couleur.

La belle guerre: Manteaux, tailleurs, ensembles et robes s'inspirant de la période 1914-1918. Couleurs kaki, boutons en métal, thèmes militaires, ceinturons plats, jupes plus longues, casques et calottes soldatesques.

Paso Doble: Un tableau splendide des caractéristiques de la mode espagnole. Galons noirs sur les robes et les tailleurs du soir; pantalons, manteaux et chapeaux gaucho; résilles, mantilles. Couleurs espagnoles: olive, gris, noir et rouge.

Faux animaux: Le plaisir fou des imitations de fourrure. Ours, guépards, imprimés "chevalins"... et la réalité du lynx, renard et raton, garnitures magnifiques pour manteaux et tailleurs.

Tovarich: Dans l'esprit de Tolstoï, des créations somptueusement garnies de fourrure - manteaux, tailleurs, ensembles et robes. Cols en écharpe de renard, lynx, vison, mouton. Manteaux maxi et chapeaux cosaques et tartares. Manteaux courts assortis de chechias. Noir, brun, gris, beige, bleu et rouge.

Les Innocentes: Robes et tailleurs à collet blanc. L'innocence même, en satin, brocart et velours, flanelle.

La vie au grand air: Tweeds, anglais ou irlandais, pour capes dramatiques, pantsuits, culottes courtes.. robes-manteaux classiques. Ensemble original de robe et cape longues. Tons de beige, taupe et gris.

Les fantasques: Cuir et similicuir pour les sportives... minimanteaux et maxi-manteaux, culottes, shorts, jumpers, robes, pantalons longs et capes. Tous portés avec des casques et feutres mous.

Les Romantiques: Des manteaux et robes merveilleusement ajustés, à la Byron. Accents de velours et satin. Cols hauts, poignets longs. Fourrure et dentelle. Tons de gris, mauve, rouge et noir.

Créations pour la belle vie: Un choix de robes, manteaux et tailleurs d'un chic austère à la 1930. Crêpes et tissus peignés. Garnitures métalliques: boutons, boucles et ceintures. Manteaux et robes portefeuille

Au milieu des applaudissements: Toilettes pour stars exclusivement, dans une variété de couleurs et tissus dramatiques.. "pantsuits" pour le jour et le soir... ensembles scintillants pour le soir dans le style des vedettes... or, argent, pierreries... toutes des créations éblouissantes.

Passage vers l'Inde: tout le mystère de l'Orient revit dans les ensembles et "pantsuits" à la Nehru... soies indiennes... tissus incrustés... modèles de fin d'après-midi et soirée, présentés avec des turbans.

Explosion: Créations exclusives pour la génération non-engagée... idées extravagantes dans les couleurs, les tissus et la coupe... manches bouffantes, robes découpées, épaules larges, jupes mini, maxi et medium... capes culottes, robes à bretelles... imprimés, tartans et dessins combinés.

Couture future: Une symphonie en blanc et gris argent de créations ultra-modernes... coupe sobre et un minimum de détails... manteaux, tailleurs, ensembles de ski, tuniques et léotards culminant en une robe du soir aérodynamique.

Les accessoires vont de pair avec l'esprit de chaque thème. Des turbans petits et serrés, couvrant la chevelure, pour les modèles de 1930. Chapeaux Gaucho et résille soulignent le Paso Doble. Képis et casques marquent les accoutrements de la Première Guerre mondiale. Des couvre-chefs de fourrure, style cosaque et tartare, complètement l'allure des créations à la russe. D'énormes turbans et des képis à la Néhru sont les accessoires indispensables des toilettes orientales. Des bérets mous en velours et satin blanc et noir mettent le point final aux robes noires des Innocentes. Cloches et chapeaux chasseurs pour les tweeds de la vie au grand air.

Quant aux chaussures, elles vont des sandales 1930 et des souliers classiques aux guêtres et aux escarpins.



La cape sera, semble-t-il, le vêtement numéro un de la garde-robe d'hiver aux Etats-Unis. A l'encontre des jupes qui demeureront mini, les capes, elles, seront maxi afin de mieux protéger du froid et seront portées avec des bottes de cuir.

Très joli petit tailleur d'automne, de teinte blé à quadrillé marine. Ceinture de cuir, col foulard, veste longue et jupe arrondie en sont les principales caractéristiques.

Vents et sons

Pourquoi entend-on mieux un son lorsqu'il est "apporté" par le vent?

Bien des gens s'imaginent, à tort, que le vent est susceptible d'apporter les sons avec lui et que si l'on entend mieux un bruit éloigné lorsqu'il y a du vent, c'est parce que ce dernier accélère l'arrivée des vibrations sonores. En réalité, ces vibrations se propagent à la même vitesse, qu'il y ait du vent ou non. Mais le phénomène qui se produit est le suivant: lorsque le vent souffle vers l'auditeur, les vibrations sonores sont plus énergiquement réfléchies vers le sol et, de plus, la densité, le son se trouve en quelque sorte amplifié.



Jeaneau Prudent dit: "Portez un gilet de sauvetage, approuvé par le gouvernement, lorsque vous faites du ski aquatique. La loi exige qu'il y ait un surveillant ainsi qu'un conducteur dans le canot."



ELLES SERONT PLUS BELLES SI VOUS DONNEZ DE VOTRE SANG AVANT DE PARTIR.

Nos boissons familières

Avant tout autre liquide, notre organisme a besoin d'eau. C'est également vital de tous les êtres vivants. Mais il existe aujourd'hui de nombreuses autres boissons, tant nationales et locales qu'internationales.

Le vin est un produit essentiellement européen, et surtout français. La vigne supporte mal les moindres variations de climat et de terrain. Bien qu'elle soit cultivée en de nombreux pays, en Californie et en Afrique du Sud, par exemple, le vin de qualité provient de l'Europe et de l'Afrique du Nord. Les vins français, particulièrement ceux de Champagne, de Bordeaux et de Bourgogne, sont célèbres dans tout l'univers. Il existe en outre un grand nombre de crus locaux, très appréciés des amateurs, par exemple ceux des côteaux de la Loire, d'Alsace, des côtes du Rhône.

Boisson ambrée, plus ou moins alcoolisée, la bière est fabriquée avec malt ou orge germée, aromatisé de cônes de houblon qui lui donnent un léger goût amer. Dans le mélange, on introduit de la levure de bière qui provoque la fermentation et transforme le maltose en alcool. Les bières allemandes et anglaises sont les plus réputées. La Belgique, le Nord et l'Est de la France, la Tchécoslovaquie sont également grands producteurs.

Le cidre, jus de pommes fermenté est, depuis le Moyen Age, la boisson habituelle de la Normandie et de la Bretagne. Les fruits sont récoltés en automne, placés dans des hangars où ils achèvent de mûrir, puis soigneusement triés, lavés et séchés, broyés et pressés. Après fermentation, ils fournissent un liquide jaune clair, faiblement sucré et acide, d'un goût agréable et frais.

Le thé, boisson favorite de l'Extrême-Orient et des pays anglo-saxons, est originaire du sud-est de l'Asie. Les feuilles sont cueillies sur un arbuste toujours vert: le théier. On les fait sécher au soleil, puis sur des plaques chauffées. La Chine est le premier pays producteur et explorateur de thé. L'île de Ceylan vient ensuite; la qualité de sont thé, fort différente de celui de la Chine, répond à un autre goût chez les consommateurs.

Le café, importé de Perse, bouleversa au XVIIe siècle les habitudes européennes. Mûres, les baies du caféier sont couleur de rubis. Après avoir été dépulpés et séchés, les grains sont prêts pour la vente. Arrivés à destination, leurs différentes qualités et provenance sont plus ou moins mélangées et torréfiées avant d'être livées à la consommation. Le café est originaire de l'Afrique équatoriale. On le cultive industriellement en Arabie (le moka), aux Antilles et au Brésil. On l'a acclimaté au cours du XXe siècle en Afrique occidentale et à Madagascar.

Le cacao, arbuste de l'Amérique tropicale, produit de nombreuses graines enfermées dans de longues gousses. Ces graines, séchées, torréfiées et broyées, fournissent le cacao et le beurre de cacao. Le mélange de ces deux produits, additionné de sucre, devient du chocolat. Dissous dans le lait ou l'eau, le cacao constitue une boisson énergique et reconstituante.

(Extrait de "Histoire de Tout")

Les sauterelles

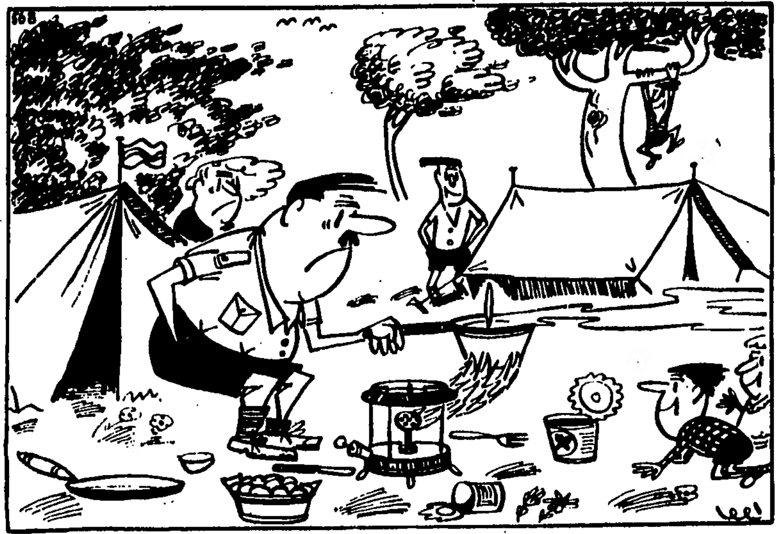
Tu as, dans les champs, l'été, entendu le "tssch-tssch-tssch" des sauterelles, qu'elles produisent en frottant leurs grandes pattes contre leurs élytres. Tu as cru qu'elles faisaient ce bruit de mitrailleuse pour s'amuser. Pas du tout. Des savant allemands - à Léna et à Tubingen - ont enregistré ces crissements et remarqué qu'ils varient en hauteur (comme le do-ré-mi-fa-sol de nos gammes) et en fréquence (comme les longues et les brèves de notre alphabet morse). Ils se sont demandé si ce n'était pas un langage. D'expérience en expérience, un de ces savants arrive à isoler un crissement caractéristique. Il l'enregistre sur un magnétophone, va dans un champ plein de sauterelles, fait marcher l'instrument: les sauterelles arrivent vers lui de tous les coins. Il avait découvert leur "cri d'appel". Mais cela a failli mal finir. Ce savant se demande alors si toutes les sauterelles parlent la même langue. Il part pour l'Afrique où les sauterelles sont très nombreuses, s'installe, près de Fort Lamy, dans un jardin, met son magnétophone à toute puissance. Le "tssch-tssch", cri d'appel, résonne dans l'espace et, tout à coup, du fond de l'horizon, arrive un nuage de sauterelles qui plongent autour du magnétophone. Chacune crisse à qui mieux mieux pour répondre au "cri d'appel". Le savant est enchanté, mais les propriétaires des jardins le sont beaucoup moins: les sauterelles, une fois posées, ont tout mangé, tout dévasté... Pauvre savant. On a failli lui faire un mauvais parti.

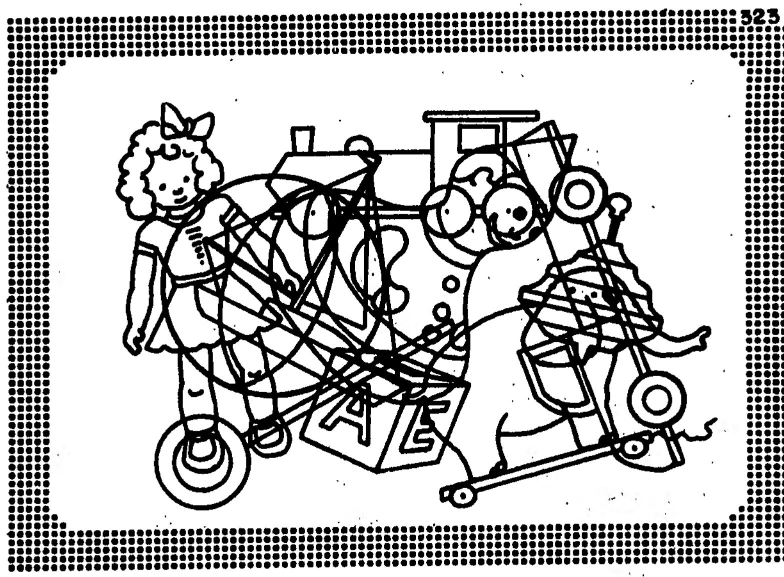
A l'heure présente, il est revenu à son université. Il essaie maintenant de découvrir le "cri d'alarme" qui permettra une fois identifié et enregistré, d'éloigner les vols de sauterelles qui dévastent les champs en Afrique.

Les 8 erreurs

REPONSES EN PAGE 11

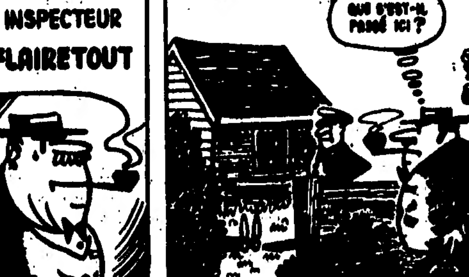






Toutes sortes de jouets sont mélangés dans ce dessin. Peux-tu dire quels sont les jouets qui s'y trouvent?

SOLUTION:
1. Une poupée
2. Une locomotive
3. Une balle
4. Un bateau à voiles
5. Le bâton du chef de gare
6. Un poussah
7. Un cube
8. Un éléphant
9. Une toupie allemande
10. Un camion



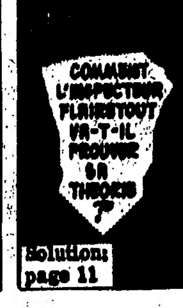














MINISTERE
DES TRAVAUX PUBLICS
DU CANADA

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, adressées au Directeur, Services financiers et administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 10225 - 100e avenue, EDMONTON, Alberta et marquées "ECOLE DE QUINZE CLASSES, GYMNASE ET RESIDENCE DU PERSONNEL A FORT ALEXANDER, Manitoba" seront reçues jusqu'à 11:30 a.m. (H.N.R.) le 12 septembre 1968.

Les documents de soumission sont disponibles contre dépôt de $100.00 sous forme d'un CHEQUE VISE, fait à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise des bureaux suivants du Ministère des Travaux Publics du Canada:

201 Edifice Fédéral, 269 rue Main, WINNIPEG, Manitoba; 10225 - 100e avenue, EDMONTON, Alberta; 400 Edifice des Douanes, CALGARY, Alberta; 1137 - 8e rue est, SASKATOON, Saskatchewan; 1110 ouest, rue Georgia, VANCOUVER 5, C.-B. et ils peuvent être examinés aux Builders Exchanges de Winnipeg, Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon; à l'Industrial Construction Centre Ltd. de Vancouver ainsi qu'à l'Amalgamated Construction Association de la Colombie-Britannique.

Le dépôt sera remis lors du retour en bonne condition des documents, en-dedans d'un mois après la date d'ouverture de la soumission.

Afin d'être prise en considération, chaque soumission doit être préparée sur les formules fournies par le Ministère et doit être accompagnée des garanties qui y sont spécifiées.

BUREAU DEPOSITAIRE DES SOUMISSIONS:

Les sous-entrepreneurs pour les travaux d'électricité, de plomberie, de chauffage de ventilation et air climatisé devront soumettre leurs soumissions par l'entremise du Bureau dépositaire des soumissions de Winnipeg, 290 rue Burnell, WINNIPEG 10, Manitoba AU PLUS TARD à 3:00 p. m. (H.N.P.) le 4 SEPTEMBRE 1968 conformément au document "Standard Canadian Bid Depository Principles and Procedures for Federal Government Projects", première édition, 22 mars 1963.

L'on n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

G. Ian Cameron,
Directeur des Services
Financiers et administratifs.
ED-480

Des soumissions cachetées, adressées au Directeur, Services financiers et administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 10225 - 100e avenue, Edmonton, Alberta et marquées "AMELIORATIONS, P H A S E 2 - RUES, TROTTOIRS, CONDUITES D'EAU, EGOUTS et ALTERATIONS AUX EDIFICES, etc. - VILLE DE JASPER, PARC NATIONAL DE JASPER, Alberta." seront reçues jusqu'à 11:30 a.m. (H.N.R.) le 12 SEPTEMBRE 1968.

Les documents de soumission sont disponibles contre dépôt de $250.00 sous forme d'un CHEQUE VISE, fait à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise des bureaux suivants du Ministère des Travaux Publics: 10225 - 100e avenue, EDMONTON, Alberta; 400 Edifice des Douanes, CALGARY, Alberta; 1110 ouest, rue Georgia, VANCOUVER 5, C.-B. et ils peuvent être examinés aux bureaux du Ministère à Saskatoon, Winnipeg, aux bureaux régionaux de Banff et Jasper de même qu'à l'Industrial Construction Centre de Vancouver, C.-B.

Le dépôt sera remis lors du retour en bonne condition des documents, en-dedans d'un mois après la date d'ouverture de la soumission.

Afin d'être prise en considération, chaque soumission doit être préparée sur les formules fournies à cet effet par le Ministère et doit être accompagnée des garanties qui y sont spécifiées.

L'on n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

G. Ian Cameron,
Directeur des Services
financiers et administratifs
ED-481



Roger Maris, l'homme qui avait battu le record de Babe Ruth pour le plus de coups de circuit en une seule saison - il en avait claqué 61 en 1961 - a annoncé qu'il prendrait sa retraite à la fin de la présente saison, sa 12e dans les Majeures. Maris s'est aligné durant 9 saisons avec les Yankees de New York et fait partie de l'équipe de St-Louis depuis 1966.

CITE DU VATICAN - "Et l'oecuménisme?" se demande l'Osservatore Romano à propos des réactions négatives de certains milieux chrétiens non catholiques à l'encyclique Humanae Vitae.

Après avoir révélé l'attitude favorable des orthodoxes, il écrit: "L'Eglise ne peut enseigner que la vérité dans l'esprit de collaboration et de compréhension envers les autres communautés chrétiennes. Il s'agit de savoir observer dans l'oeuvre de l'Eglise sa complète adhésion au Christ, même si cela peut paraître ardu et sévère. Le christianisme n'est pas une commodité, mais un engagement de toute la personne et sa complète adhésion à l'enseignement du Christ et de l'Eglise dans l'esprit de justice, de vérité et d'amour".

La vie conjugale, poursuit le journal, ne consiste pas seulement dans le domaine sexuel, élément nécessaire, mais elle transcende la condition matérielle même dans le don de l'amour et de la vie, suivant l'exemple du Christ qui nous a aimés au point de se donner tout entier pour nous. Donner comporte aussi des sacrifices, on peut bien l'admettre, mais dans le sacrifice on sent la sublimité du don, et l'amour.

MONTREAL - Son Em. le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, a déclaré que la récente décision du pape Paul VI concernant le contrôle des naissances pourrait retarder le mouvement oecuménique.

Le primat de l'Eglise canadienne a ajouté qu'il était peu probable qu'un pape futur renversera la décision du pape Paul VI à propos des moyens artificiels de contrôle des naissances.

BEAUMONT...

(suite de la page 10)

à la salle de Beaumont; M. Léonard Rousseau agissait comme Maître de cérémonies. Outre les parents du jeune couple, on remarquait à la table d'honneur la Dame d'honneur, M. E. Soucy, ainsi que les filles d'honneur, Joanne et Doralis Bérubé accompagnées de MM. Ernest Letawsky et Gérard L'ange. Les placiers au cours de la cérémonie de mariage étaient MM. Pierre et Ronald Bérubé.

Nos meilleurs voeux de bonheur aux jeunes époux.

*****

Récemment de passage parmi nous: Mme Auguste Lambert chez M. et Mme Arthur LeBlanc ainsi que M. Alex Bilodeau; des parents de l'Est chez Mme E. Dagenais. Sont par ailleurs allés en voyage: M. et Mme Désaulniers, en Saskatchewan; M. et Mme Laurier Gobeil, M. et Mme Cyrille Lavigne, M. Léo Roberge et sa famille, tous dans les Rocheuses; Mme Charbonneau chez sa soeur à Lebret ainsi qu'à Winnipeg où elles vécurent leur jeunesse il y a 61 ans. Elles en profitèrent pour visiter leur ancienne église paroissiale ainsi que la maison paternelle.

Erratum

Dans l'énumération des résultats du Concours de français publiée la semaine dernière, l'on aurait dû lire, en page 6, au lieu de "Maltais, Dianne, Ec. G.P. Vanier: MARTEL, Dianne, Ec. G.P. Vanier.

VIMY...

(suite de la page 10)

G. Blanchette du Château Legal e sa famille; M. Léon Huot, son fil Hector et Roger Sabourin se son rendus en excursion de pêche (l jeune Hector en a pris un de 16 li vres); M. et Mme Jean Dusseau qui se sont rendus à Pentiction M. et Mme Paul-Emile Huot et leu famille sont allés à Banff; M. e Mme Mike Hein et leur famill ainsi que Lorraine Sabourin son aussi allés à Banff et finalement M. et Mme Roger Huot de Nort Bay visitaient la famille Lége Huot.

*****

Mme Laurent Labonté ainsi qu M. André Fontaine et leurs famil les ont tous deux vendu leurs pro priétés pour aller demeurer en vil le; également, M. Maurice Magna a vendu son magasin général. De puis plusieurs années qu'elles é taient parmi nous, ces famille vont être manqués par plusieurs Nous leur souhaitons bonne chanc là où elles demeureront mainte nant ainsi qu'à ceux qui vont ve nir les remplacer, dont M. Fra ser et sa famille qui opéreron dorénavant le Magasin général

AVIS AUX ELEVEURS DE PORCS

CONCERNANT L'ENREGISTREMENT POUR FINS DE VOTE AU SUJET DU "PLAN DE MISE EN MARCHE, 1968, DES PRODUCTEURS DE PORC DE L'ALBERTA".

En raison des délais causés par la grève des Postes, les formules d'enregistrement dûment complétées seront acceptées par l'Officier rapporteur jusqu'à 4:30 p.m. le 9 septembre 1968 à la Chambre 505 de l'Edifice de l'Agriculture, 9718 - 107e rue, Edmonton, Alberta. Quiconque n'aurait pas reçu de formule d'enregistrement par la poste pourra s'en procurer une de tout Agronome de comté ou en écrivant au bureau du Conseil de Mise en marché des Produits agricoles à l'adresse ci-dessus mentionnée. EN RAISON DES EXIGENCES LEGALES, IL EST IMPORTANT QUE CHAQUE FORMULE D'ENREGISTREMENT SOIT REMPLIE DE FACON EXACTE.

L'OFFICIER RAPPORTEUR,
Conseil de Mise en Marché
des Produits Agricoles.

POSTES À POURVOIR

DANS LES PAYS FRANCOPHONES

DE L'AFRIQUE

ANNÉE SCOLAIRE 1969-1970

Le Bureau de l'Aide extérieure du gouvernement canadien sollicite des demandes de la part de professeurs aux niveaux de l'enseignement secondaire, de l'école normale et de l'université.

Nous désirons recruter surtout des professeurs de mathématiques, de sciences, de français et d'anglais ainsi que de l'enseignement technique et professionnel. La durée du contrat est pour une période de deux ans.

EXIGENCES

- Brevet d'enseignement secondaire;
  Baccalauréat ès arts
- Au moins quatre années d'expérience dans l'enseignement
- Citoyenneté canadienne
- Bonne santé, maturité, facilité d'adaptation
- Langage soigné

RETRIBUTION

- Traitement au moins égal au salaire annuel
- Indemnité de service à l'étranger

INSCRIPTION

- Avant le 1er octobre 1968

Bureau de l'Aide extérieure
Division de l'Education
75 rue Albert
Ottawa (4e), Ontario.



- COMMODE
- FACILE
- RAPIDE

Evitez les envois d'argent comptant. Servez-vous de chèque ou mandat-poste.

Remplissez la formule ci-dessous et retournez, avec paiement de votre abonnement, à l'adresse suivante:

LE FRANCO-ALBERTAIN,
10010 - 109e rue,
Edmonton, Alberta **(Abonnement)**

Merci à l'avance!

Nom ....
(VOUS ÊTIEZ DÉJÀ ABONNÉ? COLLEZ ICI L'ETIQUETTE JAUNE D'ENVOI)

Adresse ....

Veuillez trouver ci-inclus la somme de $..............

pour abonnement au Franco-albertain pour .... an(s).

Tarif d'abonnement:
Au Canada — 1 an: $3.50 —— 2 ans: $6.00
A l'étranger — $6.00 par année